

Charte paysagère du Parc naturel



ASBL Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel,
Route de Botrange, 131
4950 WAIMES

[RESUME NON TECHNIQUE]

Table des matières

1.	Préambule.....	6
2.	Introduction.....	7
2.1.	Objectifs et contenu	7
2.2.	Le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel	8
2.2.1.	Superficie et structure administrative du Parc naturel	9
2.2.2.	Le Parc naturel germano-belge.....	9
3.	Méthodologie	10
3.1.	Éléments structurants le paysage	10
3.2.	L’analyse AFOM	10
3.3.	L’instrument d’analyse.....	10
4.	Recensement et évaluation des éléments structurants du territoire du Parc naturel.....	12
4.1.	Géomorphologie.....	12
4.1.1.	Description générale.....	12
4.1.2.	La géomorphologie dans le Parc naturel.....	12
4.2.	Hydrographie	14
4.2.1.	Description générale.....	14
4.2.2.	L’hydrographie dans le Parc naturel	14
4.3.	La nature et les éléments naturels.....	16
4.3.1.	Description générale.....	16
4.3.2.	La nature au sein du Parc naturel	17
4.4.	L’espace non bâti	20
4.4.1.	Description générale.....	20
4.4.2.	L’espace non bâti au sein du Parc naturel	20
4.5.	L’espace bâti	24
4.5.1.	Description générale.....	24
4.5.2.	L’espace bâti au sein du Parc naturel.....	24
4.6.	Les infrastructures	31
4.6.1.	Description générale.....	31
4.6.2.	Les infrastructures au sein du Parc naturel.....	31
4.7.	Situation de droit	35
4.7.1.	Description générale.....	35
4.7.2.	La situation de droit au sein du Parc naturel	35
5.	Les caractéristiques paysagères du Parc naturel	40

5.1.	Délimitation des territoires paysagers	40
5.2.	Description, évolution et évaluation des aires paysagères du Parc naturel.....	42
5.3.	Haut plateau des Fagnes.....	44
5.3.1.	Avant-Pays Fagnard du Hertogenwald (AP 1)	45
5.3.2.	Plateau des Hautes Fagnes (AP 2).....	49
5.4.	Dépression de la Hoëgne et de ses affluents	53
5.4.1.	Avant-pays fagnard de la Hoëgne (AP 3).....	54
5.5.	Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents	57
5.5.1.	Villages fagnards forestier (AP 4)	58
5.6.	Haut plateau de Butgenbach et de Saint Vith	62
5.6.1.	Villages fagnards bocager (AP 5).....	63
5.6.2.	Vallée de la Warche à Butgenbach (AP 6).....	67
5.6.3.	Source de la Warche (AP 7)	71
5.6.4.	Vallée de l'Amblève (AP 8).....	75
5.6.5.	Source de la Braunlauf et de l'Ulf (AP 9)	78
5.7.	Tête de la vallée de l'Our	82
5.7.1.	Source de l'Our (AP 10).....	83
5.7.2.	Forêts et vallées secondaires de l'Our (AP 11).....	87
5.7.3.	Vallons de la Braunlauf et de l'Ulf (AP 12)	91
5.8.	L'entaille de la vallée de l'Our	95
5.8.1.	Escarpeement de la vallée de l'Our (AP 13).....	96
5.9.	Synthèses des enjeux sur le territoire du Parc.....	100
6.	Le rôle du Parc naturel dans la gestion du paysage	102

1. Préambule

Le terme « **paysage** » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Le terme paysage est donc défini comme une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains).

Cette définition issue de la Convention européenne du paysage précise également une caractéristique importante du paysage, qui est que celui-ci forme un tout. Les éléments naturels et culturels sont pris en compte simultanément, ce qui permet aux paysages de contribuer significativement à l'intérêt de la collectivité, tant sur les plans culturel et écologique, qu'environnemental et social.

Il faut également voir dans le concept de **paysage une notion dynamique** qu'il s'agit d'aborder selon une philosophie d'approche qui ne doit pas nécessairement chercher à uniquement « figer » des paysages à un stade donné de leur longue évolution, car les paysages évoluent et continueront à évoluer, tant sous l'effet de processus naturels que sous ceux de l'action humaine.

Aujourd'hui, la philosophie qui préside à la gestion du patrimoine paysager reconnaît et défend la grande diversité et la qualité des paysages hérités du passé propre à chaque région. Dans cette optique, comme le souligne la Convention européenne précédemment citée, il s'agit de s'efforcer de **préserver, voire enrichir, cette diversité et cette qualité** au lieu de les laisser péricliter. **Tous les paysages doivent être pris en compte** : les paysages remarquables pour lesquels des actions de préservation doivent être initiées, les paysages ordinaires dont l'évolution doit être encadrée et qui doivent bénéficier de mesures d'aménagement, et les paysages dégradés qui doivent faire l'objet de réhabilitations. Enfin, la Convention replace le citoyen au centre de la question : en plus d'être spectateur de la région dans laquelle il vit, il est également un acteur des paysages par les actes qu'il pose au jour le jour.

Nous soulignons cette **approche « active » de la préservation des paysages** qui, à travers des mesures de protection, de gestion et d'aménagement, n'exclut pas une démarche d'enrichissement. Le territoire que constitue le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel offre un paysage d'une qualité indéniable, reconnu à l'échelle de la Belgique et même au-delà. Par conséquent, cet espace nécessite d'être géré afin d'éviter que toute pression ne finisse par éroder cette qualité paysagère.

Afin de faire face à toute menace sur le territoire, afin d'aider les acteurs locaux et les décideurs publics à orienter le développement et éviter la prise de décision au cas par cas, afin d'apporter une vision d'ensemble quant aux différentes utilisations à arbitrer, un outil a été mis à disposition des parcs naturels par le Gouvernement wallon, la Charte paysagère.

2. Introduction

2.1. Objectifs et contenu

La Charte paysagère des Parcs naturels s'inscrit totalement dans le cadre de la **Convention européenne du Paysage** qui a été ratifiée par la Belgique le 28 octobre 2004. Celle-ci a pour objectif de : « *promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine (art.3)* ». C'est dans cette philosophie que la Charte paysagère des Parcs naturels a été imaginée et qu'elle doit être réalisée et mise en œuvre.

La Charte paysagère est établie en vertu du **décret relatif aux Parcs naturels de 1985**, tel que **modifié en 2008**, qui stipule dans son **article 9** : « *Dans un délai de trois ans à dater de la création du parc naturel en vertu de l'article 6, le pouvoir organisateur adopte une **charte paysagère** dont le contenu et les modalités d'élaboration sont fixés par le Gouvernement. **Dès son entrée en vigueur, la charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion.*** ».

Les **modalités d'élaboration** figurent dans l'**Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2017** qui précise les étapes de son élaboration, son contenu et les modalités de son adoption.

Concrètement, la charte paysagère est un document qui vise à identifier les paysages actuels, les évolutions et les tendances dont ils font ou ont fait l'objet, mais aussi à mettre en avant leurs atouts et leurs faiblesses. Sur base de cette caractérisation/évaluation sont dégagées des pistes en vue de préserver, gérer, valoriser et, le cas échéant, revaloriser le paysage. Cette charte paysagère est composée de trois grandes entités que sont l'analyse contextuelle, les recommandations et le programme d'actions.

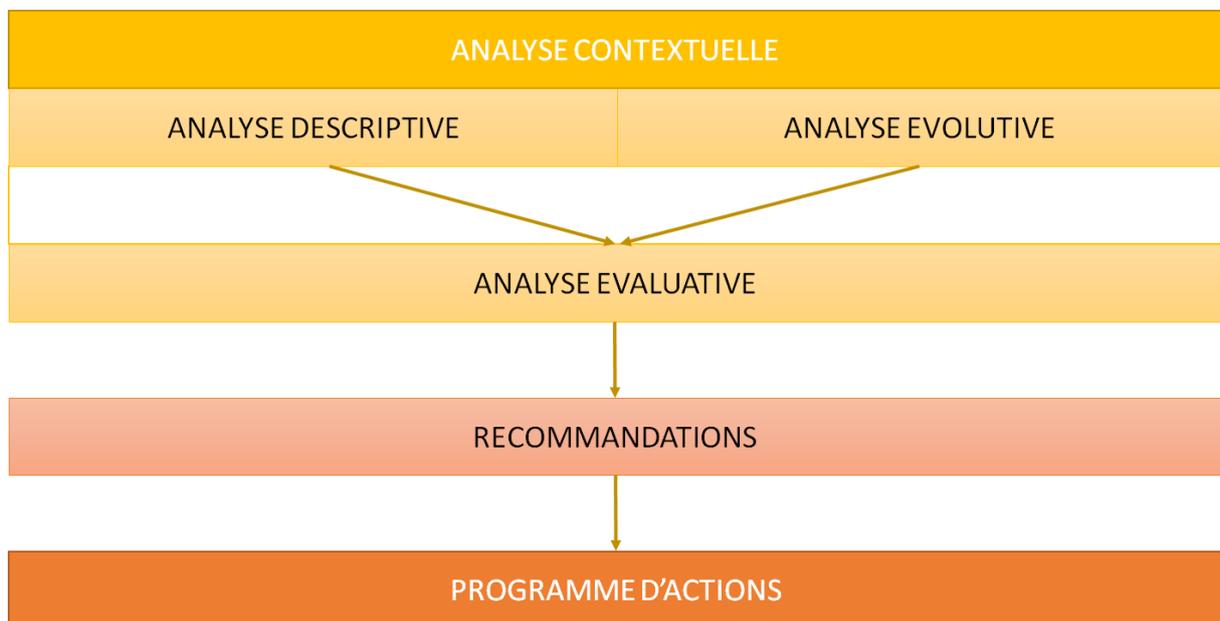


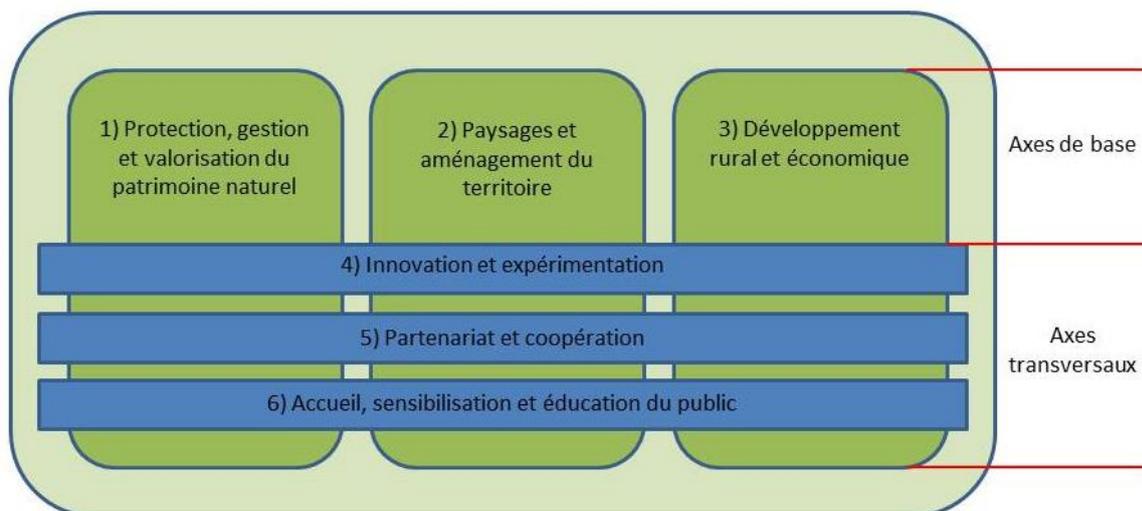
Figure 1 : Schéma récapitulatif de la structure de la charte paysagère

Le présent document contient un résumé de l'analyse contextuelle du paysage.

2.2. Le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel

La Province de Liège peut se prévaloir depuis 1971 de compter sur son territoire le premier parc naturel wallon : le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel. Pour bien comprendre ce qu'est un Parc naturel, il est utile de reprendre les termes de l'article 1er du décret relatif aux Parcs naturels de 1985, modifié en 2008 : « *un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique, et géographique, soumis ... à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné* ».

En résumant l'article 7 du même décret, **6 missions principales** peuvent être dégagées pour les Parcs naturels :



Le Parc naturel permet le **développement d'un territoire rural dans la logique du développement durable qui concilie l'environnement, l'économie et le social**. Les projets à mettre en œuvre pour protéger, gérer et développer durablement leur territoire sont définis au travers d'un **Plan de gestion**.

En 2016, après 3 ans de travail, le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a renouvelé son plan de gestion qui contient un programme d'action sur dix ans (2016-2026).

Comme mentionné en haut de le sous-chapitre précédant, chaque Parc naturel wallon se charge de mettre en place une **charte paysagère qui fera partie intégrante du Plan de gestion** (article 9 du décret Parc naturel). Pour la réalisation de cet outil d'orientation on se base sur plusieurs documents déjà mis en place les dernières années :

- Le **diagnostic du plan de gestion du Parc naturel**, réalisé entre 2013 et 2015 et qui concerne le territoire du Parc naturel.
- **L'étude paysagère de l'Eifel belge**, un projet du Parc naturel réalisé dans le cadre du projet LEADER « Charte paysagère et SIG pour l'Eifel belge » sur le territoire du GAL « 100 villages – 1 avenir ».

Les **résultats de ces études ont été mis à jour et adaptés** en fonction des limites géographiques du Parc naturel ainsi qu'aux exigences définies dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2017 qui précise les étapes de son élaboration, son contenu et les modalités de son adoption.

2.2.1. Superficie et structure administrative du Parc naturel

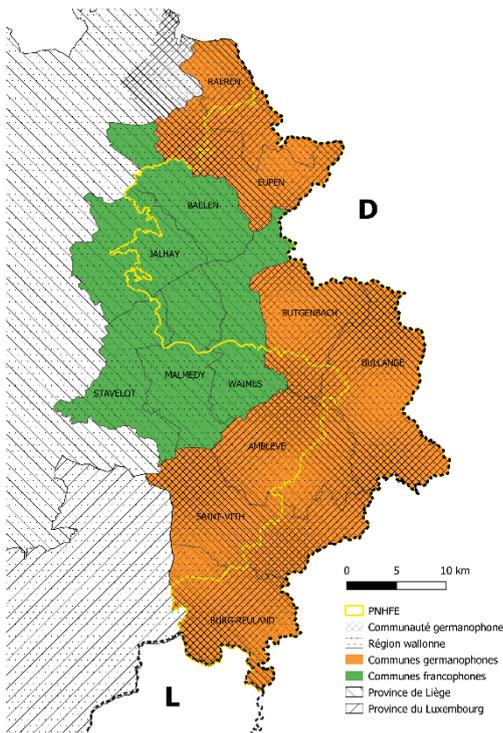
Sur base des limites des plans de secteurs, le PNHFE a une superficie totale de 73.850 ha.

Il se situe tout à l'est de la Région Wallonne, dans la Province de Liège, en bordure de la frontière allemande.

528 km² (71,5%) du territoire du PNHFE se trouvent sur le territoire de la Communauté Germanophone. 211 km² (28,5%) sont sur le territoire de la Communauté Française.

Le PNHFE s'étend sur 12 communes différentes.

Comme les limites du PNHFE sont des limites naturelles et non administratives, aucun territoire communal ne se trouve totalement dans le PNHFE. Le PNHFE est une des rares exceptions à ce propos au niveau de la Région wallonne. La majorité des autres Parcs naturels wallons couvrent toujours des entités communales entières.



Carte 1 : Situation administrative des limites du PNHFE

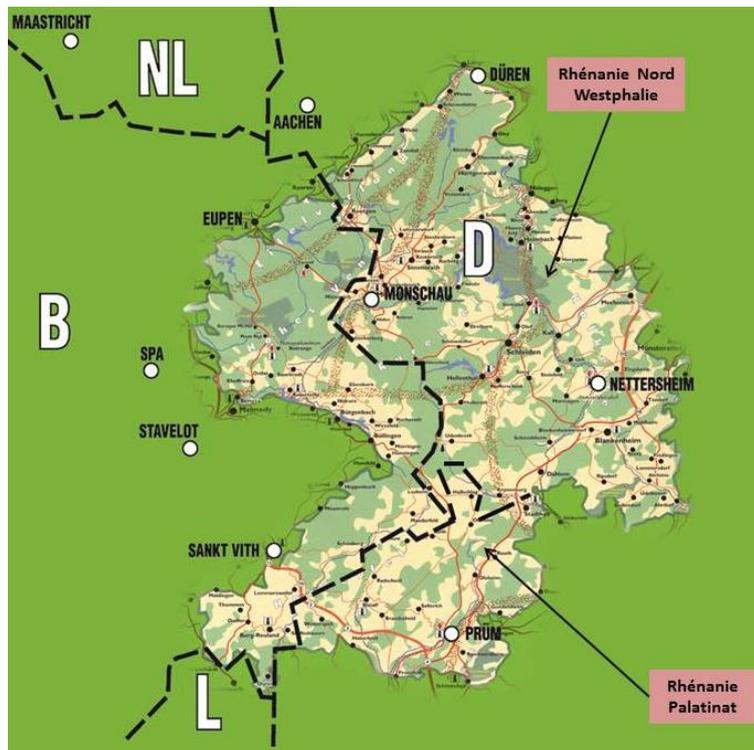
2.2.2. Le Parc naturel germano-belge

Les limites du Parc naturel germano-belge sont fixées à l'article 1 de l'accord de Gemünd, signé le 3 février 1971. Il s'agit d'un accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement

du Land Nordrhein-Westfalen et le Gouvernement du Land Rheinland-Pfalz sur la coopération en vue de la création et de l'aménagement d'un parc naturel dans les zones Nordeifel/Schneifel/Hautes Fagnes-Eifel.

Le Parc naturel germano-belge s'étend sur une superficie de 2700 km² et est constitué de trois parties :

- Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel belge,
- Le Parc naturel Nordeifel partie Rhénanie Palatinat
- Le Parc naturel Nordeifel partie Rhénanie Nord Westphalie.



Carte 2 : La carte des limites du Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel

3. Méthodologie

3.1. Éléments structurants le paysage

Au début de l'analyse, il faut déterminer les principaux éléments qui forment et caractérisent les structures du paysage.

Elles peuvent être résumées comme suit :

- les éléments **abiotiques** du paysage, comme la géomorphologie et l'hydrographie ;
- les éléments **biotiques** du paysage : il s'agit d'éléments naturels tels que les forêts, les réserves naturelles, les haies et les arbres ;
- les éléments **anthropiques** (actuels et historiques) du paysage : il s'agit notamment de l'occupation des sols, des infrastructures, de l'aménagement.

On peut affecter des rubriques spécifiques à chaque élément structurel qui, à leur tour, peuvent se voir affecter des critères détaillés. Les critères sont des déclarations précises et détaillées, par exemple sur la forme, la quantité, la taille, le type et les propriétés, ainsi que sur l'influence et les interrelations entre les éléments structurels. À l'aide de ces critères, les différentes zones et unités de paysage peuvent être déterminées et décrites.

3.2. L'analyse AFOM

L'analyse AFOM est un outil facile à comprendre. La méthode est orientée vers l'avenir, car elle ne décrit pas seulement le paysage existant. Elle prend également en compte le développement du paysage en mettant en évidence les opportunités et les menaces pour le paysage.

Elle détermine les forces, les faiblesses, les risques et les opportunités de chaque élément structurant le paysage. Elle permet également de développer des stratégies concrètes pour, à la fin, pouvoir développer le programme d'actions.

3.3. L'instrument d'analyse

Les critères pour l'analyse du paysage sont dérivés des structures de base et des thèmes associés : les facteurs abiotiques, biotiques et anthropiques sont subdivisés en éléments structurants le paysage qui font eux-mêmes objet de divers sujets dont dérivent les critères individuels.

Le facteur abiotique comprend les critères physiques, comme la géomorphologie (relief et topographie) ou l'hydrographie. L'eau apparaît dans une grande variété de formes telles que les eaux courantes et stagnantes et les sources.

L'aspect biotique inclut les critères de la vie sur terre et les interactions entre les différents écosystèmes et la nature. Il couvre l'aspect des formes végétales et du monde animal.

L'aspect anthropique du paysage décrit l'influence de l'homme. Les critères les plus importants sont résumés dans l'espace bâti (villages) et l'espace non bâti (agriculture, sylviculture,...) suivis des infrastructures qui sont principalement caractérisées par l'autoroute, le réseau routier et les anciennes lignes de chemin de fer. Les éléments de droit décrivent le paysage législatif qui a un effet direct ou indirect sur le développement du paysage.

Tableau 1 : Les éléments structurants du paysage

Abiotique	Biotique	Anthropique	STRUCTURES DESUJETS		CRITÈRES
			BASE		
			Géomorphologie	Relief Topographie	Plan, haut plateau, forme convexe (hauteurs, collines, ...), forme concave (creux, cuvette, vallée, ...), pentes (orientation, inclinaisons), description du relief, caractéristiques du lieu et de la situation; altitude, lignes de partage des eaux ...
			Hydrographie	Eaux courantes Eaux stagnantes Sources	Fleuve, ruisseau, eaux calmes/lacs, sources, forme de la vallée, à la situation, l'arrivée d'eau, vitesse d'écoulement, marais, parcours horizontal ou méandre, obstacles naturels ou artificiels, bassin versant, système fluvial, réseau des eaux ...
			Nature	Flore et faune	Composition des forêts (feuillus, conifères ou mixtes) ; bosquets, buissons; landes et tourbières; prairies ; zones humides; friches; rangées d'arbres, arbres individuelles, haies, jardins et potagers ; les vergers d'arbres à haute ou basse tige ; les espèces animales régionales ...
			Espace non bâti	Utilisation agricole et forestière	Agriculture, utilisation des terres agricoles et forestières, culture de fourrage et de plantes énergétiques; peuplements de feuillus et d'épicéas; occupation du sol ...
			Espace bâti	Villages, implantations, structures, silhouette, type d'agglomération, type de construction, éléments historiques et culturels, espaces publics	Typologie du bâti rural (architecture traditionnelle, industrielle ou postindustrielle) ; localisation des bâtiments l'un par rapport à l'autre, à la route, au relief, à l'eau ainsi qu'aux zones agricoles et forestières (contexte rural global), matériaux de construction ; taille des terrains, clôtures (haies, murs, grilles), situation par rapport aux constructions et à la rue ...
			Infrastructures	Réseau routier et ferroviaire, installations de d'approvisionnement, structure territoriale et mobilité, énergie, d'autres équipements	Typologie des axes de circulation (autoroute, routes régionales et nationales, sentiers, chemins, ...) parcours, revêtement, équipement, fonction et âge, situation dans le terrain (par rapport au relief, à l'eau, ...) ; structure du réseau routier; autres infrastructures comme p.ex. parcs éoliens, télécommunication ...
			Situation de droit	Outils d'aménagement du territoire, de développement territorial, outils de conservation de la nature, ...	CoDT, plan de secteur, schémas de développement, outils de révision et de planification, Code forestier, aménagements fonciers de biens ruraux, Plans et conventions en faveur de la biodiversité ...

4. Recensement et évaluation des éléments structurants du territoire du Parc naturel

L'ensemble de la zone d'étude est **recensé sur base des éléments structurants du paysage et décrit à l'aide de l'instrument d'analyse**. Cet outil d'analyse est basé sur des sujets clairement définis et des critères significatifs.

4.1. Géomorphologie

4.1.1. Description générale

Selon l'encyclopédie, la géomorphologie est l'étude des formes terrestres. Elle étudie, entre autre, les formes et les processus de formation de la surface terrestre. Cette analyse prendra en compte le relief, la géologie, la pédologie et le climat.

4.1.2. La géomorphologie dans le Parc naturel

Les Ardenne et l'Eifel appartiennent, du point de vue **géologique**, au **Massif Schisteux Rhénan (paléozoïque)**. Les Hautes Fagnes se trouvent sur le **Massif de Stavelot**, un massif Cambro-Ordovicien (début de l'Ere Paléozoïque ou Primaire). Au Dévonien inférieur (vers 416 Ma) on observe une sédimentation détritique sur tout le pourtour en discordance sur l'Ordovicien. La **crête de la Schneifel** et une partie de la vallée de l'Our, constituée par les roches de **l'Emsien**, datent aussi de la même période. On y rencontre des schistes, des quartzophyllades et des grès.

Le **relief** du Parc est divisé en trois grandes parties par trois grandes lignes faitières :

- **Le haut plateau des Fagnes** qui est la faitière la plus élevée, d'orientation sud-ouest à nord-est. Elle forme un dôme, dont les points culminants sont la Baraque Michel (675m) et Botrange (694m).
- **Le haut plateau de l'Eifel**, d'orientation nord-sud. Son point culminant est celui de Weißerstein (692m) et elle comprend les villages les plus élevés de Belgique (Elsenborn, Rocherath, Mürringen, ...).
- **La vallée de l'Our**, une zone de forte pente séparée du reste du territoire par une troisième ligne faitière, la ligne séparatrice Meuse – Rhin.

Les **sols** du Parc peuvent être subdivisés en 4 types :

- Des **sols caillouteux à charge de schistes et de grès** (50% du territoire), peu favorables à l'agriculture de par la charge caillouteuse.
- Des **sols limono-caillouteux à schysto-phyllades, assez sec** (25%) : ils peuvent être qualifiés de bons sols.
- Les **sols limoneux peu caillouteux et majoritairement humides** (8%) : on trouvera majoritairement des forêts et quelques prairies.
- Sur les **sols tourbeux** (6%) se trouveront les végétations non productives et des plantations de résineux.

Les **précipitations moyennes** avoisinent les 1400 mm par an avec des pics pouvant aller jusqu' à 1700 mm. Au nord et au sud du Haut-Plateau, la hauteur des pluies diminue jusqu'à 1000 mm dans les régions d'Eupen et de Saint-Vith. Le **climat** y est moins rude, les jours de brouillard moins fréquents et le ciel plus clair, surtout dans la vallée de l'Our.

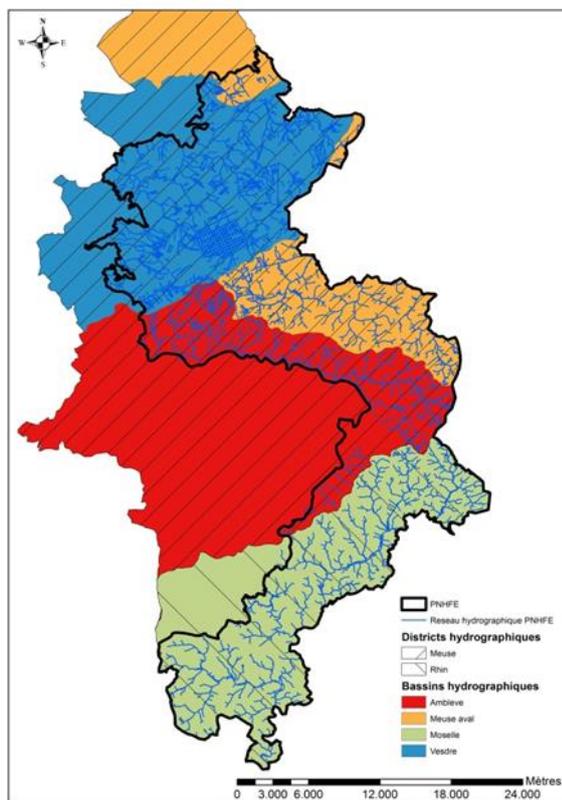
Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Un paysage diversifié de vallées de basse montagne ; + la région la plus haute de la Belgique ; + un relief très marqué et varié : des plateaux et têtes de vallée légèrement ondulés aux vallées escarpées aux pentes très raides structurent le paysage de manière différente ; + très beaux contrastes entre vallées fermées et plateaux ouverts ; + un grand nombre de vues magnifiques et de vues panoramiques à 360° ; + la géomorphologie offre des grands espaces aptes pour le développement de zones naturelles ou semi-naturelles ; + pratiquement aucun changement majeur dans le relief par des structures artificielles ; + différents gisements rocheux renforcent le caractère local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sols en partie médiocres, en partie imperméables à l'eau ; - du point de vue économique, gestion et utilisation limitées des terres ; - accessibilité difficile à certains endroits ; - un trafic restreint (p. ex. dans la vallée de l'Our) ; - nécessité d'infrastructures plus complexes (détours) ; - des conditions de vent exposées ; - vue limitée et climat humide, surtout dans les vallées. 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ De nombreux points panoramiques dans le paysage : des conditions favorables à la perception du paysage ; ↗ renforcement de la lisibilité des formes paysagères par le développement stratégique d'éléments de liaison paysagère et des surfaces forestières ; ↗ un mosaïque de milieux variés offrent différentes possibilités de développement ; ↗ des zones résidentielles attrayantes ; ↗ différents facteurs de localisation offrent différentes possibilités d'utilisation ; ↗ de vastes possibilités pour le tourisme, en particulier pour le tourisme de randonnée et le cyclotourisme, mais aussi le tourisme de loisirs et de découverte de la nature ; ↗ des potentiels pour le développement de la nature ; ↗ les sols en partie médiocres sont néanmoins avantageux pour le développement d'éléments naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Les nouveaux aménagements sur les crêtes et autres parties ouvertes du paysage sont visuellement dominants et peuvent avoir des conséquences sur la qualité du paysage ; ↘ accumulation rapide de grandes quantités d'eau dans les plaines inondables ; ↘ risque d'érosion des sols en pente ; ↘ l'accessibilité et l'accès difficiles peuvent limiter l'intérêt pour certains sites ; ↘ un aménagement non adapté au site peut amener un changement sensible du relief (remblais de terre, ...) ; ↘ les changements du relief du sol peuvent, à long terme, avoir un effet préjudiciable sur le paysage ; ↘ les zones inscrites au plan de secteur ne tiennent pas forcément compte de la morphologie du site (relief, pentes...) ; ↘ Risque de compactage du sol par certaines pratiques agricole et forestière, ce qui augmente le risque d'érosion et empêche la recharge/l'enrichissement des eaux souterraines.

4.2. Hydrographie

4.2.1. Description générale

L'analyse de l'hydrographie permet la description des formes, des propriétés, de l'occurrence et de la dispersion des eaux de surface sur le territoire du Parc.

4.2.2. L'hydrographie dans le Parc naturel



Carte 3: Masses d'eau au sein du PNHFE

L'emplacement exposé et la situation topographique ainsi que les conditions climatiques sont des facteurs qui entraînent des précipitations élevées (jusqu'à 1700 mm/an).

Avec plus de 1.705 km dont 72% non classée, les cours d'eau sont un élément important et décisif du paysage. Ils sont principalement alimentés par les eaux (de source et de pluie) qui s'écoulent des pentes adjacentes.

De nombreuses lignes de partage des eaux divisent le territoire en différents bassins versants et séparent les différents systèmes fluviaux. Au centre du Parc, la crête qui s'étend du nord-est au sud-ouest forme non seulement la grande ligne de partage des eaux entre l'Our (au sud) et l'Amblève (au nord). Il sépare également le bassin versant de la *Meuse* du bassin versant du *Rhin*.

Sur le territoire du Parc, le **district de la Meuse** se décline en **trois sous-bassins hydrographiques** : la **Meuse aval**, la **Vesdre** et l'**Amblève**. L'abondance d'eau dans cette partie du Parc a conduit à créer d'importants barrages sur les rivières.

- Le sous-bassin de la Meuse aval est constitué par la **Rour** et ses affluents : le Schwarzbach, la Schwalm et l'Olef.
- Le sous-bassin de la **Vesdre** comprend la Vesdre comme cours d'eau principal ainsi que tous les affluents dont les principaux sont la Hëlle, la Getz, la Soor et la Gileppe. Ces quatre cours d'eau alimentent les deux plus grands lacs de la Belgique, retenus par les barrages de la Gileppe et de la Vesdre (Eupen).
- La **Warche** (sous-bassin de l'Amblève) constitue une frontière du Parc naturel. Ses affluents sont entre autres la Holzwarche, le Trôs Marêts et le Bayehon. Les deux lacs des barrages de Robertville et de Butgenbach sont également situés sur le même cours d'eau.

Le district du Rhin, au sud, est constitué par le sous-bassin de l'Our. Celle-ci prend naissance dans le plateau à Losheim dans la région de Manderfeld dans un paysage ouvert de vallées évasées, devenant de plus en plus encaissées vers le sud. Les affluents principaux sont le Weberbach, le Kolvenderbach, la Braunlauf et l'Ulf.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Élément structurel majeur avec une influence considérable sur le paysage ; + les méandres et versants encaissés forment des éléments spécifiques qui marquent et structurent le paysage ; + les plans d'eau (lacs, étangs), les mares et les tourbières sont des éléments qui amènent à une ouverture plus ou moins prononcée du paysage ; + forte attirance visuelle ; + les cours d'eau sont des éléments de liaison importants ; + ressources en eau étendues, réseau dense ; + système hydrique diversifié (nombre élevé de structures sous formes différentes) ; + le caractère naturel du système hydrique (peu de rectifications des cours d'eau) ; + le système hydrique est à la base des milieux naturels et semi-naturels protégés des fonds de vallées ; + des biotopes différents/divers se sont développés sous différentes conditions ; + bonne qualité de l'eau potable ; + l'approvisionnement en eau potable est assuré par différents moyens d'obtention d'eau potable (mais peut être classé comme sensible) ; + importance de la zone pour la rétention d'eau (protection contre les inondations pour les zones basses) ; + le climat rude favorise l'équilibre hydrique et est un facteur primordial pour la formation d'une végétation spécifique comme celle des Fagnes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les petits cours d'eau sont parfois difficiles à appréhender dans le paysage, ne structure que très peu le paysage ; - à certains endroits, manque de plantes accompagnant les ruisseaux ; - certaines zones alluviales sont couvertes par des plantes ligneuses non indigènes très denses (cultures d'épicéa) ; - les petits et grands barrages forment des obstacles pour la faune piscicole ; - les lignes de forces du paysage (en particulier en fonds de vallée) sont modifiées par des aménagements dans les cours d'eau ; - pollution et réduction de la qualité d'eau par le rejet d'eaux usées, d'engrais, de lisier,... ; - nuisances olfactives, rejets d'eau sale ou sédimentation ; - destruction du pouvoir auto-épurateur par une gestion intensive jusqu'au bord des cours d'eau (par le biais de l'exploitation forestière et agricole) ; - canalisation partielle des cours d'eau ; - captage des sources et rejets dans des systèmes de drainage qui ont complètement bouleversé la morphologie du paysage (Fagnes des Deux Séries, plantations forestières...); - conditions de sol défavorables, forte teneur en eau, utilisation limitée du sol ; - des mesures plus complexes pour la construction de bâtiments; - une accessibilité restreinte. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La protection des fonds de vallée par l'empêchement de construire dans les zones constructibles du plan de secteur peut être bénéfique pour le réseau hydrique et écologique ainsi que le paysage ; ➤ l'enlèvement des plantations non adaptée dans les zones alluviales apporte une ouverture du paysage ; ➤ les vastes ressources en eau offrent un potentiel élevé pour la mise en réseau écologique des biotopes ; ➤ de bonnes conditions pour tous les êtres vivants ; ➤ de bons moyens d'auto-épurateur ; ➤ potentiel de production d'énergie tout en tenant compte de la capacité hydromorphologique du cours d'eau ; ➤ soulagement des réseaux hydrographiques et amélioration de la qualité de l'eau par l'amélioration et l'achèvement du réseau d'égouttage et la construction de stations d'épuration ; ➤ amélioration de la qualité de l'eau en évitant la pénétration des eaux usées ; ➤ possibilités d'utilisation récréative ; ➤ potentiel touristique ; ➤ potentiel d'irrigation (abissage) ; ➤ sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ; ➤ potentiel pour des projets ou une coopération transfrontalière avec les pays et régions voisins ; ➤ élément de structuration important dans le paysage mais aussi au sein des villages ; ➤ une gestion extensive et limitée des zones alluviales permet le développement d'espace plus naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Des nouveaux aménagements en fond de vallées ou partiellement en bas de versant peut avoir des répercussions négatives sur la qualité de l'eau, l'écologie et le paysage ; ⚡ risque d'augmentation de la pollution des cours d'eau venant des habitations, commerces, exploitations agricoles et forestières, industries... ; ⚡ enrichissement en éléments nutritifs des plans d'eau (eutrophisation) ; ⚡ risque accru d'inondation dans les vallées par le compactage du sol, l'imperméabilisation des sols, les nouvelles constructions... ; ⚡ rectification et canalisation des cours d'eau ; ⚡ risques liés à la production d'eau potable.

4.3. La nature et les éléments naturels

4.3.1. Description générale

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel renferme une richesse biologique exceptionnelle, tant au niveau de la faune, de la flore que des biotopes. Un grand nombre de projets et d'initiatives ont été menés sur le territoire du Parc naturel afin de protéger et de sauvegarder ces richesses naturelles et paysagères (LIFE « Hautes Fagnes », PCDN, réserves naturelles, Natura 2000, contrats rivières...).

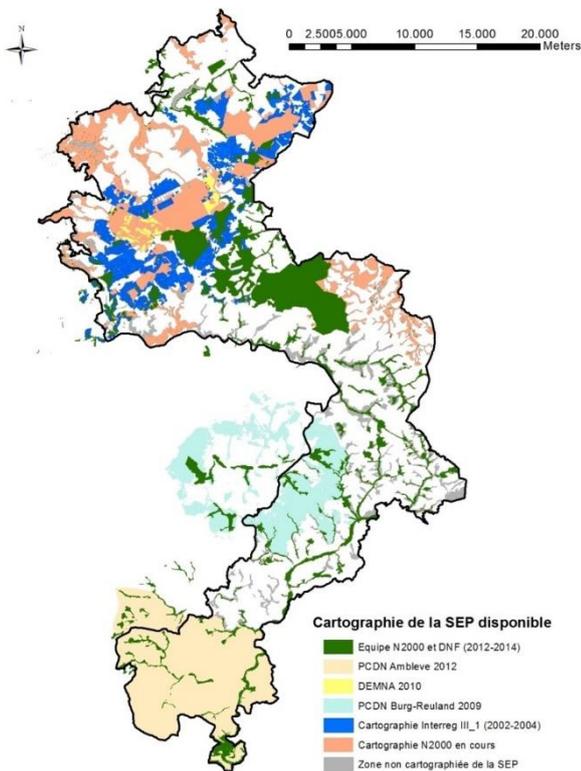
Une menace majeure est la fragmentation de l'habitat (les habitats sont de plus en plus petits et déconnectés les uns des autres). Causée par l'urbanisation galopante, le développement des infrastructures routières et ferroviaires, les pratiques agricoles et sylvicoles intensives, la fragmentation de l'habitat provoque l'isolement des populations d'espèces.

Ces dernières, privées de corridors naturels, doivent renoncer aux déplacements nécessaires à leur survie et finissent par s'éteindre. En préservant et en renforçant le réseau écologique sur le territoire, il est possible de lutter directement contre cette menace de fragmentation.

La pollution des sols et des cours d'eau, le changement climatique ainsi que l'introduction d'espèces exotiques contribuent également à cette érosion de la biodiversité. Au-delà du maillage vert (les espaces verts ou naturels, reliés entre eux par des haies, rivières ou autres), la qualité de l'environnement est donc indispensable à la survie des organismes et à leur reproduction.

Le terme « nature » n'est pas entièrement dépourvu de valeur, il est souvent compris différemment et parfois utilisé de manière contradictoire. La « nature » est généralement définie comme ce qui n'a pas été créé par l'homme. D'autre part, il y a la « culture », créée par l'homme. Le paysage « naturel », tel qu'il se présente aujourd'hui, a été fortement influencé par l'action humaine. Néanmoins, les facteurs abiotiques d'un site font en sorte qu'on y trouve une biosphère adaptée, même s'elle est parfois fortement altérée. Le mot allemand de la « *Kulturlandschaft* » (paysage culturel) décrit bien cet état. Dans ce chapitre, la nature équivaut aux écosystèmes qui se sont développés jusqu'à ce jour malgré/grâce à l'action humaine et conformément aux divers facteurs du site, tels que le climat, le sol et l'eau. Conformément à la qualité et la composition de la flore, différents biotopes et habitats se sont développés. Ce sont des lieux où une faune spécifique s'est développée; de ce fait, ils sont cités ici.

4.3.2. La nature au sein du Parc naturel



4.3.2.1. SEP

La **Structure écologique Principale (SEP)** a pour but de rassembler, dans un contour cohérent, l'ensemble des zones du territoire ayant un intérêt biologique actuel ou potentiel. Au sein du Parc naturel, la structure écologique principale (Natura 2000, SGIB) s'étend sur 25.820 ha et couvre ainsi 35 % du territoire. Néanmoins, seuls 41 % de la SEP sont actuellement cartographiés. Il reste donc un important travail de cartographie à réaliser sur le territoire du Parc. La classification de chacun de ces habitats en zones centrales, zones de développement ou éléments de liaison devrait être réalisée pour tout le territoire du Parc.

Carte 4: Structure écologique principale (SEP)

4.3.2.2. Les habitats au sein du Parc naturel

Parmi les nombreux biotopes d'intérêts présents sur le territoire du Parc, on trouvera notamment :

- **Les milieux ouverts terrestres non agricoles :**
 - Les **tourbières** : les Hautes-Fagnes doivent leur nom et leur célébrité à leurs tourbières hautes légèrement bombées. Elles s'étalent sur près de 150 ha, dans la *Fagne Wallonne*, à *Cléfaye*, au *Misten* et au *Rurhof*. Ces tourbières hautes sont les reliques du paysage naturel. Par ailleurs, on trouvera de nombreuses **tourbières dégradées**, envahies de molinie dans les stades les plus dégradés. Dans les dépressions, sur les pentes, là où la couche de tourbe est peu épaisse (max. 80 cm), se forment, en de nombreux endroits **des bas marais** (ou **tourbières basses**).
 - Les **landes et milieux associés** : sur le territoire du Parc naturel on retrouve principalement des landes humides, des landes sèches, des genévrières et des nardaies. Tous ces habitats sont essentiellement situés sur le Haut-plateau fagnard et le Camp militaire d'Elsenborn.
- **Les habitats forestiers :**
 - Les **forêts feuillues** : Sur le territoire du Parc, on retrouve les hêtraies à luzule (Rurbusch, Küchelscheid), des boulaies tourbeuses aux abords de tourbières ou landes tourbeuses, des chênaies-boulaies, des aulnaies marécageuses, des forêts alluviales dans les fonds de vallées ainsi que des forêts d'érables sycomores ou d'ormes des montagnes principalement sur les flancs rocheux des vallées encaissées (Warche, Olef, Our...).
 - Les **forêts résineuses** : Si, il y a plus d'un siècle, l'épicéa était encore une rareté en Ardenne, il est aujourd'hui largement répandu, détrônant les feuillus dans leur propre territoire. 43% du territoire est occupé par des résineux, contre 10% de feuillus et 3%

de forêts mixtes. Sur ces 43% de résineux, 12.663 ha (soit 39% des résineux actuels) se trouvent sur sols marginaux.

- **Les habitats agricoles :** Sur base des données existantes, on retrouvera principalement sur le territoire du Parc des prairies de fauche ainsi que des mégaphorbiaies rivulaires. Selon l'asbl Agra-Ost 2% du territoire est désigné comme prairie à haute valeur biologique et 2% des prairies se trouvent sur des sols marginaux et pourraient, selon l'intensité de l'activité agricole (charge animale, utilisation d'engrais, ...), présenter un intérêt écologique.
- **Les habitats d'eaux courantes :** Le long du réseau hydrographique, on trouvera un habitat de végétation aquatique, composé de plantes d'eaux plus ou moins courantes, ainsi que de mousses et d'algues filamenteuses aquatiques correspondant aux diverses zones de la rivière. Il s'agit principalement de végétations dominées par des renoncules (*Ranunculus sp.*), des potamots (*Potamogeton sp.*), des callitriches (*Callitriche sp.*), des myriophylles (*Myriophyllum sp.*), des bryophytes aquatiques, des algues filamenteuses ou diverses formes aquatiques d'amphiphytes.
- **Les éléments de liaison :** Les éléments de liaison permettent les migrations et les échanges entre les noyaux de vie des populations. Le maillage écologique du PNHFE est constitué de 768 km de haies, 547 km d'alignement d'arbres, 510 km de bandes fauchées tardivement, 969 mares, étangs et lacs et 139 carrières (source : IGN & DGO3 2014). D'autres éléments de connexion sont les vergers hautes tiges, les arbres isolés, les jardins naturels ainsi que les prairies fleuries.

4.3.2.3. La faune

Au sein du Parc naturel, certaines espèces sont en recrudescence, de nouvelles espèces apparaissent. Au contraire, d'autres sont en régression, voire disparaissent. **Pour certaines espèces, le Parc naturel abrite l'un des derniers noyaux de population** à l'échelon national, voire européen. Les espèces en danger critique à l'échelle internationale et présente dans le Parc naturel sont entre autres le Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*), le Moiré blanc fascié (*Erebia ligea*), le Virgule (*Hesperia comma*), la Merle à plastron (*Turdus torquatus*), la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), les Sarcelles d'hiver (*Anas crecca*), le Tétralyre (*Tetrao tetrix*), le Pic cendré (*Picus canus*), le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*), Aeshne Subarctique (*Aeshna subarctica*), l'Agrion hasté (*Coenagrion hastulatum*), la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia rubicunda*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)... Depuis 2018, deux individus de **Loup européen** (*Canis lupus lupus*) ont été détectés sur le haut plateau fagnard.¹

4.3.2.4. Les espèces invasives

Un certain nombre d'espèces animales ou végétales non indigènes sont capables de s'acclimater, de se multiplier et de se propager dans nos paysages où elles peuvent causer des dommages à la biodiversité, à la santé publique et à l'économie. Pour les *plantes terrestres invasives*, des inventaires ont été effectués pour les principales espèces (berce du Caucase, balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon, Spirée). Certaines *espèces animales invasives* (rat musqué, raton laveur, écrevisse américaine,...) colonisent également le territoire du Parc naturel et représentent une menace pour les espèces indigènes.

¹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/le-loup-der-wolf.html?IDC=6097>

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Une très forte proportion de prairies et de forêts ; + de nombreuses structures différentes. 35% du territoire du PNHFE sont compris dans la structure écologique principale (SEP) ; + faune variée comprenant un certain nombre d'espèces considérées comme rares et/ou menacées ; + les Hautes Fagnes ont un caractère unique et représentent un paysage unique dans toute l'Europe (particularité) ; + Réapparition d'anciennes espèces comme le loup européen ; + réseau écologique dense avec (768 km de haies, 547 km d'alignements d'arbres et 509,6 km de bords de route en fauchage tardif...); + des paysages bocagers d'importance suprarégionale. Les haies restantes sont pour la plupart entretenues par les agriculteurs ce qui fait de lui un acteur important du paysage ; + beaucoup de sites proches de l'état naturel, malgré paysage culturel (29% du territoire en N2000, 8% en RND ou RNA) ; + 1705 km de cours d'eau dont 72% non classées au sein du Parc naturel ; + les vallées fluviales sont des importants habitats et des éléments de liaison ; + Nombreux investissements réalisés pour la restauration/protection d'habitats et d'espèces dans le cadre des projets (Life, Interreg, PDR,...) affectant le paysage (déboisements, restauration de bras morts...); + les grands cours d'eau sont souvent accompagnés par une végétation ripisylve (saules, aulnes...); + grand nombre d'outils favorable à la conservation et le renforcement de la nature (LIFE, PCDN, MAYA...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible prise de conscience de la valeur de la nature, manque de connaissance des interrelations et des effets d'actions ; - manque de données et de connaissances de répartition pour certains groupes faunistiques et de certains types de milieux (carrières, affleurements...); - Pas de définition et priorisation des zones de la SEP en dehors des PCDN ; - l'utilisation intensive d'une partie des terres à des fins agricoles et sylvicoles (surtout sur sols marginaux) ; - recul des haies typiques du paysage (activités agricoles, urbanisation...); - les épicéas sont très dominants dans le paysage et ont une fonction écologique limitée ; - plantations isolées d'épicéas et de sapins de Noël en milieu agricole ; - manque de données sur l'influence de l'urbanisation (habitations, commerces, industries...) sur la fragmentation des habitats et les éléments de connexion ; - certaines infrastructures empêchent et mettent en danger l'échange ou le déplacement de la faune (barrages, déversoirs, routes...); - encore trop de rejets d'eaux usées et de pollution provenant de sources diverses. Qualité de l'eau altérée (PCB, métaux lourds, nitrates, colmatage des fonds...) et présence de nombreux points noirs et d'espèces invasives ; - certaines zones ayant d'importantes valeurs écologiques ne sont que partiellement protégées. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La protection des fonds de vallée par l'empêchement de construire dans les zones constructibles du plan de secteur peut être bénéfique pour le réseau hydrique et écologique ainsi que le paysage ; ➤ déboisement des plantations non adaptée sur les sols marginaux apporte une ouverture locale du paysage ; ➤ les vastes ressources en eau offrent un potentiel élevé pour la mise en réseau écologique des biotopes ; ➤ potentiel de production d'énergie tout en tenant compte de la capacité hydromorphologique du cours d'eau ; ➤ augmentation de la qualité des zones centrales au sein du réseau écologique ; ➤ aménagement de nouveaux biotopes qui peuvent servir de « <i>Trittsteine</i> » (<i>biotopes-relais</i>) ; ➤ renforcement du réseau écologique (voir concept de l'infrastructure verte) par l'apport de petits éléments constitutifs du paysage (haies, arbres isolés ou en alignements...); ➤ verdissement de la franche agricole autour des villages (cordon vert); ➤ renforcement potentiel du réseau écologique transfrontalier (aspect transfrontalier du Parc); ➤ gestion différenciée des espaces verts (0-pesticides) ; ➤ sensibilisation à l'environnement et à la nature. Rendre accessible la nature ; ➤ possibilités d'utilisation récréative, potentiel touristique ; ➤ coordination des acteurs responsables pour la gestion et la protection de la nature ; ➤ Application de la méthode « Pro sylvia » dans les forêts domaniaux, nouveau Code Forestier ; ➤ analyse d'indices paysagers permettra une analyse de l'évolution des éléments du paysage (forêts, SAU, haies, bâti...). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Changement climatique et pression anthropique ; ➤ régression d'espèces ; ➤ Nombreuses pressions pèsent sur les habitats et les espèces (pollution, invasives, remblais...); ➤ croissance de nombreuses barrières écologiques par l'étalement urbain... ; ➤ le plan de secteur qui ne tient pas suffisamment en compte les éléments du réseau écologique et qui favorise l'étalement urbain ; ➤ regroupements parcellaires agricoles non encadrés amenant une perte d'éléments de liaison ; ➤ extension des espèces invasives et méconnaissance de nombreuses espèces ; ➤ faible prise de conscience de la valeur de la nature, manque de connaissances profondes en matière de la nature, ses relations et la conséquence de certaines actions ; ➤ Manque de connaissances dans l'entretien des éléments verts qui constituent le paysage. ➤ Pérennité des effets de certaines actions de protection de la nature (projets limités dans le temps,...) ; ➤ l'esprit de clocher bloque aussi bien le réseautage que la communication ; ➤ différentes méthodes, approches de gestion des deux côtés d'une frontière (communale, linguistique, nationale...).

4.4. L'espace non bâti

4.4.1. Description générale

Dans le présent chapitre, l'occupation actuelle, l'emplacement et l'utilisation des différentes surfaces au sein de l'espace non bâti seront abordés. On a choisi le terme d'espace non bâti pour décrire les modes d'utilisation du sol aux alentours des villages (l'espace bâti). Il s'agit essentiellement des espaces agricoles et forestiers.

En outre, il est nécessaire de caractériser et de décrire les espaces ouverts à proximité du bâti, tels que les jardins (potagers), les vergers (cultures d'arbres à tige haute ou basse), la taille des parcelles, les limitations (haies, murs, clôtures) et l'emplacement (par rapport à la maison, par rapport à la route).

L'analyse d'évaluation aborde uniquement les surfaces pertinentes et marquantes pour le territoire. De plus, il y a des déclarations sur le plan de secteur, l'instrument de planification qui détermine l'occupation des sols.

4.4.2. L'espace non bâti au sein du Parc naturel

Les surfaces utilisées pour **l'agriculture et la sylviculture** en dehors des villages prédominent l'occupation actuelle des sols. La superficie utilisée pour ces deux occupations représente près de **81 % du territoire total**. 12% de la surface totale du Parc sont les terres non productives essentiellement constituées des grandes étendues de la réserve naturelle des Hautes Fagnes et du Camp militaire d'Elsenborn. Le réseau Natura 2000 s'étale sur toutes les zones, tant qu'agricoles, forestières et naturelles.

Avec environ **57 %**, les **forêts** représentent la part la plus importante. La part des **terres agricoles** est seulement de **24 %**. Par rapport aux communes du Parc, 72% de la zone forestière totale des 12 communes se situe au sein du territoire du Parc contre 38% des surfaces agricoles.

4.4.2.1. L'espace agricole

La grande majorité (86%) des parcelles agricoles sont privées, 10% appartiennent à la commune. Ces dernières forment souvent des blocs plus importants et se trouvent principalement dans les communes de Butgenbach et de Bullange. Seulement 1% sont domaniales, appartiennent donc à l'Etat belge ou à la Région wallonne.

Dans le Parc naturel, **94%** des surfaces agricoles utiles (SAU) sont donc des **surfaces enherbées** dont 84% de prairies permanentes. Relatif à ça, la part des bovins dans les élevages au sein des communes analysées est au-dessus des 95%. Le reste des SAU est constitué de prairies temporaires, de pâturages à statut particulier et de tournières enherbées. **Seulement 6% sont des cultures**. La grande majorité des cultures et de prairies temporaires se trouvent en effet au sud du Parc, dans les communes de Burg-Reuland (70%), de Saint Vith et de Bullange. Le climat plus doux dans la vallée de l'Our et au Sud du Haut plateau de Butgenbach et de Saint Vith joue certainement un rôle important. Cette dispersion est rendu visible dans le paysage (bocage dans les régions centrales du Parc, openfield au sud). Destinés au fourrage, le maïs est la principale plante de culture (43%) suivi des mélanges de céréales (14%) et des cultures d'avoine et d'orge (10% chacune).

La déprise agricole est confirmée par l'évolution du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire concerné. **En 36 ans, environ ¼ des exploitations agricoles des communes analysées ont disparu**. Entre 1980 et 2016, la moyenne des exploitations au sein des communes du Parc a diminué de 77%. Cette

tendance de décroissance est plus élevée que celles au niveau régional (-66%) et provinciale (-70%). Relative à ce fait, la **SAU n'a pas énormément changé sur 36 années (1980-2016)**, elle a soit légèrement augmenté, soit légèrement diminué selon les communes. Seule exception est la commune de Butgenbach, dont les SAU ont augmenté de 15%. Alors que le nombre d'exploitations agricoles a fortement chuté et que la SAU est restée plus ou moins constante, la SAU moyenne par exploitation a plus que triplée pour la moyenne des communes du Parc naturel. Cette tendance est plus accentuée au niveau du Parc naturel qu'au niveau régional et provincial.

Malgré le fait qu'au niveau du Parc la SAU n'a pas fortement évolué, certains facteurs exercent une **pression sur le foncier agricole**, notamment l'artificialisation des terres. Cette dynamique de pression *est influencée par deux facteurs principaux: l'importance de la **dynamique d'urbanisation** et l'importance d'un **potentiel foncier supplémentaire** pouvant également absorber la dynamique d'artificialisation des terres.*² Par ce dernier, on entend l'achat de terres agricoles pour y développer des activités non agricoles (p. ex. les activités équestres, jardins, espaces naturels,...). La commune la plus touchée par la perte potentielle de SAU est la commune d'Eupen (15-30%) suivie des communes de Raeren, de Malmédy et de Stavelot. Par contre, la **superficie de la SAU en zones urbanisables du plan de secteur est la plus élevée dans les communes d'Ambève, de Bullange, de Saint Vith et de Waimes**. Même si cette analyse montre bien les tendances au niveau des communes wallonnes, elle a ses limites quant à l'évolution réelle à plus petites échelle. Une analyse plus poussée à l'échelle des communes du Parc pourrait être complémentaire. De même pour les éléments de maillage liés à l'activité agricole comme les haies, les vergers, etc.

4.4.2.2. L'espace forestier

En raison de l'état défavorable du sol, de nombreuses zones des plaines alluviales ne sont pas directement exploitées et créent de l'espace pour un développement naturel. Il n'est donc pas surprenant que la plupart des zones protégées soient situées au fond des vallées.

Contrairement aux surfaces agricoles, la majorité des surfaces sylvicoles (80%) appartiennent à des pouvoirs publics comme la Région wallonne (49%) et les communes (29%). Seules 20% des forêts sont privées et se trouvent essentiellement dans la vallée de l'Our.

Les sommets des collines sont pour la plupart recouverts de forêts et font l'objet d'une gestion forestière. Les forêts résineuses dominent largement dans le Parc naturel et sont réparties de manière assez uniforme sur la zone forestière. L'épicéa est de loin l'essence résineuse la plus présente avec 16.825 ha (88% des essences résineuses). Très loin derrière l'épicéa vient le douglas avec 1.000 ha (5,2%) et le mélèze avec 261ha (1,4%). Parmi les essences feuillues, le hêtre est le plus représenté dans le Parc naturel avec presque 2.500 ha (45% des essences feuillues). Le chêne est 2ème dans la liste avec 1.740 ha (31,5%), le bouleau 3ème avec 918 ha (16,7%). Ces 3 essences présentent ensemble 93,4% des essences feuillues.

4.4.2.3. Données socio-économiques

Seulement une petite partie (**1,2 % des employés**) au sein des 12 communes du Parc travaillent dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche). La part des **indépendants**, est plus élevée (**19,4%**). La part la plus élevée se trouve dans la commune de Burg Reuland (43,6%) contre 6,9% à Eupen.

² Note de référence 65 - Défis des espaces ruraux, CPDT 2016, page 21

4.4.2.4. L'évolution de l'espace non bâti

L'évolution du paysage et des structures agricoles peut être retracée à partir de la **fin du 18^{ème} siècle** grâce à la cartographie de l'ensemble des Pays-Bas autrichiens réalisée par Ferraris. Le paysage d'alors était totalement différent de celui auquel on est habitué aujourd'hui. En effet, la petite exploitation agricole de quelques hectares était très répandue. Ce type d'exploitation fonctionnait selon les **pratiques agro-pastorales**, une autarcie polyculturelle; on cultivait donc tout ce dont on avait besoin (céréales, plantes textiles et pommes de terre quand elles apparaîtront). Les prés naturels étaient réduits aux abords des ruisseaux et dans les zones humides qui les avoisinaient. Les cultures constituaient l'ensemble des champs agricoles, et étaient disposées de manière plus ou moins circulaire autour des villages. L'élevage était secondaire par rapport à la production végétale qui constituait l'essentiel de l'alimentation. Seuls les troupeaux de moutons avaient vocation de production de laine destinée aux centres textiles proches (Eupen ou Verviers, par exemple). Les champs agricoles étaient soumis aux contraintes communautaires de l'assolement triennal, qui nécessitaient des parcelles complètement ouvertes, donc sans clôtures ni haies, ce qui a évidemment bien changé par la suite. Autour des champs agricoles existait une large auréole de terres incultes servant aux passages, leur appropriation était collective, d'abord villageoise, plus tard communale. Ensuite venait la bordure forestière composée de feuillus, bien plus réduite qu'aujourd'hui et en mauvais état (principalement à cause des droits d'usage).

Depuis la **fin du 19^{ème} siècle**, les structures paysagères ont fortement évolué. À partir des années 80 du 19^{ème} siècle, avec la construction du chemin de fer, des produits agricoles ont pu être importés ce qui a progressivement mené à une **spécialisation de l'agriculture vers l'élevage**. Le droit de succession de type réel a modifié la destination du parcellaire. Suite à cette loi du Code civil, les terres cultivées ont été réparties entre tous les membres de la famille. De ce fait, le nombre de fermes s'est rapidement multiplié. Les parcelles devinrent plus petites, suite au nombre de divisions successives.

À partir du 19^{ème} siècle, la **sylviculture** déclenchera :

- la remise en état des futaies feuillues de chêne/hêtre ;
- le boisement de terres incultes et de landes (principalement des épicéas) ;
- la transformation des peuplements sans valeur et
- la fourniture des taillis pour le tannage.

Le paysage a été marqué par **l'importation de l'épicéa et la privatisation des terres communautaires** en vertu de la loi prussienne de 1847 ce qui a mené à une progression massive des plantations de résineux. La culture de résineux marqua fortement la sylviculture. Les sols ont été fortement épuisés à cause de la culture intensive. Beaucoup de plaines alluviales ont été converties en pessières. Le reboisement progressif avec des épicéas s'est poursuivi jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Ceci explique pourquoi près de 80 % de nos surfaces sont couvertes de forêts d'épicéas.

Depuis 1978, l'occupation des sols en Wallonie a été fortement influencée par le **plan de secteur**. Ce dernier est un instrument de planification qui définit quelle occupation peut se faire à quel endroit. Il définit l'utilisation prévue exacte des sols; il a une valeur juridique. Une dérogation ne pourra être accordée que dans des cas exceptionnels. Un problème majeur est certainement le fait que le plan de secteur ne tient pas compte des préoccupations locales, des circonstances, des développements ou des exigences et objectifs de nos jours. En raison de son caractère contraignant, il y a souvent des conflits qui en résultent.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + L'agriculteur en tant qu'acteur principal du paysage ; + une faible densité de population et les grands espaces ouverts offrent de l'espace et du calme ; + la région, le paysage, les villages sont très marqués et influencés par l'agriculture ; + les sols et le climat sont particulièrement bons pour l'élevage et les productions d'herbes ; + une agriculture moins intensive qu'ailleurs en Wallonie ; + exploitations agricoles encore présentes et compétitives, dont certaines en bio ; + région laitière importante en Wallonie (41,3% des quotas de lait en Région wallonne) ; + zone agricole souvent riche en structures offrant de meilleures opportunités pour les éléments de liaison dans le paysage (haies, arbres, arbustes, ...) que les terres arables ; + 1,2% des emplois salariés dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) contre 19,4% d'indépendants (43,6% à Burg-Reuland) ; + sylviculture rentable, beaucoup de zones forestières et de réserves en bois ; + le secteur du bois est bien développé : industrie du bois à haut rendement, haute qualité dans la construction et la transformation du bois ; + beaucoup de scieries résineuses familiales qui garantissent l'absence d'une dictature du prix de bois de la part d'une seule entreprise ou d'un groupe d'entreprise ; + revenus communaux relatifs aux activités sylvicoles importants ; + nombreuses réserves forestières et des nouvelles en création ; + étendues des zones forestières permettant la multifonctionnalité de la forêt ; + Fonction récréative de la forêt bien développée, un environnement résidentiel attrayant ; + le caractère bocager, des forêts et des Hautes Fagnes est unique et offre un grand potentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> - 70% des terres agricoles sont en bail à ferme ; - agriculture peu diversifiée ; - Pression sur l'environnement (surpâturage, compaction du sol, culture en fonds de vallée, ...) - les sols et le climat peu propices à l'agriculture ; - diminution du nombre des d'exploitations agricoles, augmentation de la taille des exploitations survivantes (hangars agricoles...) - Dans certains cas, mauvaise intégration paysagère du bâti agricole ; - diminution des éléments du maillage agricole (haies, arbres...) suite à des pratiques agricoles plus intensives lié à une mécanisation plus importante ; - une faible sensibilité de la population à l'importance de l'agriculture, voir une image constamment négative de l'agriculture ; - âge moyen élevé des exploitants actuels (1/2 >50 ans) ; - prix du lait stagnant, coûts de production en augmentation depuis 1980 ; - pression sur le foncier agricole par l'urbanisation (manque de données précises) ; - plantations d'épicéas et de sapins de Noël en milieu agricole sur des SAU abandonnées ; - monotonie des paysages agricoles et forestiers à certains endroits ; - plantations d'épicéas sur les sols marginaux ; - beaucoup de monocultures en forêt ; - Forêts privées souvent monotones et très morcelées, sans aucune gestion durable ; - plans manquants et/ou obsolètes pour l'aménagement du territoire, le développement et surtout pour les espaces verts. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter l'acceptation par la population: l'agriculture entretient le paysage et contribue à l'attrait touristique et paysager, c.à.d. au cadre de vie de la région ; ➤ sensibilisation pour la conservation de la nature et du paysage, développer une meilleure conscience environnementale ; ➤ renforcement des éléments du maillage agricole (haies, arbres, alignements, allées vergers...) ➤ l'agroforesterie ; ➤ possibilité de diversification et autres moyens de valorisation (circuits courts, accueil à la ferme) ; ➤ potentiel d'expansion des produits régionaux et du développement d'autres produits (les matières premières d'énergie renouvelable, le tourisme rural, les mesures d'entretien de la nature,...) ; ➤ programmes et règlements verts (MAE,...) ; ➤ L'outil « Aménagements fonciers » (remembrements modernisés) qui met la préservation/l'amélioration de la valeur paysagère et des services écosystémiques dans le focus ; ➤ structures, associations et initiatives locales (Made in Ostbelgien, Est en transition, Agra Ost, Bauernbund, GAL, Projet « Rouge Pie de l'est » de la FRW, et initiatives locales (GAC,...)) ; ➤ code forestier ; ➤ potentiel de meilleure valorisation des bois feuillus de qualité qui auront atteint l'âge de maturité ; ➤ gestion « Pro Sylva » ; ➤ collaboration éventuelle avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée ; ➤ gestion durable et multifactorielle à travers les nouveaux plans d'aménagement forestier ; ➤ le nouveau CoDT ; ➤ révision du plan de secteur suite au transfert de compétence de la matière « aménagement du territoire » à la Communauté germanophone. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Beaucoup de baux à ferme, ce qui engendre une insécurité de planification à long terme et complique le développement de modèles agricoles alternatives ; ➤ image négative de l'agriculture, manque de contact entre la population et l'agriculteur ; ➤ Charges administratives (HACCP, AFSCA,...) ; ➤ Dépendance accrue envers les banques car investissements de plus en plus élevés ; ➤ changement structurel important (en 2026, 50% des exploitations auront disparu si pas de successeurs). L'agriculteur en tant qu'acteur indispensable dans la gestion du paysage ; ➤ l'agriculture est confrontée à de grands défis, situation incertaine ; ➤ intensification de certaines exploitations ; ➤ accès de plus en plus difficile à la terre ; ➤ regroupements parcellaires non encadrés suite à la diminution du nombre d'exploitation ; ➤ grande dépendance envers le prix du lait et les primes ; ➤ marchés du terroir : efficacité aléatoire ; ➤ évolution du paysage suite au renforcement de la culture de plantes énergétiques (maïs, colza,...) ; ➤ monocultures ; ➤ culture de sapins de Noël en zone agricole et forestière ; ➤ perte de terres agricoles et d'éléments du paysage par l'urbanisation ; ➤ manque de sensibilité des propriétaires privés de parcelles forestières ; ➤ diminution des zones de quiétude pour la faune ; ➤ le nouveau CoDT ; ➤ révision du plan de secteur suite au transfert de compétence de la matière « aménagement du territoire » à la Communauté germanophone.

4.5. L'espace bâti

4.5.1. Description générale

Par espace bâti, on comprend tous les éléments morphologiques du paysage comme l'emplacement et la composition des villages ainsi que les caractéristiques du bâti en soi, sa disposition au sein du village et l'utilisation des matériaux externes. Outre ces éléments d'apparence, une attention particulière est également accordée au développement de la population, à l'utilisation de l'espace ainsi qu'à la qualité de vie ressentie par les habitants. Des éléments qui ont un effet indirect sur le paysage. Le territoire du Parc profite d'un riche patrimoine culturel avec ses nombreux éléments historiques. Ils sont témoins contemporains du paysage culturel et de l'histoire de cette région. Enfin, un petit paragraphe sera dédié aux équipements touristiques au sein de l'espace bâti (campings, hébergements...). Surtout les campings ont un impact paysager non négligeable.

4.5.2. L'espace bâti au sein du Parc naturel

Seulement **un peu moins de 3% de la superficie totale du Parc est bâtie**. Malgré ce taux d'occupation du sol qui paraît négligeable, l'influence de l'espace bâti sur le paysage est souvent importante. Selon sa disposition dans l'espace, son étalement mais aussi sa morphologie interne, l'espace bâti est un facteur majeur pour la composition d'un paysage.

4.5.2.1. La population

Actuellement, près de **17.500 personnes habitent dans le Parc naturel**. Presque la moitié (46 %) de la population habite dans les communes de Bullange et de Burg Reuland. 95% de la population du Parc naturel viennent des communes de Bullange, Burg Reuland, Butgenbach, Waimes et Saint Vith.

78 % des habitants du Parc naturel vivent dans des **communes germanophones**. Seulement **22 % habitent dans les communes francophones**. Au total, 17,5 % de la population des 12 communes du Parc vit dans le Parc naturel (comparée à 57,5 % des surfaces communales). **93 villages ou hameaux** se trouvent au sein du Parc naturel.

Fin 2013, la population totale du Parc naturel s'élevait à 17.477 habitants. Sur un territoire de 738,50 km², cela correspond à une densité de 23,67 habitants par km². Cependant, en excluant les grandes régions quasi inhabitées (Hautes Fagnes, forêts...), celle-ci passe à 56,26 hab/km². **En fait 95% de la population se concentre sur une surface de 294km².**

En 2013, on recensait 6643 ménages privés pour le Parc naturel. Pour les 17.477 habitants du Parc naturel, ça fait donc **une moyenne de 2,63 personnes/ménage**. On observe, tout comme pour la population, un **accroissement du nombre de ménages entre 1981 et 2013**. Cependant, **l'accroissement du nombre de ménages (64,7%) est beaucoup plus grand que celui de la population (17,4%).**

4.5.2.2. Le logement

Réalisé en 2017, le recensement du type de logement montre que **69,4 % (Malmédy) à 90,3 % (Burg-Reuland)** des habitants des communes du Parc habitent dans des **maisons d'habitation unifamiliale**. Dans le cas de maisons d'habitation unifamiliales, **les maisons isolées sont de loin les plus fréquentes** (de 31,7% à Eupen à 91 % à Bullange). **Ce type de logement implique une utilisation moins économe de l'espace.**

31 % des logements au sein des communes du Parc ont été construits après 1980. 32% des logements ont été construits entre 1945 et 1980. La plus grande partie du bâti (63%) date donc de l'après-guerre.

En analysant le nombre de permis d'urbanisme pour la construction d'une nouvelle habitation avec ceux pour la rénovation, nous constatons une **prédominance du nombre de nouvelles constructions (676) par rapport aux rénovations (243)**. Entre 1996 et 2017, le nombre de permis introduits pour les nouvelles constructions est en diminution (1400 -> 670) alors que le nombre de rénovations est resté plus ou moins stable variant seulement entre 243 et 350.

4.5.2.3. La superficie résidentielle

La **superficie résidentielle** par habitant varie d'une commune à l'autre. La commune de Jalhay présente la valeur la plus élevée (517,2 m²) tandis que la valeur la plus basse est recensée dans la commune d'Eupen (206,6 m²). **Entre 2002 et 2017**, la superficie résidentielle moyenne de toutes les communes du Parc **a augmentée de 310,2 m² à 384,7 m²**.

Selon une étude du FIAN³, la superficie totale en **terrains résidentiels en Wallonie a augmenté de 48,7% depuis 1985** ce qui signifie une augmentation 35.219 ha. Avec une superficie moyenne de 297,4 m² par habitant en 2017 (comparée à 270m² en 2000), la **superficie résidentielle est 2 fois plus élevée qu'en Allemagne et même 3 fois plus élevée qu'aux Pays-Bas⁴** et cela au détriment des terres agricoles.

4.5.2.4. La structure de l'espace bâti

L'espace bâti se structure selon les trois types suivants :

- Aux alentours du plateau des Hautes Fagnes, on retrouve des structures villageoises en ordre lâche qui sont très étendues (Ovifat), avec un **habitat** traditionnellement **dispersé**.
- Plus dans le sud, on rencontre des **villages-tas** avec des structures plus compactes (Murrange).
- Dans la vallée de l'Our, les villages sont généralement **plus petits** et sont structurés en village-tas, village-rue ou, en moindre mesure, en village-centre. L'habitat y est **plus regroupé**.

Carte 5 : Plans cadastrales des villages d'Ovifat, de Murrange et de Bracht (Echelle 1 :7.500).



³ FoodFirst Information and Action Network

⁴ Pression sur nos terres agricoles – FIAN Belgium, p. 29

4.5.2.5. La typologie de l'habitat et son évolution au sein de l'espace bâti

L'habitat rural traditionnel peut être regroupé selon les types suivants :

- La ferme basse unifaîtière, la **maison « ardennaise »** que l'on rencontre surtout dans la partie méridionale des Hautes Fagnes et en partie pour Butgenbach ;
- la ferme unifaîtière à deux niveaux, la **maison « trèviroise »** ou ferme en long des Cantons de l'Est que l'on rencontre sur tout le territoire du Parc, du haut plateau fagnard jusqu'à la vallée de l'Our ;
- la **ferme à deux niveaux à logis dominant** qui se trouve sur tout le territoire du Parc ;
- la **ferme à faible pente de toit** qui se trouve dans le sud de la vallée de l'Our.

La majorité des façades sont constituées de **pierres naturelles**. Certains bâtiments sont entièrement ou partiellement recouverts de **badigeon**. Pour certaines parties on utilise des **briques**. Le bardage d'**ardoises** naturelles ou artificielles est principalement utilisé sur les faces exposées aux vents dominants. Le **bardage en bois** est un mode de couverture plus récent. La **toiture** de la ferme traditionnelle est à deux versants avec une inclinaison plus ou moins grande en fonction du type de couverture. Les matériaux utilisés sont le cherbain, l'ardoise, la tuile et en moindre mesure le zinc.

Un **habitat industriel (1850-1950)** ne suit plus les logiques des anciennes pratiques agro-pastorales. Ses habitants ont d'autres professions agricoles et ne dépendent plus de ressources retrouvées dans l'environnement direct. Une caractéristique de ce type d'habitat est la toiture à bâtière, avec ou sans croupettes, ou à Mansart à croupettes. Les murs sont percés d'un grand nombre d'importantes ouvertures. A la fin du 19^{ième} siècle, se développe dans certaines localités un habitat s'approchant du style urbain: parcellaire plus étroit, maisons assez hautes, matériaux et typologie exogènes. La densification des noyaux des villages en période industrielle n'est pas aussi prononcée que dans d'autres régions. D'autre cas comme celui de Sourbrodt ou Weywertz, un **nouveau quartier** s'est créé **autour d'une nouvelle gare**.

Autant il était relativement évident de décrire l'habitat typique du début du 20e siècle (les fermes traditionnelles), autant il n'est pas aussi facile de décrire la maison typique de la fin du 20e-début du 21e siècle. **Après les années 50**, un nouveau type d'habitat voit le jour. Un nouveau mode de transport, la voiture individuelle, entraîne une profonde modification de la structure villageoise. Il s'agit de villas dont les matériaux, les gabarits, la volumétrie et l'implantation sont en rupture avec l'habitat traditionnel. Assemblage d'éléments empruntés à l'habitat traditionnel et d'éléments exogènes, ces constructions et les ensembles qu'elles forment apparaissent peu cohérents.

En analysant le développement de l'**habitat postindustriel**, on peut donc constater :

- **Un étalement urbain et une augmentation de la surface résidentielle** : Les nouvelles constructions s'implantent généralement en périphérie le long des routes d'accès des villages.
- **L'implantation** de l'habitation ne doit plus forcément tenir compte de la morphologie du terrain naturel.
- Au fil du temps, le **rapport habitat – rue** a connu un changement considérable. Jadis lieu de rencontre, de travail, de jeu, il n'est pratiquement plus utilisé que par les voitures à l'heure actuelle. Ces dernières décennies, il y a eu une prise de distance des habitations par rapport à la rue, souvent pour des raisons d'intimité. Le jardin à l'avant ne sert plus de moyen de communication avec la rue, mais plutôt comme une séparation. Les limites entre espace public

et privé sont souvent marquées par des haies, des clôtures ou murets. La vie se passe essentiellement à l'arrière de la maison.⁵

- La **volumétrie** de l'habitat s'est de plus en plus complexifiée par l'utilisation de nombreux éléments ressortant du volume principal ou rentrant dans celui-ci (garages, lucarnes, vérandas...). On constate aussi une augmentation d'habitations à toitures plates ou à un versant.
- Alors que le choix des **matériaux** exogènes est presque sans limites, nous remarquons quand même que le moellon et le crépi restent des matériaux bien présents dans nos villages.

L'évolution du mode de vie a fait en sorte que l'espace bâti est constitué d'habitations de morphologies différentes. Tous ces bâtiments font aujourd'hui partie de notre paysage. Une meilleure sensibilisation auprès de la population peut néanmoins mener à une meilleure compréhension des problèmes environnementaux que l'on rencontre par une urbanisation non réfléchie.

4.5.2.6. L'indice des conditions de bien-être (ICBE)

Comme l'indique l'**indice des Conditions de Bien-Être (ICBE)**, les habitants se sentent bien dans leurs espaces-vie. L'ICBE est un indice synthétique qui permet de franchir un premier palier vers une mesure du bien-être en Wallonie. L'ICBE calculé en 2015 est le résultat d'une moyenne simple de 60 indicateurs clés qui sont classés en 8 familles. Il en résulte que les communes du Parc atteignent un ICBE élevé entre **0,58 (Eupen) et 0,67 (Amblève, Saint Vith) et sont tous au-dessus de la moyenne wallonne (0,57). Les cinq communes de l'Eifel ont les valeurs les plus élevées.**

Tableau 2 : Indicateur synthétique des conditions de bien-être par dimension et par commune

	I C B E	Moyen de vie						Relation avec les institutions			Equilibres sociaux			Sentiment de bien/mal-être	Cadre de vie			Relations personnelles		Equilibre et gestion de temps de vie		Engagement dans la société
		Santé et soins	Logement	Enseignement/Formation	Emploi	Revenu et pouvoir d'achat	Mobilité	Communication	Institutions et gestion publique	Processus démocratique	Equité dans l'accès à la santé	L'accès à un emploi de qualité	L'accès à un revenu décent		Nature et environnement	Commerces de proximité	Sécurité	Equilibre et gestion de temps de vie	Engagement dans la société			
Amblève	0,67	0,62	0,78	0,39	0,82	0,81	0,00	0,62	0,41	0,38	0,79	0,92	0,75	0,78	0,87	0,10	1,00	1,00	0,77	0,65		
Baelen	0,60	0,64	0,46	0,47	0,73	0,70	0,53	0,73	0,40	0,57	0,65	0,54	0,63	0,66	0,53	0,00	0,86	0,73	0,69	0,48		
Bullange	0,66	0,43	0,85	0,30	0,81	0,83	0,13	0,60	0,48	0,66	0,62	0,95	0,81	1,00	0,73	0,33	0,88	0,85	0,71	0,75		
Burg-Reuland	0,65	0,56	0,84	0,22	0,90	0,80	0,00	0,49	0,46	0,22	0,67	0,79	0,79	0,76	0,95	0,00	1,00	0,86	0,74	0,51		
Butgenbach	0,65	0,50	0,73	0,34	0,73	0,79	0,16	0,67	0,70	0,20	0,84	0,91	0,84	0,73	0,78	0,54	0,96	0,69	0,78	0,65		
Eupen	0,58	0,68	0,24	0,35	0,64	0,61	0,85	0,82	0,36	0,55	0,65	0,60	0,74	0,82	0,33	0,64	0,87	0,46	0,82	0,62		
Jalhay	0,63	0,72	0,47	0,71	0,75	0,76	0,10	0,72	0,21	0,32	0,62	0,67	0,49	0,88	0,80	0,36	0,94	0,69	0,50	0,50		
Malmédy	0,60	0,65	0,46	0,56	0,55	0,58	0,52	0,71	0,55	0,40	0,45	0,80	0,74	0,53	0,75	0,59	0,89	0,45	0,55	0,49		
Raeren	0,64	0,75	0,54	0,20	0,67	0,74	0,41	0,68	0,40	0,37	0,77	0,97	0,62	0,84	0,73	0,22	0,92	0,85	0,70	0,36		
Saint Vith	0,67	0,69	0,64	0,47	0,84	0,76	0,24	0,78	0,45	0,22	0,73	1,00	0,74	0,69	0,86	0,47	0,91	0,76	0,71	0,67		
Stavelot	0,62	0,67	0,46	0,47	0,60	0,56	0,50	0,88	0,35	0,75	0,76	0,77	0,71	0,63	0,96	0,39	0,83	0,59	0,68	0,45		
Waimes	0,61	0,66	0,57	0,55	0,63	0,66	0,23	0,67	0,19	0,41	0,60	0,86	0,76	0,81	0,78	0,24	0,98	0,63	0,31	0,49		
Wallonie	0,57	0,57	0,44	0,50	0,61	0,59	0,39	0,67	0,49	0,54	0,57	0,63	0,67	0,54	0,61	0,37	0,78	0,47	0,63	0,32		
RW + 20%		0,68	0,68	0,53	0,60	0,73	0,71	0,47	0,80	0,59	0,65	0,68	0,76	0,80	0,65	0,73	0,44	0,94	0,56	0,76	0,38	
RW - 20%		0,46	0,46	0,35	0,40	0,49	0,47	0,31	0,54	0,39	0,43	0,46	0,50	0,54	0,43	0,49	0,30	0,62	0,38	0,50	0,26	

⁵ Baukultur pour l'Eifel belge?! – Anna Niessen, p. 94

Les valeurs en rouges sont inférieures de 20% à la valeur wallonne et les valeurs vertes, supérieures de 20% à la valeur wallonne.

En analysant le tableau ci-dessus, on peut constater que **les communes du Parc ont un ICBE très élevés et offre à leurs habitants une haute qualité de vie**. La commune d'Amblève (0,674) atteint même la valeur maximale en Région wallonne.

De nombreuses dimensions semblent dépendre à priori du degré d'urbanité, comme la mobilité, les espaces naturels, l'accès aux commerces, la sécurité, les relations familiales, etc. La richesse d'une commune pourrait à priori avoir un effet sur les infrastructures qu'elle peut mettre à disposition et par conséquent sur certaines conditions du bien-être. Mais ces « défauts » n'affectent visiblement pas l'ICBE des communes rurales. Une indication claire du caractère territorial de l'indicateur, mais aussi un message « rassurant » puisque, majoritairement, d'autres éléments que la nature plus ou moins urbaine de la commune déterminent l'ICBE.

En analysant le tableau plus en détail, les dimensions qui attirent l'attention sur les **faiblesses structurelles** ressortant de l'analyse sont les suivantes:

- **L'indicateur de mobilité** est le plus problématique pour les communes du Parc. Les communes plus urbaines sont manifestement les plus équipées. Etant située entre les entités urbaine d'Eupen et de Verviers, la commune rurale de Baelen semble être bien équipée. La ville de Saint Vith fait exception, elle présente, comme les autres communes de l'Eifel, un indicateur de mobilité faible. Burg-Reuland et Amblève sont les communes les plus faibles.
- Dans les communes d'Amblève, Baelen, Bullange, Burg-Reuland, Raeren et Waimes, le nombre et la qualité des **commerces et services de proximité** ne semblent pas très bons. On peut trouver une certaine explication dans l'étendue et le caractère rural des communes du territoire.

L'interprétation des résultats par dimensions invite à la prudence ; il convient en effet de garder à l'esprit que les données exploitées dans l'ICBE ne donnent qu'un reflet imparfait, fragmentaire (par le nombre restreint d'indicateurs) ou déformé (par la nature des indicateurs collectés), de la réalité que l'on cherche à observer.⁶

4.5.2.7. Le patrimoine bâti

De nombreuses **églises et chapelles**, des croix de chemin et des calvaires ont été construits au cours des siècles, soulignant l'importance de l'Église pour le village. Les églises marquent la silhouette des villages parce qu'elles sont un élément central, elles forment le centre des villages. Dans plusieurs villages, les noyaux anciens sont situés sur un versant ou sur la ligne de crête comme c'est le cas à Mont, Manderfeld, Steffeshausen, et Weweler. Le clocher, en tant qu'élément vertical, est un élément d'identité pour l'ensemble du village. Vu de loin, on peut distinguer les villages à l'aide des clochers. Dans le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel se trouvent de **nombreux monuments et sites classés**. La particularité du Parc est la présence de deux zones administratives gérant la compétence du patrimoine. La gestion au sein des communes francophones du Parc est assurée par la Région wallonne alors que les communes germanophones sont gérées par la Communauté germanophone. En tout, on dénombre plus de 100 monuments et sites classés.

⁶ ICBE 2015 – rapport de recherche final, page 14

4.5.2.8. D'autres types de bâtiments

Outre l'habitat, d'autres éléments de l'espace bâti ont une influence (dé-)structurantes sur le paysage:

- les **bâtiments commerciaux modernes** qui peuvent dans certains cas être des éléments perturbateurs ;
- les **entrées de village** qui marquent idéalement la transition entre l'espace agricole et l'espace-rue villageois et qui peut créer un effet de porte ;
- les **bâtiments industriels** et les zones d'activité économiques au plan de secteur peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage en fonction de leur situation au sein de l'espace bâti et par rapport à l'espace non bâti ainsi que selon le type de bâtiment ;
- les **campings et zones de loisir** au plan de secteur : souvent en périphérie du village, ils peuvent amener une perturbation visuelle au sein du paysage ;
- du fait de leur composition (pelouses souvent pauvres en éléments structurants) les **espaces jardinés** au sein des villages sont malheureusement souvent de faible valeur paysagère alors qu'ils participent à la structure de l'espace-rue, définissent la limite entre le domaine privé et public et peuvent jouer un rôle de connexion écologique au sein de village ;
- les **espaces publics au sein des villages** sont des importants éléments ayant un effet sur la qualité de vie au sein du village ;
- les **hangars, étables et autres équipements agricoles modernes** créent des points de repère et peuvent, en fonction de leur implantation, leur matériaux,... être structurant ou déstructurant dans le paysage.

Les 12 communes du Parc naturel comptaient début 2017 un total de 482 **hébergements touristiques** reconnus, dont 192 sur les communes francophones et 290 sur les communes germanophones. Parmi ces hébergements, une majorité de gîtes (environ 75%), mais aussi des chambres d'hôtes, des hôtels, des campings ainsi que des auberges de jeunesse. Les hébergements des communes du Parc naturel comptabilisent un total de 779 010 nuitées, soit 12% des nuitées de la Région wallonne et 39% des nuitées de la Province de Liège (chiffres de 2016). Ces statistiques en font une région légèrement plus touristique que la moyenne wallonne en matière de nuitées.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Des villages qui se développent de manière organique, de sorte qu'ils s'intègrent naturellement dans le paysage, forment une unité claire et sont composés de bâtiments de gabarit et de caractère uniformes ; + cadre de vie sain et qualité de vie élevée (comme le montre l'ICBE) ; + pour les nouvelles constructions, on utilise souvent des matériaux locaux et typiques ; + les limites des jardins et des parcelles sont souvent typiques et en harmonie avec le paysage ; + différents types d'habitat : au nord, des villages plus grands et plus dispersés dans le paysage ; au centre, des villages plus petits et compacts ; dans la vallée de l'Our, les villages sont plutôt linéaires ; + Krehwinkel et Bracht en RGBSR, des villages parmi les plus beaux de Wallonie ; + beaucoup d'anciennes fermes sont encore habitées et ont conservé leur caractère ; + les églises sont des points de repère importants dans le village et le paysage et dominant souvent la silhouette villageoise ; + beaucoup d'éléments historiques avec un impact paysager plus ou moins grand, comme p. ex. : le château à Reuland, les églises historiques, les viaducs ferroviaires, les anciennes gares, moulins... ; + un riche patrimoine culturel ; + une bonne qualité dans le secteur de l'artisanat permet une construction de haute qualité ; + disponibilité régionale en matières premières naturelles existantes pour la construction (bois, pierres naturelles...) ; + un inventaire d'arbres au sein des villages relève la présence d'un grand nombre d'arbres de caractère au sein d'une partie des villages analysés ; + De plus en plus d'espaces publics partagés de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension urbaine et développement non homogène de l'habitat dû à des zones d'habitat trop généreux du plan de secteur ; - certains villages manquent cruellement d'éléments verts et bleus ; - la plupart des villages n'ont pas d'espace vert accueillant au centre, ils n'ont donc pas de véritable cœur et pas d'espace public agréable ; - bâti ancien vacant dans les centres villageois, préférence pour des nouvelles constructions en périphérie ; - du nouveau bâti qui ne s'intègre pas toujours dans le contexte local (volumétrie, matériaux exogènes...) ; - surface résidentielle par habitant en augmentation ce qui engendre une utilisation accrue des terres (majoritairement des terres agricoles) ; - fonction principale de l'espace-rue est l'accueil de la voiture individuelle, les autres fonctions viennent derrière, manque de polyvalence ; - des espaces publics pauvres en éléments verts et mal intégrés dans l'ensemble du paysage villageois ; - jardins monotones ; - certaines zones économiques au plan de secteur sont très dominantes et n'ont pas de contrepois vert ; elles se situent le long d'importantes voies de communication, et leur influence sur l'aspect du paysage ne peut être niée ; - les grands bâtiments (commerciaux, industriels, agricoles) sont parfois mal intégrés dans le paysage et n'ont pas de rapport avec l'espace bâti du village ; - campings et maisons de vacance mal intégrés ; - peu de terrain constructible disponible au sein des villages (problème des parcelles en héritage) ; - faible infrastructures (internet...) et manque de service ; - faible perceptibilité de certains éléments historiques, comme les moulins ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Qualité d'habitat élevée en tant que facteur de localisation ; ➤ redéfinition des principes de construction ; ➤ valorisation du bâti existant et réutilisation de maisons vides ; ➤ actions concertées pour l'identification de terrain constructible dans les centres villageois ; ➤ développement d'une construction durable pour les nouveaux bâtiments et les rénovations ; ➤ logements pour les jeunes familles (la vie à la campagne est particulièrement intéressante pour les familles avec des jeunes enfants) ; ➤ création, par des moyens simples, d'une atmosphère villageoise et rurale dans de nombreux sites (exemple: un arbre solitaire de taille appropriée : le tilleul de Weywertz, par exemple, est porteur de l'identité du village) ; ➤ Maisons Kangourou et d'autres formes d'habitat innovantes ; ➤ une compensation verte (p. ex. plantations le long de la route) améliorera nettement l'aspect visuel des zones économiques et des franchises urbaines ; ➤ Nouvelles visions pour l'espace public (espaces polyvalents et partagés) ; ➤ Mesures paysagères de la SPI pour les zones d'activité économiques (application de cautions) ; ➤ réutilisation et/ou transformation d'églises et d'autres bâtiments spécifiques (ex. église de Krehwinkel) ; ➤ mettre en valeur d'anciens éléments historiques (p. ex. château de Burg-Reuland, moulins à eau) ; ➤ beaucoup de groupements villageois et associations actifs pour le développement de leurs villages ; ➤ GAL, projets LEADER (« <i>Neues Leben für unsere Dörfer</i> »...) ; ➤ Associations pour le développement rural (WFG, FRW, <i>Ländliche Gilden</i>...) ; ➤ SDT Wallonie et Province ; ➤ CoDT et transfert de compétence AT à la Communauté germanophone. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des prix fonciers croissants ainsi que le besoin de sacrifier moins de terrains pour l'aménagement menacent l'existence de structures organiques et historiques ; la construction de maisons mitoyennes et d'appartements nécessite moins d'espace, mais souvent, l'échelle et le caractère sont inappropriés, et ils y a moins de verdure dans les zones extérieures. En fin de compte, ils influencent le paysage beaucoup plus ; ils peuvent avoir des effets très négatifs sur le village et le paysage ; ➤ la construction du bâti agricole et commercial à grande échelle continue à progresser ; ➤ les nouvelles constructions ont souvent une qualité différente dans le contexte général du village et peuvent donc avoir une grande influence sur le caractère du village ; ➤ la sécularisation menace l'utilisation et l'entretien des églises ; ➤ mitage des villages ; ➤ perte d'attractivité touristique (par le mitage ...) ; ➤ diminution de la population dans les petits hameaux et villages, risque de disparition de ces villages ; ➤ perte continue de services et infrastructures locales ; ➤ zones d'habitat (à caractère rural) au plan de secteur trop généreux qui ne tient pas compte de la morphologie du relief et risque d'aggraver l'étalement urbain ; ➤ règle du comblement (D.IV.9) qui permet la construction d'habitat en zone agricole, d'espace vert... et qui est particulièrement nuisible pour la morphologie de l'espace bâti en paysage bocager (bourg et habitat dispersé autour).

4.6. Les infrastructures

4.6.1. Description générale

Par infrastructures, on entend les installations techniques de circulation hydrique, d'approvisionnement en énergie, de communication et de transport, mais aussi les établissements pour le commerce et le tourisme, ainsi que les structures et équipements urbains. Certaines infrastructures se sont développées au fil des siècles depuis la colonisation humaine. La forme et l'étendue des établissements peuvent avoir une influence considérable sur le paysage.

4.6.2. Les infrastructures au sein du Parc naturel

4.6.2.1. Structure territoriale et mobilité

Les **transports** jouent un rôle essentiel dans le développement du bien-être économique et social de la société (accès au travail, aux soins de santé, à la culture, aux loisirs...). Vu le manque en transport en commun, la voiture individuelle reste le moyen de transport le plus utilisé dans le Parc naturel. Au sein des communes du Parc, le nombre de **véhicules neufs immatriculés en 2017** était de **4.432** et de **10.023** pour les **voitures d'occasion**. En raison de la situation géographique, la mobilité des travailleurs du Parc naturel est d'une grande importance pour le marché de l'emploi. En dehors des voisins que sont les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg, le reste de la Belgique joue à cet égard également un rôle important, notamment les communes périphériques francophones. 9.913 personnes vivant en Belgique de l'est travaillaient à l'étranger durant l'année 2016. De ces 9.913 personnes, 3.930 travaillent au Luxembourg et 5.983 en Allemagne.

En termes de mobilité, il faut répondre à plusieurs **enjeux territoriaux** comme la pression accrue sur les infrastructures, les influences négatives sur l'environnement, la fourniture d'une offre en mobilité adaptée face à la croissance et au vieillissement attendus de la population ou encore une desserte accessible au plus grand nombre via différents réseaux de transport de personnes assez denses et bien répartis sur le territoire au regard des activités humains. **La structure territoriale** joue un rôle primordial dans la résolution des problèmes de mobilité. C'est à travers de cette dernière qu'une maîtrise de la mobilité doit être assurée tout en intégrant des caractéristiques et dynamiques territoriales afin de permettre d'offrir des services de transports plus adaptées à chaque type d'espace (urbain, périurbain, rural).

L'éloignement du périmètre du Parc naturel par rapport aux grandes agglomérations urbaines est compensé dans une large mesure par un réseau routier étoffé, permettant un accès rapide et aisé à cette région. Trois grandes routes traversent les Fagnes, le N68 reliant Eupen avec Malmédy ainsi que le N672 venant de Verviers qui rejoint le N68 au niveau de Belle Croix, et le N67 entre Eupen et l'Eifel allemande. A partir de Mont Rigi, le N676 mène vers Waimès et l'Eifel belge. Le **sud du Parc** est relié aux grands centres et aux régions avoisinantes par l'autoroute E42 Verviers – Trèves. Cette autoroute traverse plusieurs communes du Parc. Le réseau routier dans le sud du Parc est très fortement développé. La liaison vers le Luxembourg (N62) connaît une fréquentation journalière importante. Celle-ci a un impact négatif pour les villages qu'elle traverse (par exemple Oudler). De ce fait, le SPW a chargé un bureau d'étude d'une analyse comparative de tracés routiers pour améliorer l'itinéraire de la N62 entre St Vith et Wemperhardt. Cependant, le projet a été suspendu pour réévaluation par le nouveau gouvernement.

4.6.2.1. Les abords des routes

Les **équipements**, telles que les marquages physiques de très grande taille, les divers panneaux publicitaires ainsi que les équipements de circulation, telles que les bornes en plastique ou les glissières de sécurité, constituent des handicaps supplémentaires. Ils banalisent le paysage, une tendance qui devient de plus en plus courante et qui se répand dans beaucoup d'endroits. C'est un contraste frappant avec le paysage contemplatif.

Les voies de liaisons entre les villages sont encore relativement bien **bordées de haies et d'arbres**. Cela permet de repérer facilement les routes dans le paysage. Cependant, il faut également souligner que ce n'est pas le cas partout et que des mesures appropriées sont nécessaires pour une meilleure intégration dans le paysage. C'est particulièrement le cas des nouvelles routes. Souvent, il manque la verdure du bord de la route, comme sur la route entre Elsenborn et Wirtzfeld.

Certaines routes développées récemment ont un caractère autoroutier, ce qui encourage les usagers à rouler plus vite. Des **végétations appropriées le long de la route** pourraient limiter visuellement le profil en travers de la route et entraîner une conduite plus lente.

4.6.2.2. Les entrées de village et l'espace-rue

Les **entrées et sorties des villages** sont rarement conçues. Ici, il y a souvent un manque des dispositifs de ralentissement, comme un rétrécissement par des arbres ou des obstacles décalés; par ces mesures, on pourrait améliorer considérablement la qualité (de vie) pour les villages.

Au fil du temps, les infrastructures se sont naturellement adaptées à l'homme moderne. L'avènement des machines et des automobiles a changé le paysage, les chemins ont été transformés en routes, redressés et progressivement asphaltés. **Autrefois, l'espace-rue était encore un espace de vie**, mais avec l'élargissement des routes, cet aspect s'est perdu de plus en plus. Le réseau routier a également eu une influence décisive sur le paysage, mais aussi sur l'aménagement urbain des villages. Les cartes historiques montrent que la plupart des routes existaient déjà en tant que chemins au 19ème siècle.

4.6.2.3. Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire est aussi un élément très marquant qui structure le paysage. La **ligne ferroviaire** la plus importante dans la région du Parc est la ligne de la *Vennbahn* qui a été construite en 1882. Le long de cette ligne toute une vie économique s'est développée. De nombreuses gares ont été construites ainsi que des bâtiments industriels. Pour pallier au problème du relief de nombreuses **tunnels et viaducs**, comme celui de Butgenbach, ont dû être aménagés. Ces infrastructures sont très marquantes pour le paysage. Actuellement, cet itinéraire a été transformé en **RAVeL** et offre des possibilités de loisirs axés sur la nature pour le cyclotourisme et le tourisme de randonnée. Au sein des limites du Parc naturel, il n'existe plus aucune gare pour le transport des voyageurs. Les gares les plus proches se situent à Verviers, Eupen et à Gouvy, Trois Pont et Spa.

4.6.2.4. Les infrastructures de loisir

On n'abordera pas les autres infrastructures, telles que les terrains de sport, de golf, de mini-golf et d'autres plutôt petites; elles sont certainement importantes pour les loisirs et le repos à court terme. Il est supposé qu'elles sont disponibles dans une certaine mesure et de qualité différente.

4.6.2.5. Les infrastructures énergétiques

Au sein des communes du Parc, le **logement (34,2%)** et le **transport (35%)** sont les secteurs qui consomment le plus **d'énergie**. Avec 1,6%, la part de l'agriculture est largement en dessous des autres.

D'une manière générale, la consommation en énergie thermique est beaucoup plus élevée que la consommation en électricité alors que **sur l'ensemble des communes du Parc, la part de la production en électricité SER couvre 34% de la consommation finale en électricité, mais seulement 4,1% de la consommation finale en énergie thermique (sans le secteur transport) est couverte par les SER.** La part des produits pétroliers reste la plus importante.

En termes de grandes infrastructures, les **4 grands barrages** qui se trouvent dans le Parc (Gileppe, Eupen, Robertville, Butgenbach) sont tous capables de produire de l'électricité pour satisfaire à leurs propres besoins. Avec une production annuelle de 22650 MWh (pour comparer : le barrage de Butgenbach produit entre 875 et 2900 MWh par an), seul le barrage de Robertville relié à la centrale hydroélectrique de Bevercé est capable de répondre à la consommation d'environ 6470 ménages.

Actuellement, **5 parcs éoliens** étalés sur 5 communes (Amblève, Bullange, Butgenbach, Saint-Vith et Waimes) ainsi qu'une éolienne solitaire (la première de Belgique) (Saint-Vith) atteignent une production annuelle cumulée de **105.925 MWh**, ce qui correspond à une consommation de **30.264 ménages**. Trois des cinq parcs sont situés au sein des limites du Parc naturel (61.110 MWh) ce qui correspond à une consommation de 17.460 ménages. En 2017, **7 parcs éoliens supplémentaires étaient en phase d'étude d'incidence ou en demande de permis unique (urbanisme et environnement)**. Si tous les parcs étaient réellement construits, la production annuelle pourrait être accrue de 226.516 MWh, ce qui équivaldrait à 63.465 ménage.

L'installation de ces parcs éoliens supplémentaires aura un impact paysager non négligeable. Avant d'installer d'autres installations de production d'énergie, telles que des éoliennes ou des centrales de cogénération à biomasse, il faudra prévoir des études approfondies. L'emplacement, la rentabilité, la valeur ajoutée effective, les effets sur la biodiversité, etc. doivent être examinés et analysés dans un processus d'évaluation factuelle. L'intégration dans le paysage joue ici un rôle majeur, car **effets visuels peuvent avoir des conséquences considérables, en particulier dans les endroits exposés**. A quoi ce manque de prise en compte d'impact visuel sur le paysage peut ressembler, s'observe depuis de nombreux points de vue sur la frontière allemande où l'impact paysager est considérable.

Une particularité des communes rurales est l'installation de panneaux photovoltaïques sur le sol ou de suiveurs photovoltaïques. Ce type d'infrastructure influence la structure du paysage au niveau local. Selon la base de données du Parc naturel qui contient toutes les demandes d'avis sur le territoire du Parc introduites depuis 2000, **199 installations photovoltaïques** « hors toitures » ont été mises en place, dont **24 suiveurs photovoltaïques**.

Comme c'est souvent le cas, la production d'énergies alternatives se révèle à double tranchant. Fondamentalement, il est nécessaire de développer un **concept global et un objectif clair sur le thème de la production d'énergie pour la région**, conjointement par toutes les communes, qui doit être mis en conformité avec les autres objectifs souhaités, tels que la conservation de la nature, la qualité de vie et le tourisme.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Bonne situation entre plusieurs aires métropolitaines (Aix-la-Chapelle, Liège, Maastricht, près de la frontière avec l'Allemagne et le Luxembourg) ; + Réseau routier dense avec de bonnes connexions vers l'ensemble de la région ; + caractère rural des chemins et des routes (espace-rue), peu influencé par les mesures modernes en matière de transport (contrairement à d'autres régions et pays) ; + de nombreux petits sentiers invitants et tranquilles à valeur récréative ; + bonne infrastructure de sentiers de randonnée ; + l'autoroute offre des vue spectaculaires sur le paysage et sert de « vitrine » ; + les Hautes Fagnes et le lac de Butgenbach sont les points culminants touristiques ; + Réseau RAVeL de plus en plus dense et transfrontalier (Vennbahn, Waimes-Trois-Pont...) + réseau de routes cyclables Vélotour, infrastructure pour les vélos électriques (bornes de recharge et de location) et de nombreuses possibilités pour les VTT ; + itinéraires thématiques pour automobiles ; + plusieurs campings et zones de loisir ; + les barrages sont un atout pour le tourisme et créent des points d'appel dans le paysage ; + jusqu'à présent, bonne répartition géographique des parcs éoliens (bon regroupement, bonne lisibilité, peu de co-visibilité...) ; + projets collectifs de production d'électricité (photovoltaïque à Kettenis, certains parcs éoliens...) + A certains endroits des allées pittoresques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des liaisons de transport public ; - certaines régions du Parc comme le pays de Manderfeld sont loin des services et infrastructures ; - mauvaise connexion internet dans certaines régions du Parc ; - à certains endroits, l'intensité du trafic sur les itinéraires importants pose des problèmes (par exemple N62) ; - mauvaise connexion au réseau ferroviaire, pas de gare ; - absence et insuffisance d'équipements touristiques (mise en œuvre trop hésitante) ; - les bancs et aires de pique-nique sont souvent peu agréables, mal entretenus (aucune qualité de séjour) ; - les attractions touristiques ne sont annoncées que de manière limitée, pas claire pour les visiteurs ; - les campings sont souvent mal intégrés dans le contexte local ; - très peu de petits campings, vacances à la ferme, aires pour camping-cars et Bed & Breakfast ; - les itinéraires sont inconnues et il n'y a aucun lien entre elles ; - le développement récréatif du paysage n'est pas optimal (par exemple, pas de possibilité de marcher et/ou de faire du vélo le long des cours d'eau) ; - peu de pistes cyclables le long des grands axes routiers ; - pas ou peu de parcours circulaires cyclables ; - pas de service de navette ou d'autres possibilités de transport de bicyclettes ; - des vitesses de déplacement élevées, par exemple en raison des routes, dont certaines sont trop larges ; - peu d'aménagements aux entrées et sorties des villages ; - manque de verdure accompagnante des routes ; - infrastructure inadéquate des zones économiques ; - peu de production d'énergie hydrologique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rassembler les informations touristiques de manière centralisée (p. ex. via un site web) ; ➤ de nouvelles possibilités de petit hébergement dans un cadre vert (p. ex. vacances à la ferme) ; ➤ aménager et exploiter les anciennes lignes de chemin de fer (p. ex. pour draines ou vélos) ; ➤ développement de pistes cyclables le long des cours d'eau, indépendantes de la route ; ➤ parcours circulaires cyclables ; ➤ le lac de Butgenbach pourrait offrir d'autres possibilités touristiques (par mauvais temps) ; ➤ les anciens locaux militaires à Elsenborn pourraient être utilisés pour des activités qui ne peuvent être jointe autre part (p. ex. terrain Off road) ; ➤ un grand potentiel de nouvelles énergies renouvelables (biomasse) ; ➤ initiatives visant à assurer l'approvisionnement local en énergie ; ➤ paysage optimal pour l'utilisation des vélos électriques ; ➤ utiliser l'autoroute comme vitrine du territoire ; ➤ normes de vitesse adaptées à la zone récréative locale ; ➤ expansion des zones commerciales avec des normes de qualité durables, des limites à l'utilisation du nombre d'enseignes publicitaires, des verdures... ; ➤ développement des petites stations de production d'énergie hydrologique ; ➤ GAL, projets LEADER (covoiturage...) ; ➤ Eurégio Meuse-Rhin ; ➤ Parc des trois Pays ; ➤ plans de mobilité supra-communales et transfrontaliers ; ➤ concepts de mobilités dans d'autres régions (Voralberg, Parcs naturels régionaux en France...). ➤ Plan PLuIES et Plans de gestion des risques d'inondations (PGRI), lutte contre l'imperméabilisation des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ Opposition de la population locale vis-à-vis des grands projets d'infrastructure (NIMBY) ; ⚡ manque de connaissance par rapport à l'entretien des arbres dans l'espace publique ; ⚡ manque de cohérence dans des projets de mobilité ; ⚡ manque de concept global pour l'aménagement de nouveaux parcs éoliens ce qui peut avoir des fortes répercussions sur la biodiversité (spécifiquement l'avifaune) et le paysage ; ⚡ l'énergie solaire peut avoir un impact sur le paysage, en particulier installé au sol (l'énergie solaire intégrée sur les toits est préférable) ; ⚡ la prise de mesures de sécurité routière peut avoir un impact majeur sur les villages et les routes ; ⚡ manque d'échange de données et d'informations concernant des grands projets d'infrastructure à l'échelle supra-communale et transnationale ; ⚡ effets paysagers de nouvelles routes de contournement (p. ex. N62) ; ⚡ Zones de loisir au plan de secteur en périphérie (Ovifat) ou à l'extérieur des villages (Elsenborn, Weweler...) avec impact (potentiel) sur le paysage.

4.7. Situation de droit

4.7.1. Description générale

La situation de droit analyse et liste les outils législatifs qui peuvent avoir un impact sur le paysage. Outre les plans et réglementations en aménagement du territoire, il existe des outils transversaux du développement territorial ainsi que des outils de préservation de la biodiversité qui impactent d'une manière directe ou indirecte le paysage.

4.7.2. La situation de droit au sein du Parc naturel

4.7.2.1. Les plans, règlementes et schémas du CoDT

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau **Code de Développement Territorial (CoDT)** qui a remplacé le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE), la majorité des outils de planification sont devenus des instruments à valeur indicative. Certains outils comme le Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR) ont disparu alors que d'autres outils sont nouveaux, comme la possibilité de réaliser, à l'initiative de plusieurs communes, un Schéma de Développement Pluri-communal (SDP). Le Guide Régional d'Urbanisme devient un outil hybride, donc à la fois réglementaire et indicatif.

Outre les outils régionaux comme le **Schéma de Développement du Territoire (SDT)** ou le **Guide Régional de l'Urbanisme (GRU)**, les communes peuvent se doter d'outils ou de compétences particulières afin de gérer les permis d'urbanisme et de planifier le développement de leur territoire. Voici les différents outils à disposition des communes :

- les **Schémas de Développement Pluri-communal (SDP)** et les **Schémas de Développement Communal (SDC)** définissent une stratégie territoriale qui se base toujours sur une analyse contextuelle. La stratégie territoriale définit à son tour les objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire, les principes de mise en œuvre de ces objectifs ainsi que la structure territoriale.
- Un **guide communal d'urbanisme (GCU)** donne les indications concernant les manières de construire les bâtiments, les voiries et les espaces publics ainsi que d'aménager leurs abords respectifs⁷.
- Une **commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)** est un organe consultatif amené à rendre des avis sur toute une série d'interventions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
- Les principales missions d'un(e) **conseiller(e) en aménagement du territoire et urbanisme pour la commune (CATU)** sont l'application des règles et procédures en matière d'urbanisme, les missions de conseil et de préparation des avis de la commission communale d'aménagement du territoire.

L'utilisation des outils d'aménagement du territoire diffère d'une commune à l'autre. On remarque qu'à part Baelen et Bullange toutes les communes disposent d'une CCATM et la majorité des communes ont un CATU. La commune qui dispose d'un SDC, d'un GCU et d'une CCATM est dite **décentralisée** en matière

⁷ CoDT, Art. D.III.4

d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ce qui lui confère une certaine autonomie en la matière. La seule commune du Parc naturel qui dispose d'un tel régime est la commune de Saint Vith.

D'autres outils peuvent venir s'ajouter à ceux cités ci-dessous. Ils ne concernent pas directement l'entière du territoire communal mais traitent de l'aménagement du territoire d'une zone particulière. Il s'agit, entre autres :

- **Les règlements généraux sur les bâtisses en site rural (RBSR)⁸** ont une valeur indicative et sont intégrés dans le GRU où ils restent en vigueur jusqu'à leur révision. Sur le territoire du Parc, seuls deux villages sont en RBSR : Bracht et Krehwinkel.
- **Schéma d'Orientation Local (SOL) (Art. D.II.11):** il reprend l'ancien Rapport urbanistique et environnemental (RUE) et le Plan communal d'aménagement (PCA) et est l'outil primordial pour la mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concertée (Art. D.II.32). L'article D.II.11, §2, 2°, f prévoit que la carte d'orientation peut également comprendre des « lignes de force du paysage ». La carte d'orientation présente un caractère essentiellement prospectif, à savoir « orienté sur l'avenir ». On peut en déduire que les lignes que la carte d'orientation peut comprendre sont les lignes projetées. Toutefois, rien n'empêche à la carte d'orientation de comprendre les lignes de force du paysage existantes, notamment pour illustrer le développement projeté à partir de celles-ci. Actuellement, trois SOL sont d'application sur le territoire du Parc (Grüfflingen, Schönberg, Ovifat).
- **Sites à réaménager (SAR) (Art. D.V.1) :** Suivant la taille du périmètre, sa localisation et la nature du projet, l'impact sur la silhouette villageoise variera. Actuellement, 3 SAR se trouvent sur le territoire du Parc : le quartier de la gare à Sourbrodt, l'ancienne école gardienne à Manderfeld et le hall communal Kreuzberg à Thommen.

4.7.2.2. Le plan de secteur

Le plan de secteur est l'outil en aménagement du territoire qui a un impact majeur sur le paysage, plus spécifiquement les zones destinées à l'urbanisation (Art. D.II.23). Selon le CoDT, *le plan de secteur comporte la détermination des différentes affectations du territoire et le tracé existant et projeté, [...]* (Art. D.II.21 §1). La majorité du territoire du Parc naturel se trouve en zone forestière (59%) ainsi qu'en zone agricole (24%) suivit des zones naturelles (8 %). Les zones d'habitat sont uniquement à caractère rural et occupent une part d'environ 4%. Le camp militaire d'Elsenborn qui possède une grande surface ouverte au nord du village, est à l'origine du pourcentage élevé de surfaces situées en zone de services publics et équipements communautaires (presque 4%).

Le plan de secteur, pour sa part, définit des **périmètres d'intérêt paysager (PIP)** qui visent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti.⁹ Une mise à jour de ces périmètres, initiée par la Région Wallonne il y a quelques années, est actuellement en cours et menée par l'asbl ADESA¹⁰. L'objectif de cette vaste étude est de fournir des propositions pertinentes pour déterminer de nouveaux PIP ainsi que des points de vue remarquables en vue de la prochaine révision des plans de secteur. C'est ainsi que les PIP inscrits au plan de secteur sont souvent les vallées comme celle de la Warche et de certains affluents principaux.

⁸ CoDT, Art. D. III. 2 §1

⁹ CoDT, Art. R.II.21-7

¹⁰ ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents

Les PIP du plan de secteur sont moins nombreux que ceux d'ADESA et longent surtout les limites ouest du Parc tandis que les PIP d'ADESA occupent des vastes étendus dans la partie Sud du Parc.

Selon le CoDT, le **périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique (PICHE)** vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. [...] ¹¹ 30 villages du Parc sont concernés. Il existe généralement un PICHE par village, mais certains villages ont en plusieurs. C'est p. ex. le cas d'Ouren qui possède trois PICHE : autour de l'ancien château fort, autour de l'église et à Rittersprung. En tout, 37 PICHE se trouvent sur le territoire du Parc naturel.

4.7.2.3. Les outils transversaux de développement territorial

Depuis 2008, la **Communauté germanophone** a commandé l'élaboration d'un **Concept de Développement Régional (CDR)**. Ce document permet à la Communauté germanophone d'élaborer des projets jusqu'en 2025. Actuellement, on est en train de réaliser la troisième phase du CDR. Des intersections des axes de travail du CDR avec les axes de base du Parc naturel sont multiples. Citons quelques mesures de l'axe « Projet de développement Parc naturel »¹² :

- Soutiens des communes pour la réalisation de plans de développement dans le cadre de la planification du paysage ;
- Soutiens des communes dans la synthèse et le recensement systématique des éléments typiques du paysage et des entités paysagères ;
- [...]

Le **nouveau Code forestier** a été adopté le 15 juillet 2008 par le Parlement wallon. Les grands objectifs du nouveau code forestier sont :

- Produire du bois de qualité, mais aussi en quantité
- Lutter contre le réchauffement climatique et sauvegarder la biodiversité
- Lutter contre le morcellement et diversifier nos forêts
- Développer l'emploi en soutenant le rôle économique de notre patrimoine forestier
- Garantir le rôle social, récréatif et éducatif de la forêt.

Pour atteindre ces objectifs, 10 propositions phares sont faites dans le nouveau code. Citons ceux avec impact paysager : Supprimer les droits de succession pour les forêts privées ; stimuler la production de bois de qualité ; créer des réserves intégrales ; limiter les grandes coupes à blanc (pro sylva) ; recréer des lisières d'arbustes ; planter des arbres adaptés au climat et au sol.

Le **programme wallon de développement rural (PwDR)** soutient les acteurs de la ruralité dans la mise en œuvre de mesures à destination du développement socio-économique, des services ruraux et de l'environnement. Les mesures s'adressent à différents acteurs du monde rural dont les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires, avec près de 80% de l'enveloppe totale qui leur est affectée. Les TPE/PME, les communes, les maisons du tourisme, les Groupes d'Action Locale ou encore les Parcs naturels,... et bien d'autres acteurs peuvent également bénéficier de ces soutiens.

¹¹ CoDT, Art. R.II.21-8

¹² DG – Ostbelgien Leben 2025 – REK der DG, Band 2, page 85

- Deux **Groupes d'Action Local** touchent le territoire du Parc : le GAL « 100 villages – 1 avenir » qui regroupe les 5 communes de l'Eifel et le GAL « Entre Vesdre et Gueule » (Eupen, Raeren et Lontzen).
- Le **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)** des communes de Baelen, de Bullange, de Butgenbach, de Jalhay, de Raeren et de Waimes sont en cours de validité tandis que les PCDR des communes d'Amblève, de Burg Reuland, Saint Vith ne sont plus valides.

4.7.2.4. *Les outils de préservation de la biodiversité*

Les outils de préservation de la biodiversité ayant un impact sur le paysage sont :

- Le **réseau Natura 2000** : 21308.02 ha du territoire du Parc est couvert par 29 sites N2000 ce qui correspond à 28.85% du territoire.
- Les **réserves naturelles domaniales (RND) et agréées (RNA)** : Au total 5996,85 ha du territoire du Parc sont classés en réserve naturelle, soit domaniale, soit agréée (± 5 % de l'ensemble des réserves). Cette surface correspond à 8,12 % du territoire.
- Les **réserves forestières** : 4 réserves forestières sous statut se trouvent sur le territoire du Parc. 2 autres réserves dont la reconnaissance est en cours de procédure se trouvent sur le territoire du Parc naturel.
- Les **sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)** : 105 SGIB sont présents sur le Parc naturel et couvrent une superficie totale de 12954.93ha ce qui correspond à 17.54 % du territoire du Parc naturel.
- Les zones humides d'importance internationales (**RAMSAR**) : les Hautes Fagnes sont considérées comme zone RAMSAR depuis 24/03/03 (6000 ha).
- 181 arbres remarquables et 23,38 km de haies remarquables ont été recensés sur le Parc naturel (principalement en Waimes et en Bullange).
- D'autres outils et plans utilisés sont utilisés par les communes : **PCDN** (Amblève, Eupen, Burg-Reuland), le **Plan Maya** (toutes les communes), la **Gestion différenciée** (Raeren, Eupen, Baelen, Waimes, Bullange), ...

4.7.2.5. *Les aménagements fonciers des biens ruraux*

L'aménagement foncier des biens ruraux, anciennement appelé « remembrement », est un outil modernisé qui a vu ses procédures revues et allégées en 2014, avec l'entrée en vigueur du nouveau Code wallon de l'agriculture. Outre l'objectif d'assurer une exploitation efficiente des biens ruraux, l'aménagement foncier contribue dorénavant à la préservation voire **à l'amélioration de la valeur paysagère et des services environnementaux** en ce compris le maintien et, le cas échéant, le développement de la biodiversité des territoires ruraux. C'est outils est global et multifonctionnel. Jusqu'à présent, aucun aménagement foncier n'a été réalisé sur le territoire du Parc. En 1972, un remembrement a été réalisé à Francorchamps sur le territoire de la commune de Stavelot. Par contre, il y a eu des regroupements parcellaires en exploitation suite à la diminution du nombre d'exploitation.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Au niveau du plan de secteur, la majorité du territoire du Parc naturel se trouve en zone forestière (59%) ainsi qu'en zone agricole (24%) suivit des zones naturelles (8 %). Les zones d'habitat sont uniquement à caractère rural et occupent une part d'environ 4% ; + Saint Vith possède un SDC et un GCU (décentralisation) ; + Malmédy possède une charte urbanistique ; + 10 communes du Parc possèdent une CCATM, 9 communes ont un(e) CATU ; + plusieurs communes disposent d'une CLDR ;; + 9 communes ont un PCDR validé ou en cours de validation ; + Bracht et Krehwinkel en RGBSR ; + Vastes étendues de PIP ADESA au sud du Parc ; + 37 PICHE pour 30 villages au Parc naturel ; + Vaste réseau Natura 2000 au sein du Parc (29% du territoire) ; + 8 % du territoire du Parc en RND ou en RNA ; + 18 % du territoire couvert par des SGIB ; + 3 communes disposent d'un PCDN ; + Toutes les communes ont adopté le Plan Maya et la Convention « Bords de route et fauchage tardif » ; + De plus en plus de communes en gestion différenciée des espaces verts ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de secteur a favorisé l'étalement urbain de telle sorte que certains villages ont fusionnés (ex. Gröfflingen-Thommen) ou sont en train de le faire ; - la règle de comblement (Article D.IV.9 du CoDT) qui génère la construction de l'habitat en zone non urbanisable (agricole...) avec la conséquence d'un rapprochement entre les villages et de l'amplification d'une urbanisation en ruban (ex. Robertville-Ovifat) ; - les PIP du plan de secteur auraient surtout été désignés en raison de leur qualité biologique comme la vallée de la Warche... et non pour des critères paysagères ; - seulement une des 12 communes du Parc possède un SDC (ancien Schéma de structure communal (SSC)) ; - La commune de Waimes qui a un SSC non finalisé ; - il n'y a pas de SDP (pluricommunale) ; - Seulement une commune du Parc a un GCU ; - seules 3 de 12 communes du Parc possèdent un PCDN. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre du SDT au niveau de la Région wallonne ; ➤ concept de réseau écologique à l'échelle wallon ; ➤ ADESA fournit des propositions pertinentes pour déterminer de nouveaux PIP ainsi que des points de vue remarquables en vue de la prochaine révision des plans de secteur ; ➤ mise en place de SDC au niveau communal et de SDP au niveau de plusieurs communes ; ➤ prise en compte des lignes de force du paysage dans les SOL ; ➤ Potentiel impact positif d'un SAR sur la qualité de vie et le paysage ; ➤ les zones d'enjeux communales ZEC (art. D.II.35 au CoDT) qui se réalisent par le biais d'une carte d'affectation du sol permettant de densifier raisonnablement et de dynamiser les noyaux d'habitat tout en les dotant d'un réseau de mobilité douce ; ➤ compensations planologiques ou alternatives (art. D.II.45) liées à la révision du plan de secteur par l'inscription d'une ZEC ou d'une ZER (zone d'enjeu régional) ; ➤ activités d'artisanat, des services, des équipements socioculturels... au sein d'une zone de loisir (D.II.27) ; ➤ zone agricole (D.II.36) peut comporter des activités de diversification complémentaire à l'activité agricole, des modules de production d'électricité (éoliennes comprises, §2) ou de chaleur et contribue à la conservation de l'équilibre écologique et au maintien ou à l'évolution du paysage ; ➤ tout comme le code forestier le permet, la zone forestière (D.II.37) permet la diversification l'activité forestière en accueillant p. ex. un certain type d'équipement touristique ou didactique ; ➤ les instruments du CoDT deviennent indicatifs, d'où importance de former les responsables en AT (formation CATU par la CPDT) ; ➤ 3 Contrats de rivière, deux GAL (entre Vesdre et Gueule, 100 villages – 1 avenir) et des initiatives pour la mise en place d'un nouveau GAL (communes francophones) ; ➤ Code forestier qui vise la diversification et la méthode pro sylva en forêt ainsi que la suppression des droits de succession et de donation (forêts privées) ; ➤ les aménagements fonciers des biens ruraux qui prennent en compte le paysage et les services écosystémiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SDT : manque de différenciation des territoires ruraux (seulement 2 aires) et de priorité donnée à l'échelle supra-locale ; ➤ zones d'habitat (à caractère rural) au plan de secteur trop généreux qui ne tient pas compte de la morphologie du relief et risque d'aggraver l'étalement urbain ; ➤ la règle du comblement reste d'application (art. D.IV.9 du CoDT) moyennant quelques adaptations et va à l'encontre de l'utilisation parcimonieuse du sol ; ➤ beaucoup de ZACC se trouvent en périphérie des villages ce qui peut avoir un impact négatif sur le paysage (d'où l'importance de la prise en compte des lignes de force du paysage et d'autres facteurs dans le SOL) ; ➤ certaines zones de loisir non utilisées au plan de secteur (ex. Elsenborn, Weweler) sont situées en périphérie des villages et risquent d'impacter négativement la silhouette villageoise ; ➤ éoliennes agricoles : veiller à une certaine cohérence (au niveau des types d'installations), l'emplacement par rapport au bâti agricole et éviter un éparpillement dans le paysage ; ➤ éoliennes en zone forestière : éviter le morcellement des liaisons écologiques, garder une distance appropriée aux zones centrales du réseau écologique ; ➤ plantations de sapins de Noël en zone forestière peut avoir un impact négatif sur le paysage ; ➤ selon le nouveau CoDT, les RGBSR deviennent indicatifs ; ➤ Plus d'orientation / d'indicatif dans le CoDT (négatif en cas de manque de connaissance) ;

5. Les caractéristiques paysagères du Parc naturel

5.1. Délimitation des territoires paysagers

La Région wallonne classe les paysages wallons en ensembles paysagers. Ces ensembles sont constitués de plusieurs territoires paysagers qui eux sont subdivisés en aires paysagères. Le territoire de l'étude constitue une partie de l'ensemble paysager du haut plateau de l'Ardenne du nord-est.

L'Ardenne du nord-est est composée d'une succession de hauts plateaux s'élevant progressivement du sud-ouest au nord-est. Elle est creusée sur les pourtours par une érosion intense. Elle combine sommets à la topographie très calme et vallées évasées qui s'encaissent progressivement.

L'ensemble paysager de l'Ardenne du nord-est est délimité au nord par la Vesdre. Il se prolonge à l'est vers l'Allemagne et s'étend vers le sud jusqu'au versant méridional du plateau des Tailles joignant l'Ardenne centrale. A l'ouest, les hauts plateaux s'abaissent et sont bordés par le versant occidental boisé du plateau des Tailles et, à son pied, les bordures orientales de la dépression famennienne.

Cet ensemble paysager est donc le théâtre d'importantes variations d'altitude : de 200 m dans le fond de vallée de l'Amblève, elle atteint 694 m au Signal de Botrange, point culminant de la Belgique.

L'occupation du sol est globalement dominée par la prairie et la forêt tandis que l'habitat, groupé en villages et hameaux lâches, connaît une faible dispersion. Le plateau des Tailles se distingue par un habitat de villages assez concentrés¹³.

L'ensemble paysager de l'Ardenne du Nord-Est est classé en huit territoires paysagers. Cinq de ces huit territoires sont situés sur le territoire du Parc:

- le plateau des Hautes Fagnes ;
- la dépression de la Hoëgne et de ses affluents;
- le haut plateau déprimé de l'Amel et de ses affluents ;
- le haut plateau de Butgenbach et de St.Vith ;
- la tête de la vallée de l'Our ;
- l'entaille de la vallée de l'Our ;

Une partie de l'ensemble paysage « Entre Vesdre et Meuse » se trouve sur le territoire du Parc naturel :

- Les vallonements de la Vesdre et de ses affluents;
- Le Moyen plateau du Pays de Herve

Seule une partie négligeable de ces deux territoires paysagers concerne le Parc naturel.

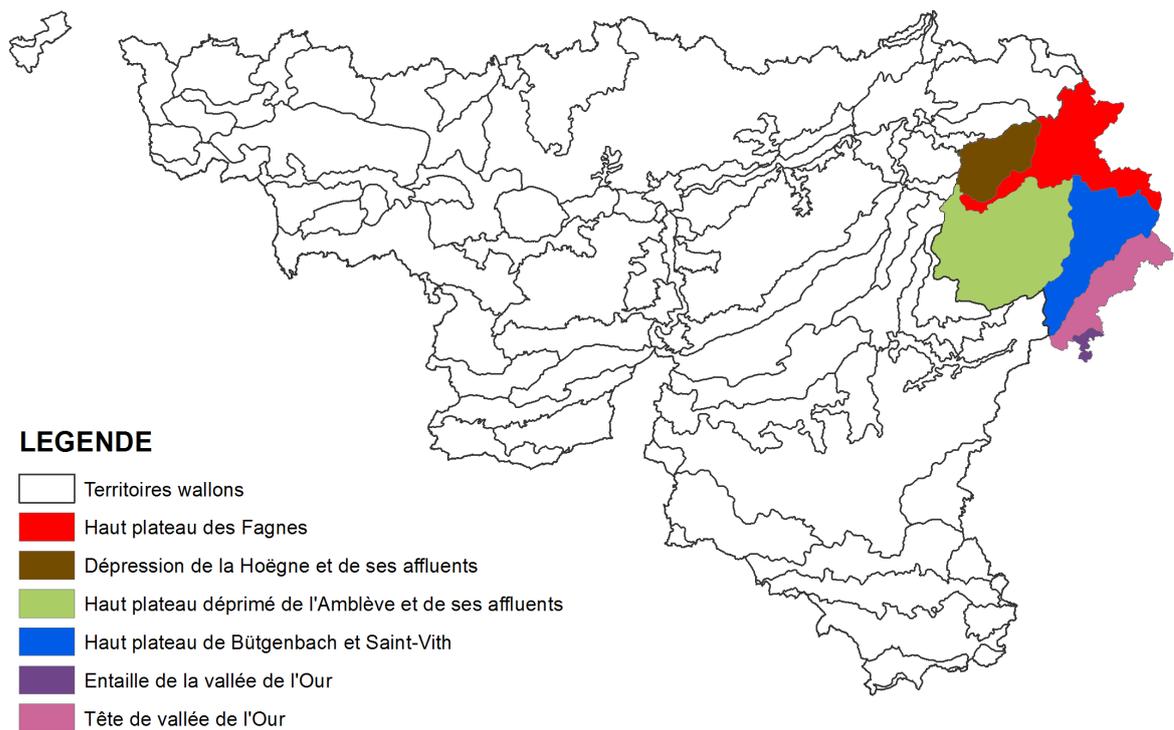
Les critères différenciant les territoires selon cette classification sont :

- la morphologie topographique ou combinaison de formes principales (plateau et plaine) et secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant) ;
- l'altitude ;

¹³ Les territoires paysagers de Wallonie – CPDT, p. 50

- le profil du relief, traduit par son caractère faiblement ou fortement ondulé, disséqué ;
- la répartition de l'occupation du sol : urbanisation, carrières, sablières, terrils, labours, prairies, forêts, fagnes ;
- le type d'habitat (habitat groupé ou dispersé), secondairement formé de dispersion ou de groupement.

La Région wallonne subdivise certains de ces territoires en faciès ou entités paysagères. Dans notre zone, seul le haut plateau de l'Amblève est divisé en deux entités. Il s'agit du faciès de la moyenne Amblève et de la Lienne, ainsi que du faciès de l'Amblève et de la Salm qui ne fait pas partie du territoire du Parc.



Carte 6 : Ensembles et territoires paysagers en Wallonie (Source : CPDT)

Les huit territoires paysagers couvrent e. a. le Parc naturel, mais les limites de ces territoires paysagers sont fort différentes de ceux du Parc.

Nous allons décrire chaque territoire paysager, et représenter ses limites sur une carte. Cette carte nous indique aussi **les aires paysagères au sein du territoire paysager que nous allons définir**. Ces aires paysagères seront classifiées et décrites à l'aide de **trois facteurs** :

- abiotiques ;
- biotiques ;
- anthropiques.

5.2. Description, évolution et évaluation des aires paysagères du Parc naturel

Les différentes aires paysagères du Parc naturel transgressent largement les limites communales. À titre d'exemple, les «Forêts et vallées secondaires de l'Our » s'étalent à la fois sur les communes de Bullange, de Saint Vith, d'Amblève et de Burg-Reuland. De ce fait, une coopération transcommunale est indispensable pour une bonne gestion de ces paysages.

Dans le présent chapitre, toutes **les aires paysagères** du territoire du Parc naturel **sont décrites** en suivant la méthodologie d'analyse paysagère (abiotique, biotique, anthropique). De plus, une brève **analyse évolutive** met en évidence leurs évolutions dans le temps. Ensuite, un **tableau Atouts, Faiblesses, Menaces, Opportunité (AFOM)** permet d'analyser chaque aire paysagère, complété par une **carte reprenant les principaux enjeux du territoire en question**. Il faut voir les **tableaux AFOM et les cartes d'enjeux comme étant complémentaires**. Un tableau ne reprend pas nécessairement les mêmes enjeux que la carte correspondante et vice-versa. Il faut noter que les enjeux sur les **cartes se concentrent essentiellement sur l'impact qu'engendre l'espace bâti sur le paysage**.

Les cartes d'enjeux par aire paysagère fournissent une vue plus détaillée des portions de territoire. Cela permet de **rendre visibles davantage de problématiques**. Le réseau écologique, les zones à risque d'inondation ou les périmètres d'intérêt paysager qui peuvent entrer en conflit avec les zones urbanisables au plan de secteur en sont des exemples.

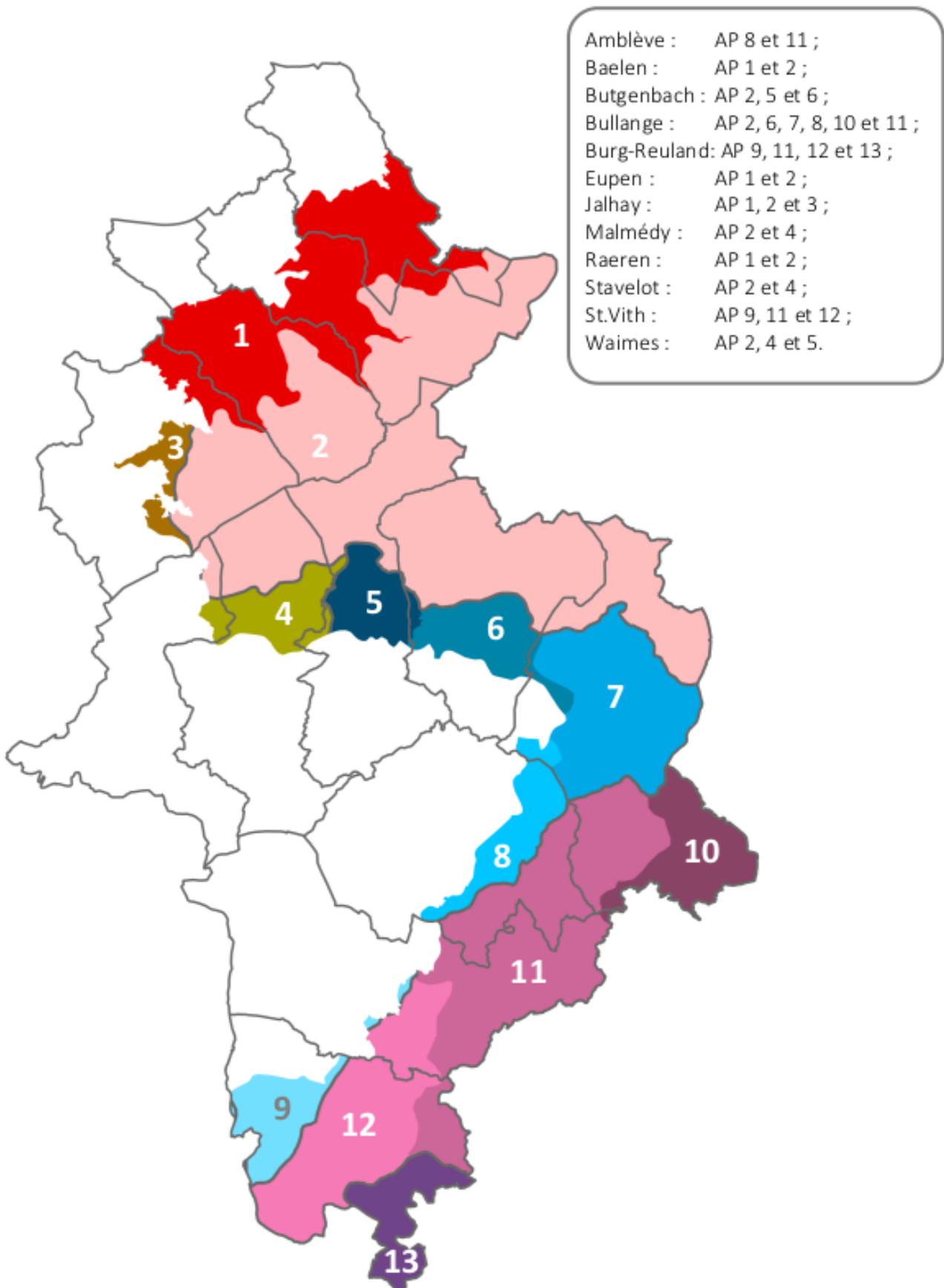
Un autre élément anthropique majeur dans le paysage est **l'énergie éolienne**. Tous les parcs éoliens actuels et les projets de parcs éoliens sont répertoriés sur les cartes, même s'ils ont été rejetés dans le cadre de la procédure de permis unique.

En raison de la **richesse des détails sur les cartes d'enjeux par aire paysagère, nous nous contenterons de décrire les principaux enjeux** sur ces territoires afin d'éviter de surcharger les plans visuels. Nous allons également ajouter des **zones d'étalement urbain**. Sur les cartes d'enjeux par aire, ces zones apparaîtront en rouge.

À la fin de ce chapitre, une **carte globale d'enjeux** est présentée. Elle contient beaucoup moins d'informations et **rend visible tous les problèmes enjeux sur le territoire du Parc naturel**. De plus, la carte synthétique distingue les zones actuellement soumises à l'étalement urbain et des zones menacées par l'étalement urbain qui ne sont pas encore urbanisées et où des mesures peuvent être prises pour limiter ces impacts sur le paysage et sur la morphologie du village.

Il est important de noter que les cartes ne sont qu'un aperçu et qu'il peut être nécessaire de les adapter en partie au fil du temps.

En détail, les **aires paysagères (AP)** sont réparties entre les 12 zones communales comme suit :



Haut plateau des Fagnes



Au nord-est de l'ensemble, le haut plateau des Fagnes présente un relief assez plat, retombant cependant vers le nord, occupé par une alternance de larges zones de tourbières hautes (dites fagnes) et de massifs boisés. L'habitat en est quasi absent.

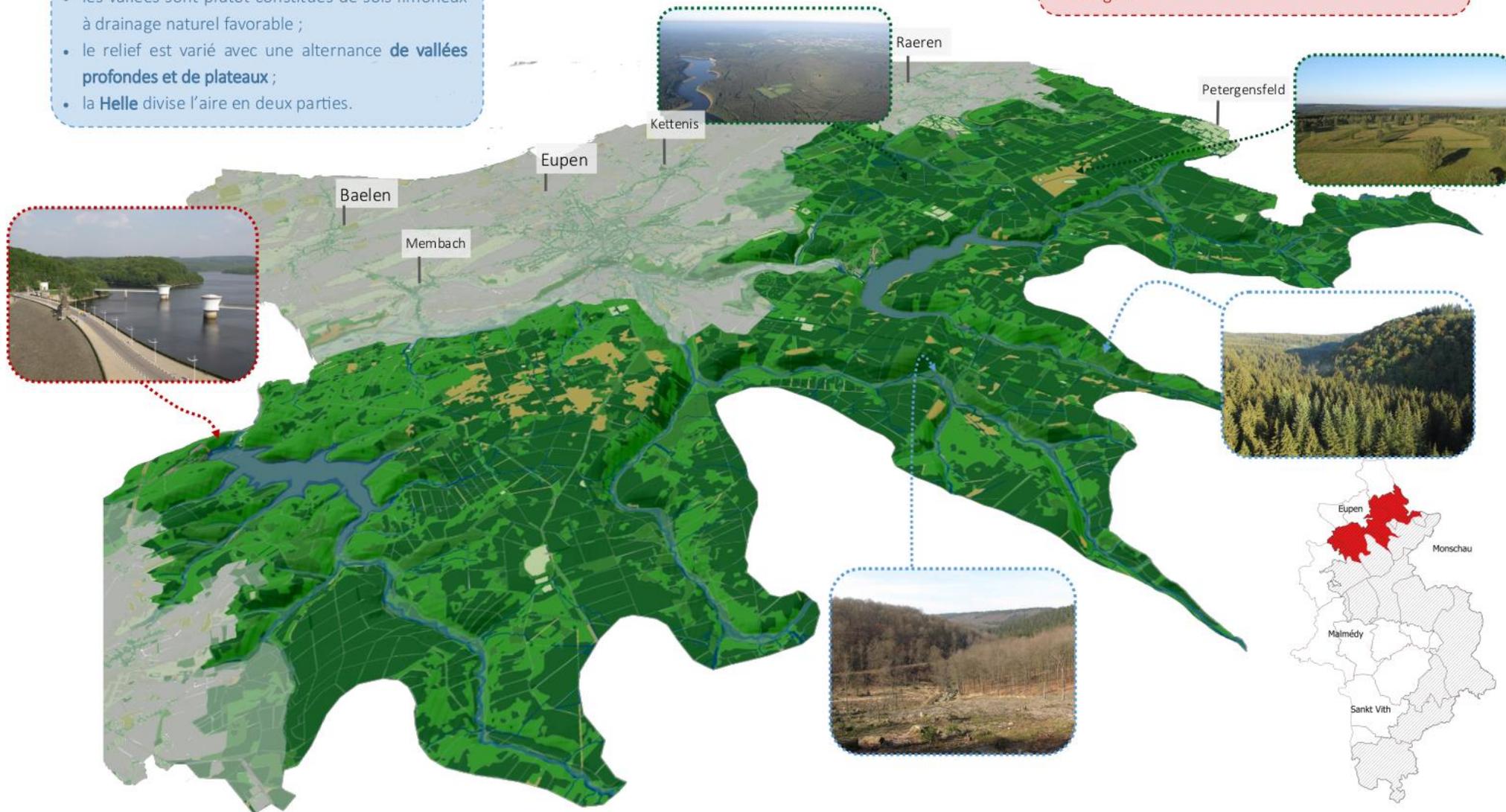
Collectif, Etude et documents, CPDT 4, Les territoires paysagers de Wallonie, Ministère de la Région Wallonne, Namur 2004, p. 53

AP 1 : Avant pays fagnard du Hertogenwald

- A**biotique
- Bassins hydrographiques de la **Vesdre** (majoritaire) et de la Rur ;
 - creusement de vallées profondes ;
 - le **lac du barrage d'Eupen et le lac de la Gileppe** ;
 - les plateaux sont dominés par des sols humides limoneux ;
 - les vallées sont plutôt constitués de sols limoneux à drainage naturel favorable ;
 - le relief est varié avec une alternance **de vallées profondes et de plateaux** ;
 - la **Helle** divise l'aire en deux parties.

- B**iotique
- 31 % de forêts feuillues, surtout dans les versants et autour du lac de la Gileppe ;
 - 49% de forêts résineuses (épicéas) sur les plateaux ;
 - +/- 4% de terres incultes et ouvertes (zones fagnardes).

- A**nthropique
- L'espace bâti est principalement constitué de maisons forestières ;
 - Les **barrages d'Eupen et de la Gileppe** et leurs bâtiments associés sont principalement destinés à la production et l'approvisionnement en eau potable ;
 - **Petergensfeld** situé à l'est qui peut être considéré comme une extension du village allemand Roetgen.



EVOLUTION PAYSAGÈRE

LA GILEPPE

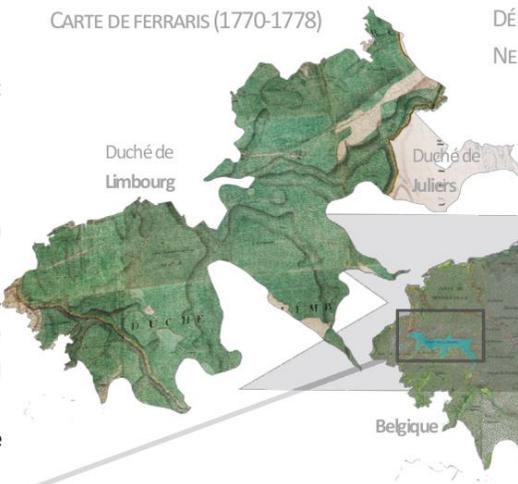


Source: SSHF

- L'**Hertogenwald** était un territoire du duché de Limbourg
- En 1795, français.
- En 1815, prussienne et néerlandaise/belge (à partir de 1830).
- La Hèlle était la frontière.
- Entièrement belge en 1920.
- Plantation d'importantes monocultures de résineux (à partir du 19^{ème} siècle)
- **Barrage de la Vesdre** (1936 -1950)

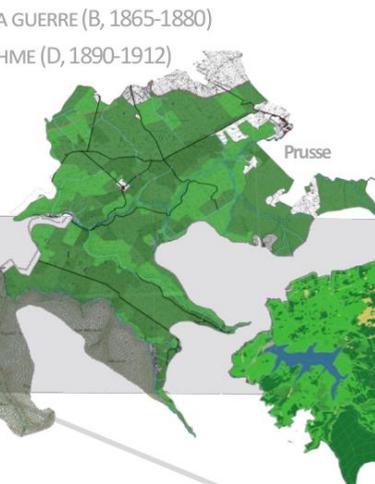
TRADITIONNEL (< 1850)

CARTE DE FERRARIS (1770-1778)



INDUSTRIEL (1850 - 1950)

DÉPÔT DE LA GUERRE (B, 1865-1880)
NEUAUFNAHME (D, 1890-1912)

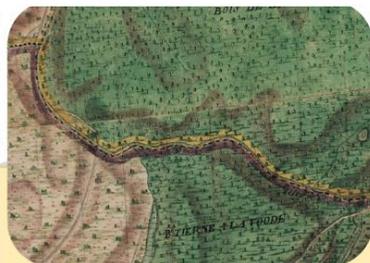


POSTINDUSTRIEL (> 1950)

LANDUSE 2009



Source carto :
Géoservice de Wallonie
Bezirksregierung Köln



Fin du
18^{ème}
siècle

- La Gileppe constitue la **frontière** entre le Duché du Limbourg et la Principauté de Liège ;
- le milieu était constitué par de **forêts naturelles** ;
- au sud-ouest : un paysage **landes**.



Fin du
19^{ème}
siècle

- **Premier barrage de la Gileppe** (1867-1875) avec une hauteur de 48 m ;
- forêts feuillues ;
- le réseau routier a été densifié (route de Malmédy au nord).



1971

- **Rehaussement du barrage** de de 10 m (1967-1971) ;
- construction des deux tours de prises d'eau ;
- le **canal de la Soor** a été construit entre 1950 et 1953.



2018

- Entre 1971 et 2017, le paysage n'a que peu évolué ;
- la **tour** avec le restaurant panoramique a été construite ;
- le parking a été rénové.

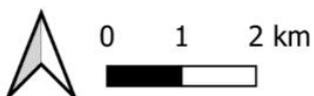
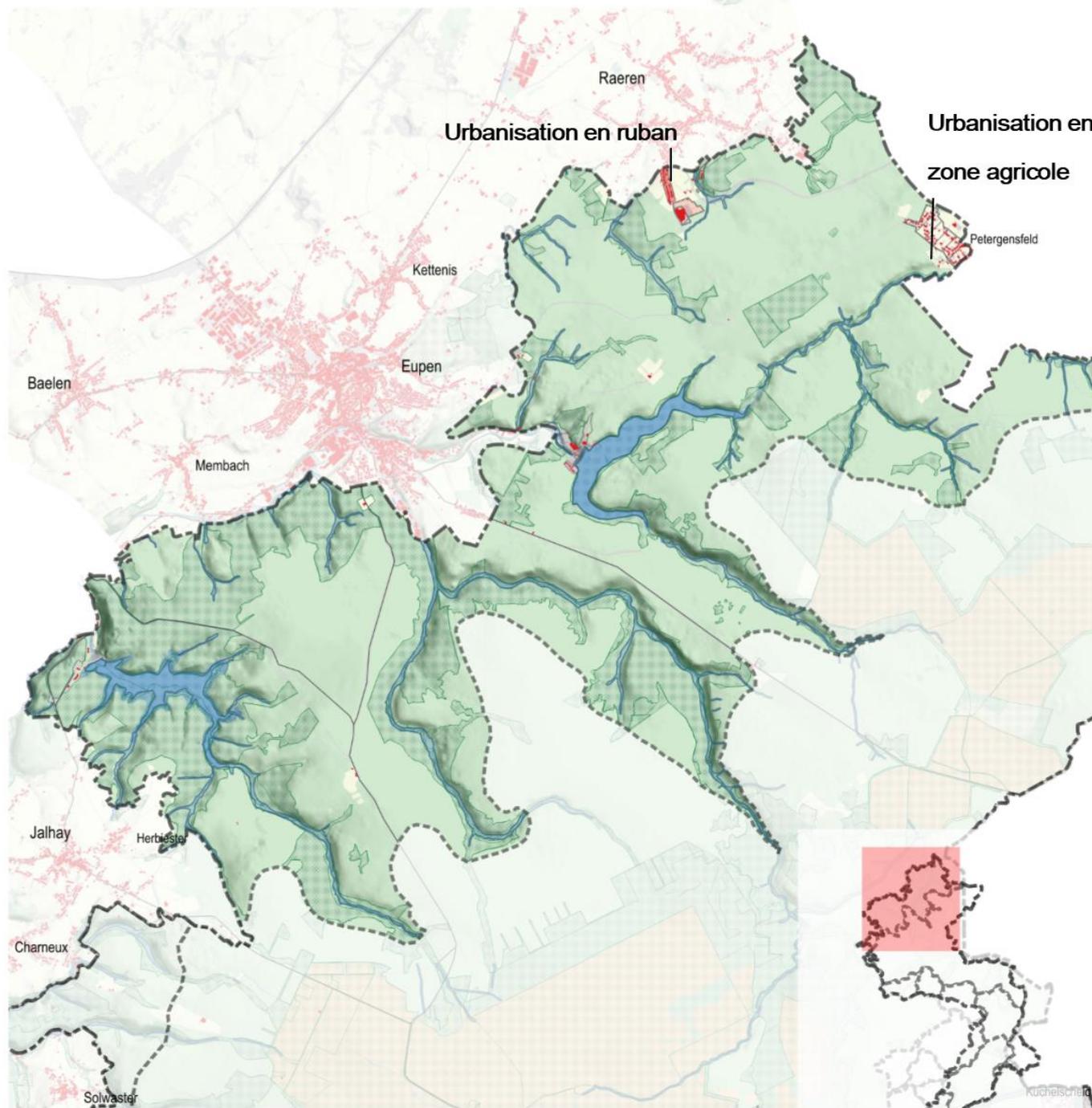


Tendances

- Au niveau du site, à part de potentiels aménagements sur le site du barrage, peu de changements sont donc à attendre dans l'avenir.
- D'une manière générale, **diversification de la forêt**.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Présence des deux lacs de barrage (Eupen et Gileppe) qui servent à la fois comme réservoirs d'eau potable et comme zones de récréation ; + Hydrographie comme un des éléments prépondérants de cette aire paysagère ; + vallées encaissées des rivières étant majoritairement à l'état naturel ; + forêt avec une grande surface cohérente ; + forêts feuillues et naturelles sur des sols à forte pente ; + espace de récréation, de promenade, de cyclisme... ; + assez bonne accessibilité via le réseau des chemins forestiers ; + présence du réseau vélotour. 	<ul style="list-style-type: none"> - Part élevée de monocultures de résineux (épicéas) ou de feuillus ayant souvent tous la même classe d'âge ; - présence des monocultures les plus visibles autour des surfaces ouvertes comme le lac d'Eupen ; - la structure très régulière des parcelles boisées sur les plateaux donne parfois un aspect artificiel ; - un réseau de transport en commun peu développé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'un tourisme doux. Cartes de promenade bien claires ; ➤ développement d'un SIG, Sites web... ; ➤ développement d'une forêt mixte à futaie irrégulière dans les zones domaniales ; ➤ potentiel touristique et écologique ; ➤ bonne réputation du réseau Vélotour. Utilisation facile. 	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Manque d'un Site web commun ; ⚠ plantation de monocultures à une classe d'âge à certains endroits ; ⚠ manque d'alternative à la voiture, comme les transports en commun ;

Avant-Pays Fagnard du Hertogenwald



Légende

- | | | |
|------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| + Eoliennes existantes | Périmètre d'intérêt paysager | Non classé |
| + Eoliennes en projet | Plaine alluviale | Surfaces en eau |
| Eolien - Zone tampon de 400m | Structure écologique principale | Territoires agricoles |
| Route régionale | Zone d'aménagement communal concerté | Zones humides |
| E42 | Zone urbanisable au plan de secteur | Territoires artificialisés |
| Eléments verts de liaison | Zone d'étalement urbain | Aire paysagère |
| Point de vue remarquable | Forêts et milieux semi-naurels | Limite du Parc naturel |

AP 2 : Plateau des Hautes Fagnes

- **3 bassins hydrographiques** prennent naissance sur le Haut plateau: Rur, Vesdre et Amblève.
- à l'est de la Helle, les surfaces de fagne sont embroussaillées et se trouvent sur des sols limoneux humides ;
- à l'ouest (Fagne wallonne,...), les surfaces de fagne sont ouvertes, sur **sols tourbeux** ;
- la partie sud-ouest de cette aire, située autour du camp militaire d'Elsenborn, est dominée par des sols limono-caillouteux assez secs ;
- le relief est caractérisé par **plusieurs lignes faitières** : Lonlou (630m) Baraque Michel (672m), Mont Rigi (680m) et Botrange (694m).

Biotique



- **Paysages ouverts de tourbières hautes** dominées par la molinie ;
- au nord-ouest, on retrouve des paysages broussailleux, semi-ouverts sur sols limoneux humides ;
- **Camp militaire d'Elsenborn** : paysages ouverts semi-naturels sur sols plus secs ;
- **Vastes étendus forestiers** : les plateaux sont dominés par les épicéas, alors que les vallées sont dominées par des forêts de feuillus.

Biotique



- Du petit (croix et bornes) et du grand **patrimoine** (Chapelle Fischbach, Tour de Botrange, Baraque Michel,...) et des institutions d'éducation et de tourisme (Maison du Parc-Botrange, Centre nature de Ternell, Station scientifique à Mont Rigi, Railbike) ;
- **peu d'axes routiers principaux** qui sont fortement fréquentés ;
- réseau dense de chemins forestiers ;
- **Camp militaire d'Elsenborn** ;
- les hameaux de **Küchelscheid** et de **Leykaul** à l'est.

Anthropique



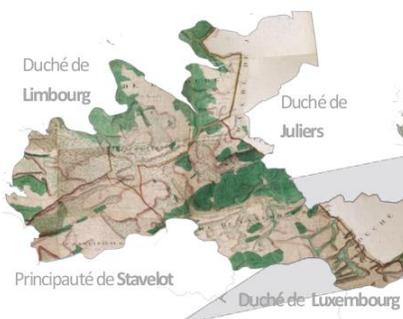


- Berger en Fagnes
- Fosse d'exploitation
- Tour géodésique (Botrange)

Source: SSHF

TRADITIONNEL (< 1850)

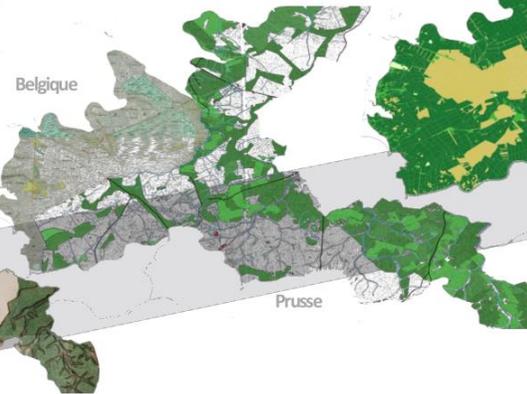
CARTE DE FERRARIS (1770-1778)



INDUSTRIEL (1850 - 1950)

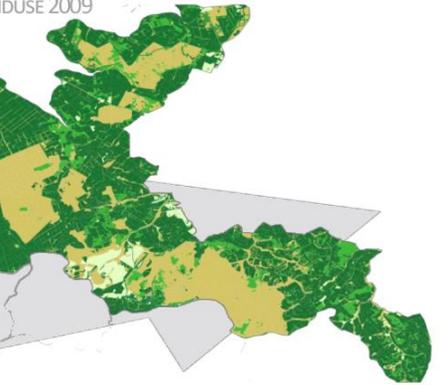
DÉPÔT DE LA GUERRE (B, 1865-1880)

PEUSSISCHE NEUAUFNAHME (D, 1891-1912)



POSTINDUSTRIEL (> 1950)

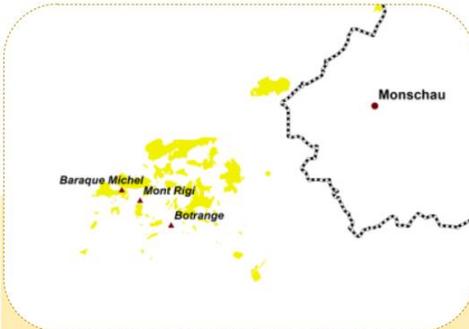
LANDUSE 2009



Source carto :
Géoservice de Wallonie
Bezirksregierung Köln

EVOLUTION PAYSAGÈRE

MILIEUX FAGNARDS



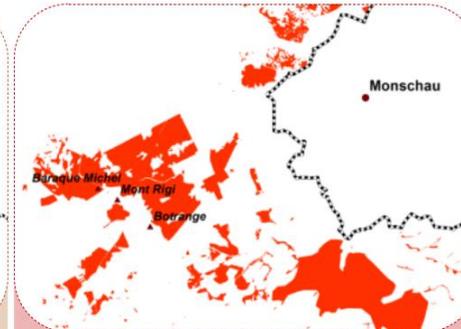
Etat
ancien

- Avant l'arrivée de l'homme, le Haut plateau était principalement boisé (forêts feuillues) ;
- les **tourbières ouvertes** (jaune) se concentraient uniquement aux endroits où de la tourbe était présente.



1872

- **Pratiques agropastorales** : déboisement progressif et apparition des **landes** orange jusqu'à la raréfaction de la ressource en bois.
- **Exploitation de la tourbe** ;
- **plantation massif d'épicéas** ;
- tours géodésiques (Botrange, Baraque Michel...)



2007

- **Fermeture progressive** du paysage par le drainage et les boisements sylvicoles.
- Dernières décennies : enlèvement des peuplements sur sols marginaux. **Restauration et gestion des milieux (semi-)naturels.**

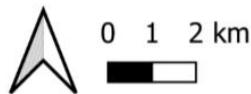
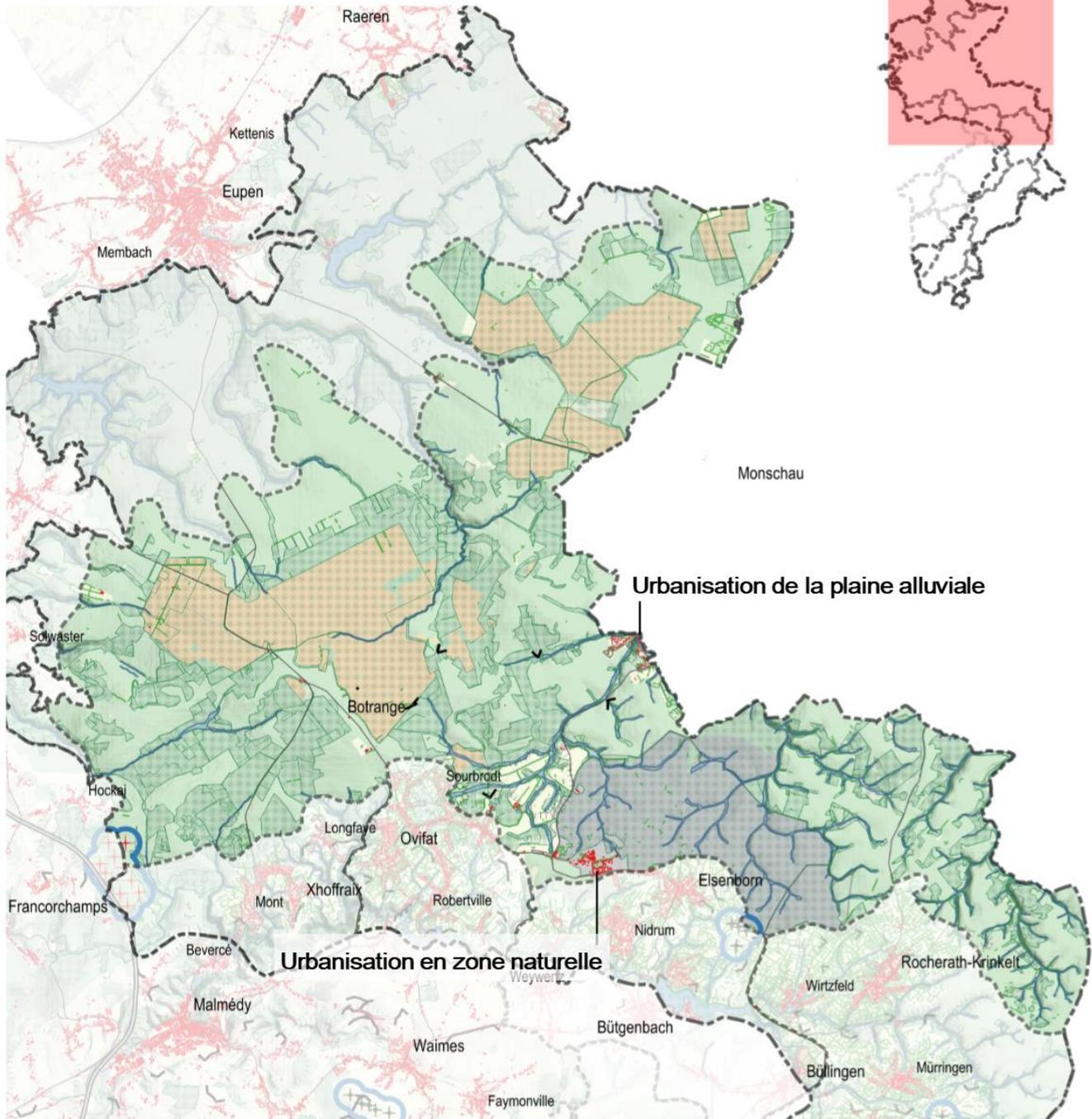


Tendances

- **Diversification** de la forêt au niveau de sa constitution (forêts mixtes à couverture régulière ou irrégulière) et de ses fonctions (sylviculture, détente, nature, éducation,...) ;
- Restauration et gestion des milieux dégradés.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
AP2 - Plateau des Hautes Fagnes	<ul style="list-style-type: none"> + Le plateau est le plus haut de la Belgique et comprend aussi le point le plus haut (694 m à Botrange) ; + Le paysage des landes et tourbières hautes est unique en Belgique voire en Europe ; + Hydrographie est un des éléments majeurs. Les vastes étendues humides hébergent les sources des grands cours d'eau qui partent du plateau ; + Paysages ouverts : vue lointaine à partir des points culminants ; + la coupe à blanc en face du Signal de Botrange a permis d'ouvrir le paysage ; + forêt avec une grande surface cohérente autour des paysages ouverts des landes et tourbières ; + espace de récréation, de promenade, de cyclisme... ; + milieux naturels protégés ; mesures de protection et de gestion en continu ; + patrimoine historique et culturel (exploitation de la tourbe, pâturage...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les constructions se trouvent en zone d'épuration individuelle du plan d'assainissement par Sous-bassin Hydrographique PASH ; - à certains endroits, des blocs d'épicéas empêchent d'avoir une vue étendue ; - part élevée de monocultures de résineux (épicéas) ayant souvent tous la même classe d'âge ; - que peu de forêts feuillues à l'état naturel ; - trafic élevé sur les axes principaux qui relie le nord au sud ; - manque d'un réseau cyclable sécurisé le long des routes nationales ; - réseau de transport public peu fréquent ; - certaines activités humaines (drainage, exploitation...) ont détruit les milieux naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentiel touristique. Développement d'un tourisme doux. Canalisation des flux de touristes ; ➤ sensibilisation sur le développement des cours d'eau (Exemple Moorroute) ; ➤ création de nouveaux sentiers didactiques ; ➤ cartes de promenade bien développées ; ➤ développement/gestion d'un SIG ; ➤ ressources hydriques importantes, zones de protection des sources ; ➤ réouverture des paysages à certains endroits ; ➤ développement d'une forêt mixte à futaie irrégulière ; ➤ développement de nouveaux projets de conservation de la nature qui ont ainsi un impact positif sur le paysage naturel. ➤ sensibilisation sur le développement du paysage fagnard ; ➤ mesures de restauration des milieux naturels. ➤ agriculture extensive adaptée au milieu sensible ; ➤ mode de gestion en rapport avec la conservation de la nature et la gestion du paysage ouvert. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'informations (site web, presse...) sur les changements des itinéraires et des chemins inaccessibles (SIG, site web...). ➤ non-respect des normes d'épuration ; manque de contrôles réguliers de qualité des stations d'épuration ; ➤ aspect « opaque » des résineux ; fermeture de points de vue par la plantation d'une végétation de résineux. ➤ renforcement des monocultures de résineux et de feuillus ; ➤ les axes principaux engendrent du bruit, de la pollution (sol, eaux, air, lumière...) et sont un danger pour la sécurité des utilisateurs de la mobilité douce.

Plateau des Hautes Fagnes



Légende

+ Eoliennes existantes	Périètre d'intérêt paysager	Non classé
+ Eoliennes en projet	Plaine alluviale	Surfaces en eau
Eolien - Zone tampon de 400m	Structure écologique principale	Territoires agricoles
Route régionale	Zone d'aménagement communal concerté	Zones humides
E42	Zone urbanisable au plan de secteur	Territoires artificialisés
Eléments verts de liaison	Zone d'étalement urbain	Aire paysagère
Point de vue remarquable	Forêts et milieux semi-naurels	Limite du Parc naturel

Dépression de la Hoëgne et de ses affluents

Creusée par des vallées relativement profondes mais évasées, la dépression de la Hoëgne et de ses affluents est caractérisée par l'alternance de vastes étendues de prairies et de boisements [...]. La zone étudiée est pratiquement inhabitée.

Collectif, Etude et documents, CPDT 4, Les territoires paysagers de Wallonie, Ministère de la Région Wallonne, Namur 2004, p. 52



AP 3 : Avant pays fagnard de la Hoëgne

- La partie sud est dominée par la **vallée de la Hoëgne** ;
- dans la partie nord on trouve les cours d'eau Sawe, Pironchêneux et Taureau ;
- les types de sols dominants dans cette aire sont les sols limoneux à drainage naturel favorable ;
- une petite partie à l'est et sur les plateaux est caractérisée par des sols limoneux humides ;
- le relief est retombant vers l'ouest ;
- sur le plateau plus plat, les affluents creusent des vallées profondes mais évasées.

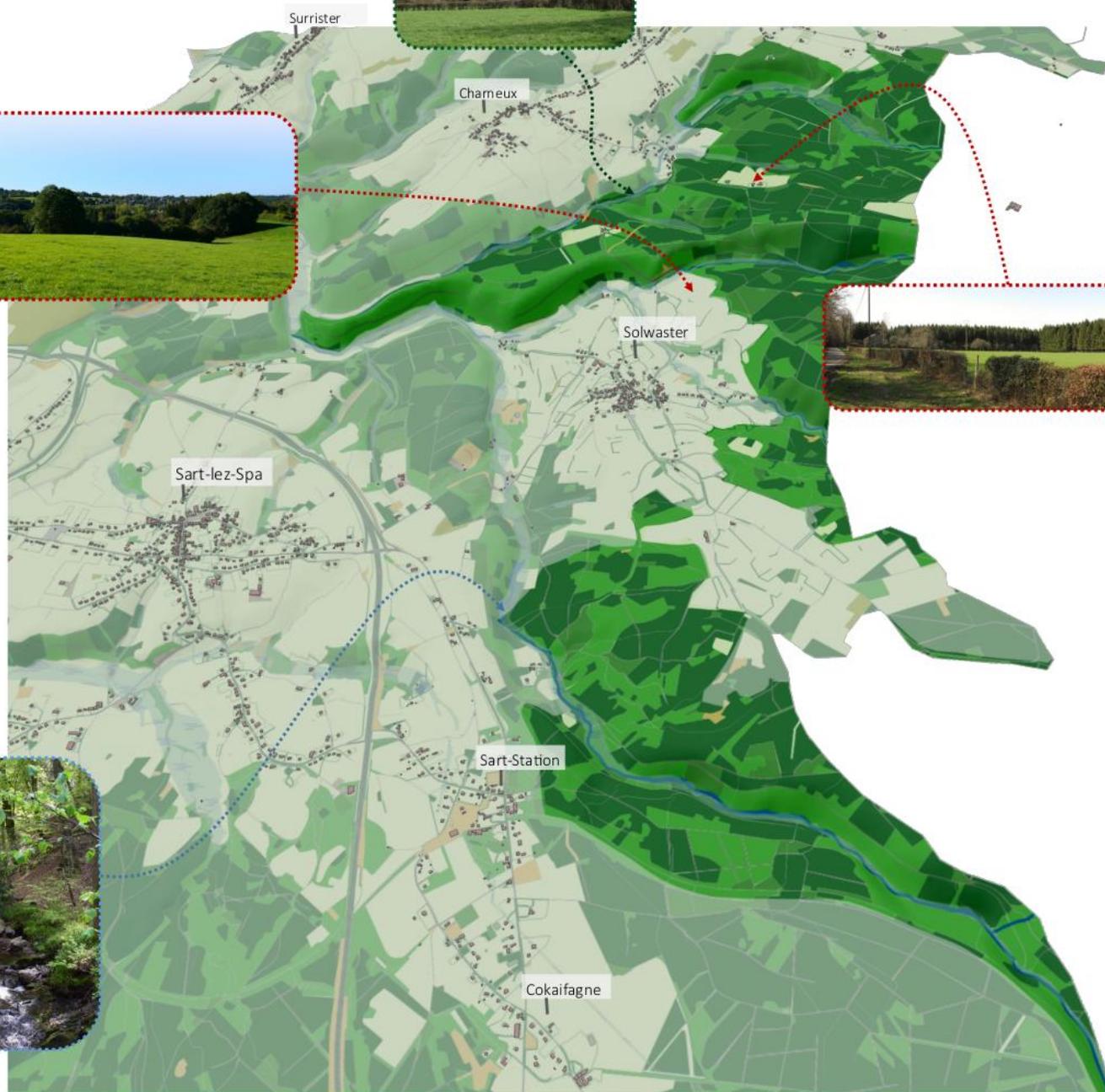
A
biotique

- Les forêts résineuses dominent avec 49 % contre 31 % de forêts feuillues ;
- les forêts mixtes occupent 12 % ;
- les prés de fauche représentent +/- 3%

B
biotique

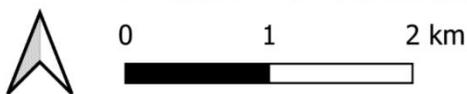
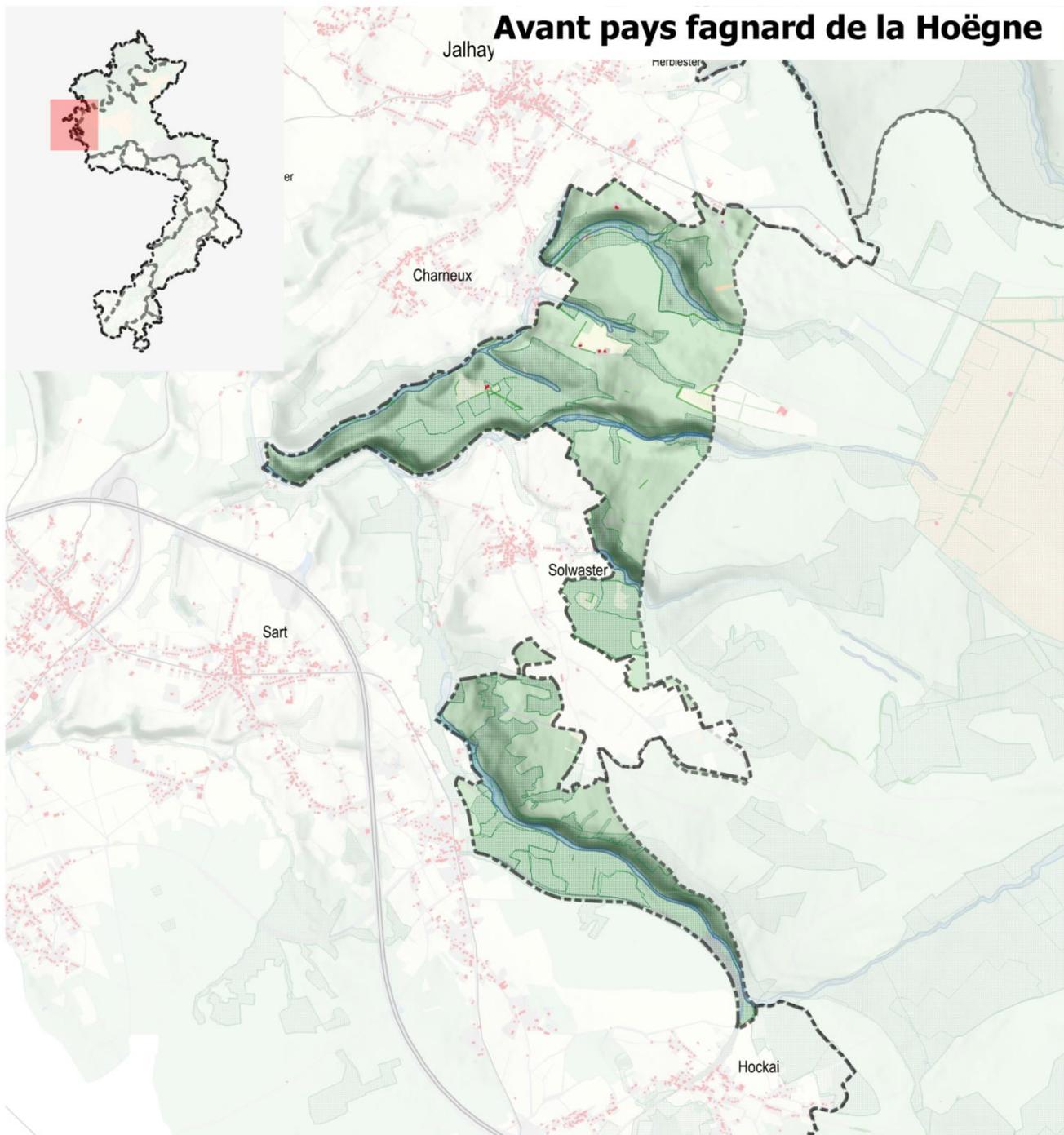
- Il convient de noter le petit habitat du *Gospinal*.

A
nthropique



<i>AP3 - Avant-pays fagnard de la Hoëgne</i>	Atouts	- Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> + Hydrographie : un des éléments prépondérants de cette aire paysagère ; + vallées encaissées des rivières étant majoritairement à l'état naturel. + forêt avec une grande surface cohérente ; + forêts feuillues et naturelles sur des sols à forte pente ; + espace de récréation, de promenade, de cyclisme... 	<ul style="list-style-type: none"> - Part élevée de monocultures de résineux (épicéas) ou de feuillus ayant souvent tous la même classe d'âge. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'un tourisme doux ; ➤ cartes de promenade bien claires. ➤ Développement d'un SIG, Site web... ; ➤ développement d'une forêt feuillue mixte à futaie irrégulière ; ➤ potentiel touristique et écologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Manque d'un site web commun ; ↳ plantation de monocultures à une classe d'âge.

Avant pays fagnard de la Hoëgne



Légende

- | | | | | | |
|---|------------------------------|--|--------------------------------------|--|----------------------------|
| + | Eoliennes existantes | | Périmètre d'intérêt paysager | | Non classé |
| + | Eoliennes en projet | | Plaine alluviale | | Surfaces en eau |
| — | Route régionale | | Structure écologique principale | | Territoires agricoles |
| — | E42 | | Zone d'étalement urbaine | | Zones humides |
| | Eolien - Zone tampon de 400m | | Zone d'aménagement communal concerté | | Territoires artificialisés |
| | Eléments verts de liaison | | Zone urbanisable au plan de secteur | | Aire paysagère |
| | Point de vue remarquable | | Forêts et milieux semi-naurels | | Limite du Parc naturel |

Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents

L'Amblève et ses affluents drainent des dépressions et des vallées qui creusent dans le plateau des espaces évasés dans leurs parties amont et très encaissés plus en aval.

Le territoire est divisé en deux faciès : Celui de la Moyenne Amblève et de la Lienne ainsi que celui de l'Amblève et de la Salm. Ce dernier se trouve en partie sur le territoire du Parc. L'Amblève et la Salm drainent des dépressions plus larges au relief disséqué. Si les boisements dominent, la part des prairies dans le paysage est également importante. L'habitat s'y est relativement plus développé : outre de nombreux hameaux, on y retrouve quelques petites villes (Stavelot, Malmedy, Vielsalm).

Collectif, Etude et documents, CPDT 4, Les territoires paysagers de Wallonie, Ministère de la Région Wallonne, Namur 2004, p. 52



AP 4 : Villages fagnards forestier

- Limite sud formée par la **Warche** qui forme le point le plus bas du relief ;
- a l'est, la frontière est définie par la vallée forestière du **Bayehon** ;
- plateau retombant vers le sud, découpé par 3 vallées (affluents de la Warche: Trôs Marets, Coreux, Pouhon) qui divisent l'aire en 4 parties ;
- sols humides tourbeux et argileux au nord ;
- sols limono-caillouteux assez secs autour des villages.

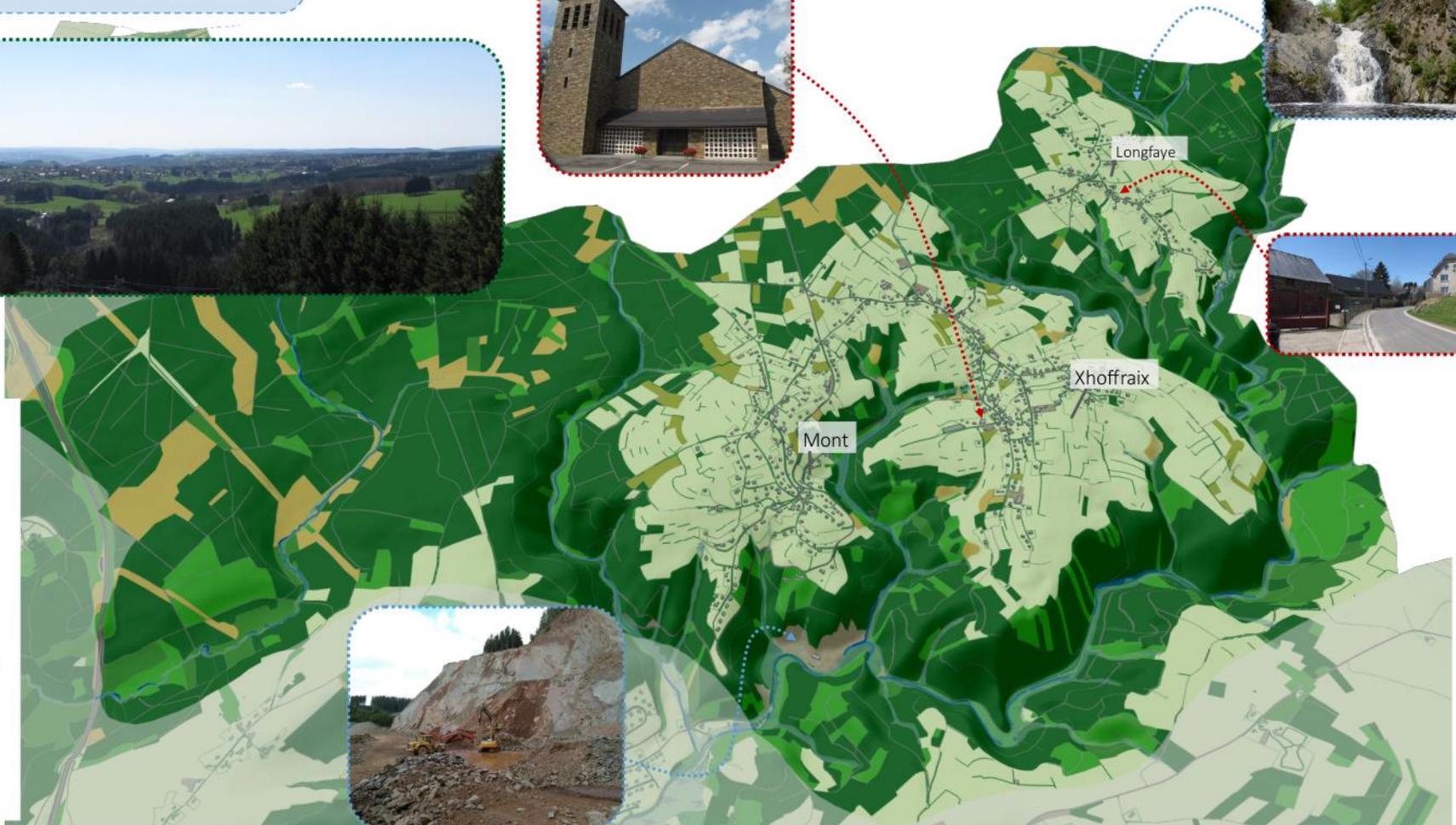
A
biotique

- Territoire **majoritairement boisé** ;
- principalement des forêts résineuses (près de 52 % contre 7,5 % de forêts feuillues) ;
- surfaces agricoles (22,7 %), constituées de prairies et de prés de fauche, à proximité directe des villages ;
- **paysage bocager**.

B
biotique

- **village-tas** constitués de petits quartiers, avec une structure assez lâche, se développent autour des carrefours routiers (peu de maisons mitoyennes) ;
- phénomène de **urbanisation** au nord de Mont et de Xhoffraix ;
- Xhoffraix est le seul village de cette aire qui possède sa propre église et son cimetière ;
- présence de **charmilles** typiques des villages fagnards ;
- **Carrière de la Warche** au sud.

A
anthropique





Source: SSHF

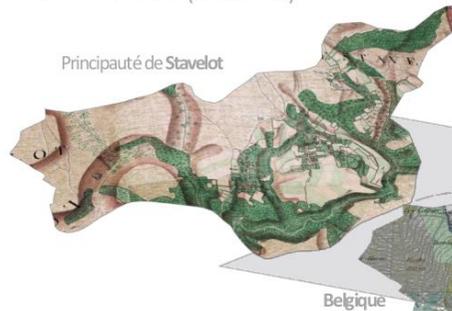
Au cours des siècles les villages de l'ancien ban de Xhoffraix ont subi moins de changements profonds que d'autres endroits. Vu leurs situations relativement isolées, la pression urbaine semble ici être moins élevée qu'ailleurs.

Images :

- Vue sur Xhoffraix
- Les ruines du Château de Rheinhartstein

TRADITIONNEL (< 1850)

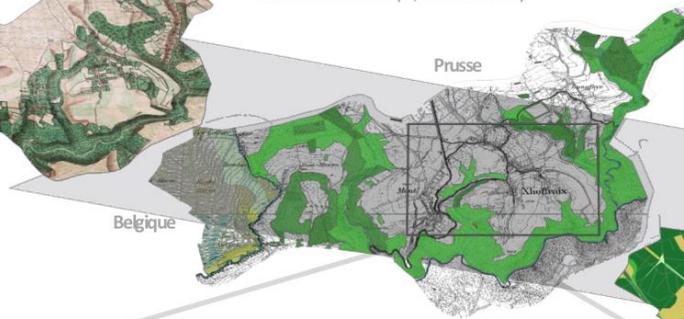
CARTE DE FERRARIS (1770-1778)



Source carto :
Géoservice de Wallonie
Bezirksregierung Köln

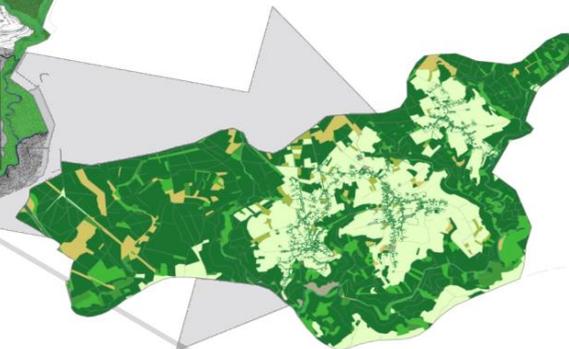
INDUSTRIEL (1850 - 1950)

DÉPÔT DE LA GUERRE (B, 1865-1880)
NEUAUFNAHME (D, 1890-1912)



POSTINDUSTRIEL (> 1950)

LANDUSE 2009



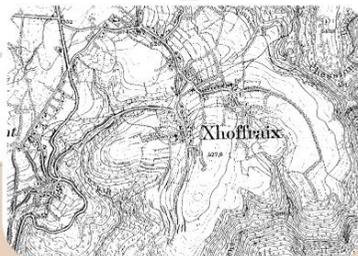
EVOLUTION PAYSAGÈRE

XHOFFRAIX-MONT



Fin du
18^{ième}
siècle

- **Ban de Xhoffraix** ;
- l'espace bâti met en évidence la structure en plusieurs quartiers ;
- **finage** : pâtures encloses (haies) et terres de culture. Au nord des landes. Les versants des cours d'eau boisés. Vergers autour de Mont



Fin du
19^{ième}
siècle

- Augmentation de la **superficie forestière** ;
- développement du **réseau routier** : liaisons Xhoffraix-Longfaye (1889) et Hautes-Fagnes-Malmédy ;
- peu d'évolution au niveau de l'espace bâti



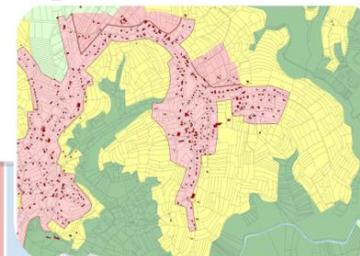
1971

- Peu d'évolution au niveau de la superficie forestière ;
- le **parcellaire agricole** est constitué de petites parcelles allongées ;
- de nouveau l'espace bâti ne semble avoir que peu évolué.



2018

- Parcelles agricoles de plus en plus grandes ;
- **petites parcelles boisées** au sein du milieu agricole ;
- **développement linéaire** du bâti le long des routes, surtout au nord du village (fusion).

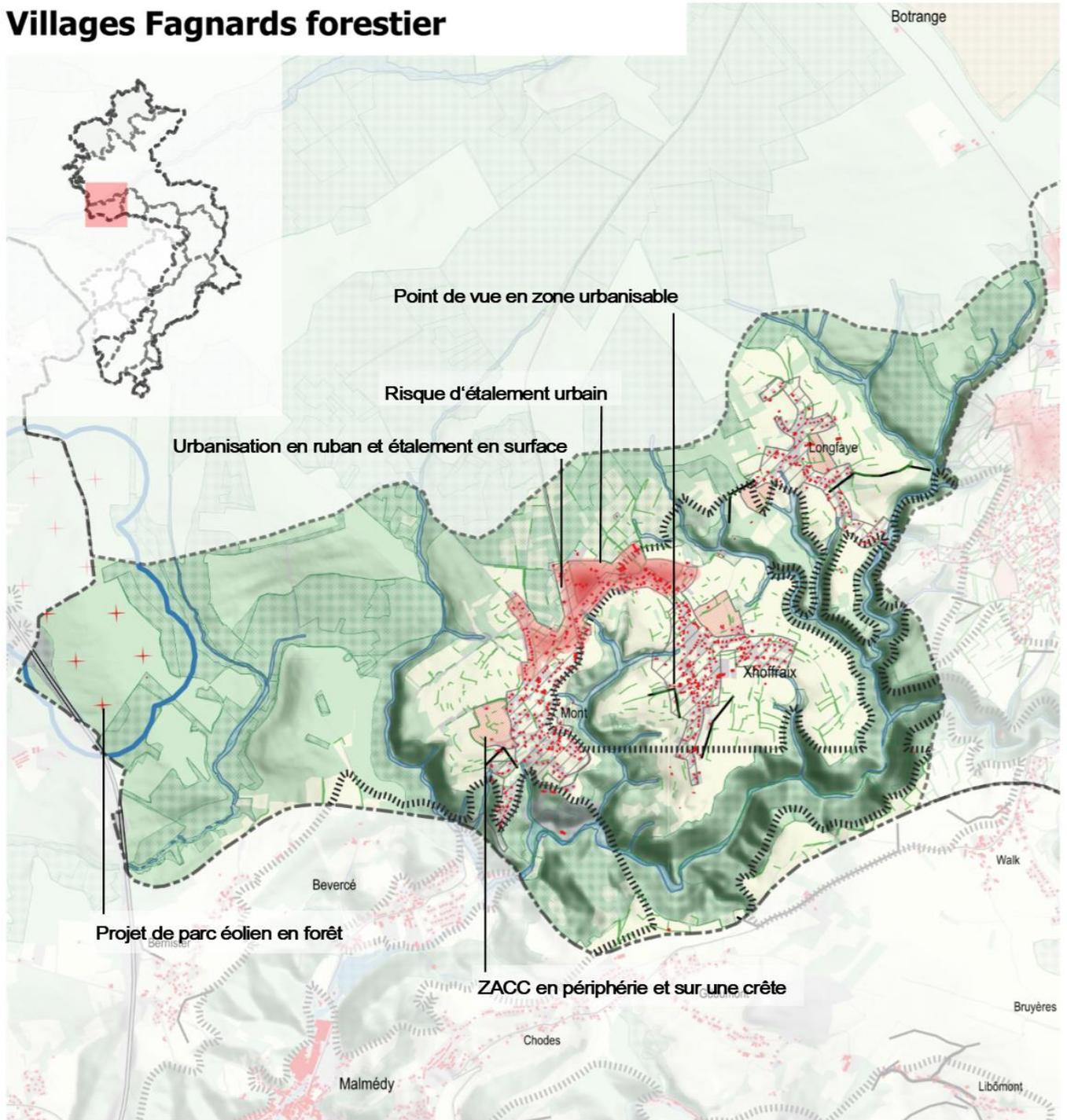


Tendances

- L'urbanisation au sein de la zone d'habitat et de la ZACC au nord des villages engendrera-t-elle une **brise des unités villageoises** ?
- d'une manière générale, la morphologie du plan de secteur ainsi que l'utilisation rationnelle des SAU permettront de garder une bonne lisibilité du paysage.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Les cours d'eau sinueux, pentes recouvertes de végétation et vallées étroites et encaissées de la Warche et de ses affluents constituent plusieurs coupures dans le relief relativement uniforme et légèrement vallonné ; + les vallées de la Warche et de ses affluents offrent un paysage varié ; + présence de nombreux chemins de promenade ; + habitat traditionnel bien conservé ; + les projets de restauration respectent souvent l'aspect architectural du bâtiment traditionnel ; + espace vert au sein de Xhoffraix ; + charmilles bien préservées ; + paysage bocager ; + auréoles villageoises limitées par le milieu forestier ; + bonne lisibilité du paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etalement urbain qui est malgré tout limité par le relief ; - fusion de Mont et de Xhoffraix au niveau de la N-68 ; - les nouvelles constructions ne respectent pas toujours leur environnement bâti ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - étalement urbain qui ne se limite pas à la zone d'habitat ; - bâti plus récent assez hétérogène et de qualité parfois modeste. - construction en dehors de la zone destinée à l'habitat. - terrains situés en zone agricole du plan de secteur faisant l'objet d'un boisement ; - plantations de sapins de Noël parfois sur des sols inadaptés (humide) ; - La route nationale (N68) qui traverse l'aire paysagère du nord au sud est en mauvais état. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion sylvicole développant une forêt feuillue mixte à futaie irrégulière pour les forêts domaniales ; ➤ potentiel touristique et écologique ; ➤ ZACC en périphéries villageoise ; développement d'une franche urbaine permettant la transition vers le milieu non bâti ; ➤ les charmilles traditionnelles, les haies de hêtre et d'autres plantations le long des routes limitent l'aspect d'hétérogénéité du bâti ; ➤ gestion du bocage, des alignements d'arbres ainsi que des arbres isolés ; ➤ La carrière produit une pierre locale de qualité et crée un point d'appel dans le paysage ; ➤ le nouveau CoDT ; ➤ charte urbanistique de la commune de Malmédy ; ➤ mesures de compensation pour la coupe d'arbres ; ➤ Contrat de rivière Amblève ; ➤ inventaire d'arbres et de haies ; ➤ « Est en transition », « Arrondissement de Verviers en transition », réflexions pour la création d'un nouveau GAL. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fermeture de points de vue par la plantation d'une végétation de résineux ; ➤ Zone d'habitat à caractère rural au nord de Xhoffraix et de Mont provoquant l'étalement urbain ; ➤ manque de mise en valeur des entrées de village ; ➤ parcelles agricoles boisées, fragmentation du territoire, phénomène de mitage ; ➤ Intensification de l'agriculture ce qui a des répercussions sur la qualité des sols et la biodiversité ; ➤ cultures de sapins de Noël ; ➤ en zone d'habitat : accotement non intégré au paysage, entretien non écologique ; ➤ quasi absence de pistes cyclables ; ➤ étangs de pêche et remblais qui diminuent la qualité des cours d'eau ; ➤ Boqueteaux de saules ou d'aulnes ont disparu le long des cours d'eau.

Villages Fagnards forestier



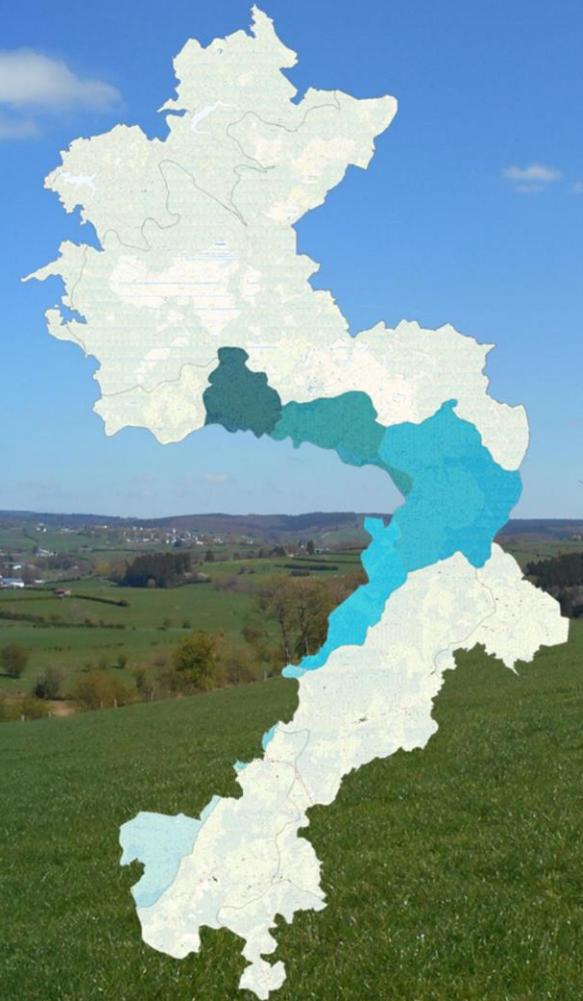
Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naurels		Limite du Parc naturel

Haut plateau de Butgenbach et de Saint Vith

Le haut plateau de Bütgenbach et Saint-Vith présente des creusements très larges dominés par la prairie, interrompue sur les sommets par de petits massifs boisés. L'habitat, à dispersion intercalaire dans la partie nord, présente de nombreux villages et hameaux lâches.

Collectif, Etude et documents, CPDT 4, Les territoires paysagers de Wallonie, Ministère de la Région Wallonne, Namur 2004, S. 52



AP 5 : Villages fagnards bocager

- Zones de source
- Relief assez **plat à légèrement ondulé** au nord retombant vers le sud ;
- vallées secondaires évasées ;
- le cours d'eau principal (Warche) forme le **lac de Robertville** (barrage) ;
- des longues vues sur le plateau de Butgenbach ;
- quelques sols tourbeux, majoritairement des sols limono-caillouteux.

A
biotique

- **Bocage à prairie dominante** ;
- **landes et tourbières** autour des zones de source (Petite Rour) ;
- boisements le long des versants raides ;
- plantations d'épicéa isolées en milieu agricole.

B
biotique

- **Villages** en ordre lâche, **très étalés** ;
- habitat dense au sein du noyau ancien de Robertville ;
- morphologie spécifique de **Sourbrodt** présentant un caractère de village-rue avec un habitat qui se concentre autour de plusieurs intersections et l'ancienne gare ;
- **quartier de la gare à Sourbrodt** en tant que témoin d'une industrie de la tourbe ;
- **rurbanisation** le long des grands axes routiers (routes nationales) ;
- ancien bâti non parallèle à la route ce qui crée des effets de cours ;
- parcelles limitées par des charmilles ;
- zones d'habitat à caractère rural au **plan de secteur très généreux** favorisant l'étalement urbain.
- Présence d'industrie (scieries...) et de services.

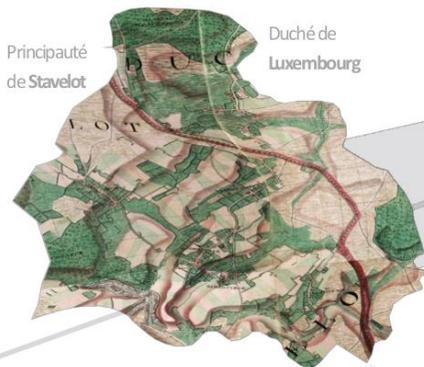
A
anthropique





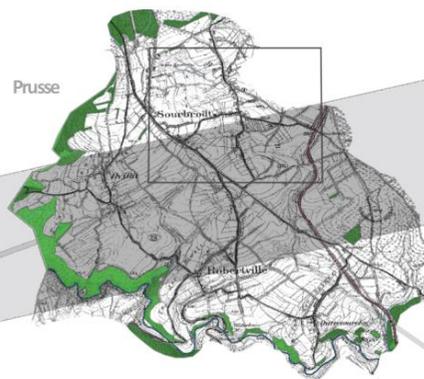
TRADITIONNEL (< 1850)

CARTE DE FERRARIS (1770-1778)



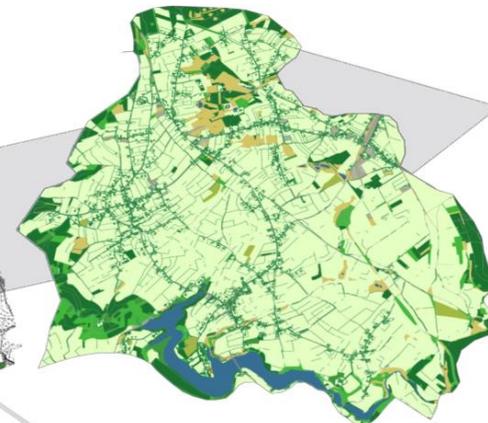
INDUSTRIEL (1850 - 1950)

NEUAUFNAHME (D, 1890-1912)



POSTINDUSTRIEL (> 1950)

LANDUSE 2009



Source carto :
Géoservice de Wallonie
Bezirksregierung Köln



Source: SSHF
Images (de haut en bas) : vue sur Bosfagnes, chenal d'adduction, quartier de la gare, chapelle St. Wendeline

EVOLUTION PAYSAGÈRE

SOURBRODT



Fin du 18^{ème} siècle

- **Bornes Marie-Thérèse** : La frontière passe à côté de Sourbrodt ;
- **chapelle St Wendeline** (1708) ;
- **finage** : bois d'Averscheidt au nord, assolement triennal, prés de fauche en zones humides, exploitation de la tourbe, pâturage : vaches près des fermes (haies), moutons en Fagnes.



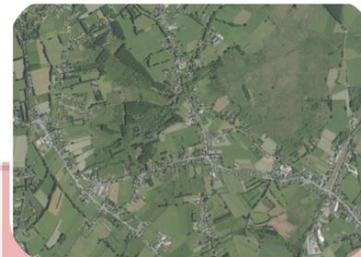
Fin du 19^{ème} siècle

- **Gare de Sourbrodt** (1885) fait partie du réseau de la Vennbahn. L'industrie de la tourbe s'y installe ;
- **Plantations d'épicéas** sur les terres incultes ;
- Progression du **boilage** suite au basculement vers une agriculture spécialisée dans l'élevage de bovins (en cours).



1971

- Nouvelle **église St. Wendeline** (1929) à Bosfagnes ;
- petites parcelles agricoles allongées (à part les zones de source) ;
- l'industrie du bois (gare) ;
- quelques boisements de résineux ;
- **premières maisons pavillonnaires**.



2018

- **Pessières** sur sols marginaux : coupes à blanc d'une partie des parcelles forestières ;
- étalement urbain : le village perd son caractère de quartiers. **Rurbanisation** le long des grands axes routiers ;
- **RAVeL** sur l'ancien chemin de fer de la Vennbahn.

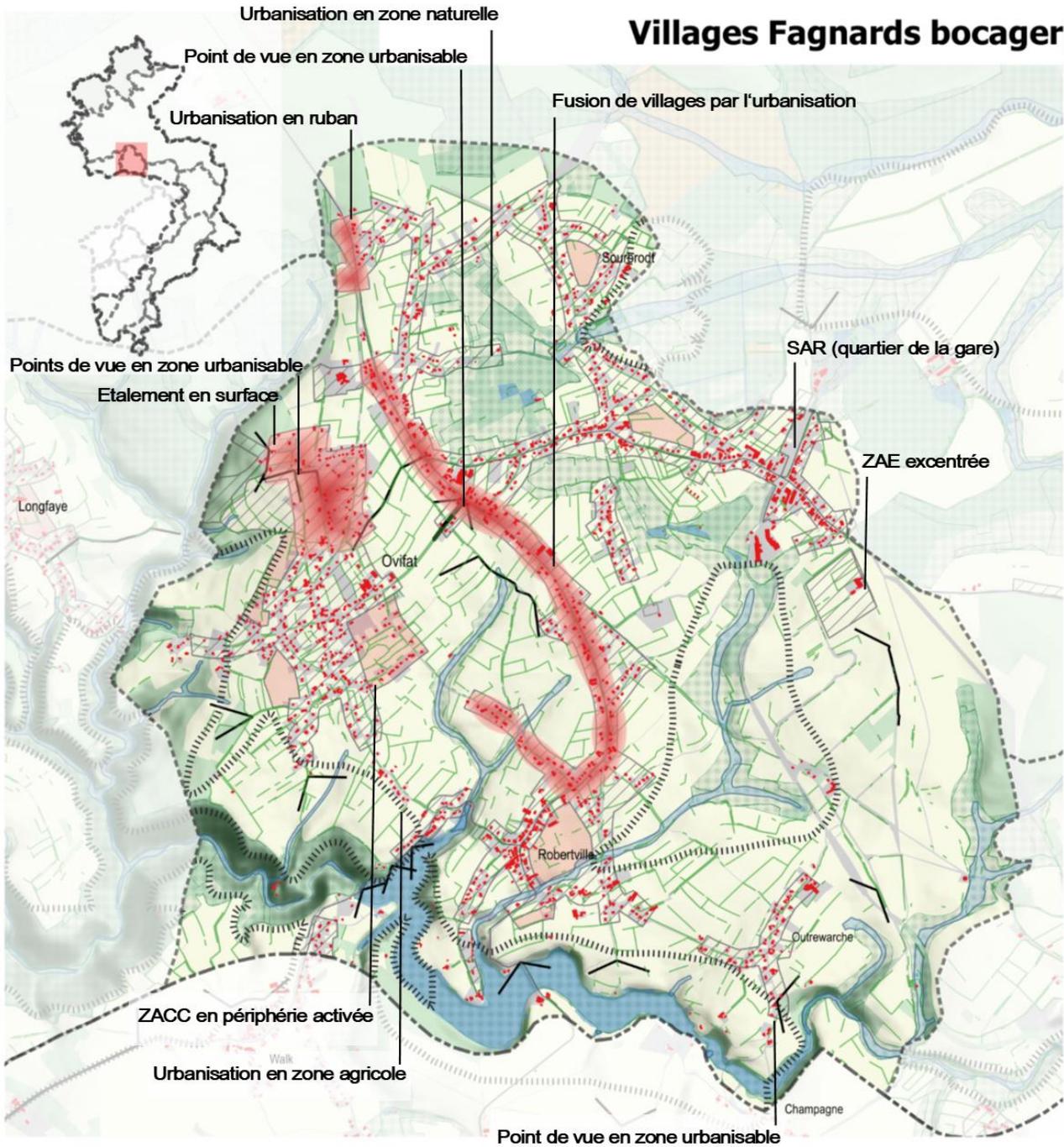


Tendances

- La progression de l'urbanisation en ruban risque-t-elle d'aggraver la **perte de lisibilité** de différents quartiers de Sourbrodt et les villages ?
- Future du **quartier de la gare** ?
- Mesures de restauration du milieu naturel (sources de la petite Rour).

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Lac de Robertville et la Warche ; + Les cours d'eau sinueux, les pentes recouvertes de végétation et la vallée étroite et encaissée de la Warche constituent une coupure dans le relief relativement uniforme et légèrement vallonné; + château de Reinhardstein ; + présence de nombreux chemins de promenade ; + habitat traditionnel bien conservé et projets de restauration respectant souvent l'aspect architectural du bâtiment traditionnel ; + paysage bocager, beaucoup d'alignement d'arbres et d'arbres isolés ; + l'espace non bâti fait partie intégrante du bocage ; + reconversion du chemin de fer de la Vennbahn en RAVeL ; + les axes routiers principaux appartenant à la commune sont souvent en bon état. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etalement urbain autour du lac en dehors des zones d'habitat. La présence des campings et d'une plage autour du lac peut avoir un effet négatif sur la qualité de l'eau et de l'environnement ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - étalement urbain : problèmes de rurbanisation renforcés par un plan de secteur trop généreux ; - nouvelles constructions qui ne respectent pas toujours leur environnement bâti ; - l'étalement urbain ne se limite pas à la zone d'habitat. La construction en dehors de la zone destinée à l'habitat ; - monoculture de résineux sur sol inclinés ; - boisements en zone agricole ; - plantations de sapins de Noël ; - route nationale (N676) qui traverse l'aire paysagère du nord au sud est en mauvais état ; - manque de structure le long des rives des affluents de la Warche. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentiel touristique et écologique ; ➤ valorisation de certains quartiers comme celui autour de la gare de Sourbrodt ; ➤ plusieurs ZACC au sein des villages ; ➤ les charmilles traditionnelles, les haies de hêtre, et d'autres plantations le long des routes limitent l'aspect d'hétérogénéité du bâti ; ➤ Protection de la qualité des eaux ; ➤ gestion sylvicole développant une forêt mixte à futaie irrégulière pour les forêts domaniales ; ➤ Mesures agro-environnementales (MAE) destinées à la protection des haies. De nombreux arbres isolés font partie de la liste des arbres remarquables ; ➤ zone d'intérêt paysager selon le plan de secteur autour du lac de Robertville ainsi que le long de la Warche et du Bayehon ; ➤ le nouveau CoDT ; ➤ mesures de compensation pour la coupe d'arbres ; ➤ Contrat rivière Amblève ; ➤ inventaire d'arbres et de haies ; ➤ « Changeons demain », « Arrondissement de Verviers en transition », réflexions pour la création d'un nouveau GAL. 	<ul style="list-style-type: none"> ⚡ dispersion de l'habitat et des infrastructures touristiques autour du lac ; ⚡ l'étalement urbain favorisé par le plan de secteur ; ⚡ une structure du bâti assez hétérogène et de qualité parfois modeste ; ⚡ pertes des entrées de village qui ne sont plus identifiables ; ⚡ habitat en zone agricole provoque à certains endroits la jointure des rubans des villages ; ⚡ ZACC en périphérie ce qui pourrait aggraver l'étalement urbain ; ⚡ absence de primes pour la protection des charmilles traditionnelles ; ⚡ quasi absence de pistes cyclables ; ⚡ cultures de sapins de Noël ; ⚡ étangs de pêche et remblais qui diminuent la qualité des cours d'eau ; ⚡ fermeture de points de vue par la plantation d'une végétation de résineux.

Villages Fagnards bocager



0 1 2 km

Légende

+ Eoliennes existantes	Périmètre d'intérêt paysager	Non classé
+ Eoliennes en projet	Plaine alluviale	Surfaces en eau
Eolien - Zone tampon de 400m	Structure écologique principale	Territoires agricoles
Route régionale	Zone d'aménagement communal concerté	Zones humides
E42	Zone urbanisable au plan de secteur	Territoires artificialisés
Eléments verts de liaison	Zone d'étalement urbain	Aire paysagère
Point de vue remarquable	Forêts et milieux semi-naurels	Limite du Parc naturel

AP 6 : Vallée de la Warche à Butgenbach

- A**griculture
- Altitude entre 500 et 600 m ;
 - vallonnée, quelques sommets et crêtes ;
 - vallées secondaires évasées ;
 - le cours d'eau principal (Warche) avec de nombreux affluents formant le **lac de barrage de Bütgenbach** ;
 - **ligne de partage** des eaux entre le bassin de l'Amblève et celui de la Rour ;
 - sols limono-caillouteux.

- B**iosphère
- **Structures bocagères** de densité différente ;
 - Dominance de **prairies permanentes** ;
 - petites forêts (principalement des épicéas), surtout le long des cours d'eau mais aussi sur quelques plateaux ;
 - zones Natura 2000 dans la vallée de la Warche (prairies de jonquilles).

- A**ntropologie
- **grands villages-tas en ordre lâche**, peu de mitoyenneté ;
 - quelques petites industries, artisanats et commerces le long des routes principales ;
 - beaucoup de surfaces non bâti au sein de l'espace bâti, principalement destinées au pâturage ;
 - **barrage et lac de Butgenbach** avec plage et le Centre sportif et de loisirs de **Worriken** ;
 - RAVeL de la Vennbahn et de la Vennquerbahn ;
 - carrière de Weywertz ;
 - **parc éolien Roderhöhe** près d'Elsenborn ;
 - bâtiments et sites historico-culturels (Vieux Moulin à Weywertz, ruine de château fort etc.).





Images (de haut en bas) :

- Espace-rue à Elsenborn
- Route vers Kalterherberg (Elsenborn)
- Vue aérienne sur le lac de Butgenbach des années 1930 à 40

Sources : Elsenborn : ein Dorf und seine Geschichte, VK Elsenborn 1985 & 1996
Staatsarchiv Eupen

TRADITIONNEL (< 1850)

CARTE DE FERRARIS (1770-1778)



INDUSTRIEL (1850 - 1950)

NEUAUFNAHME (D, 1890-1912)



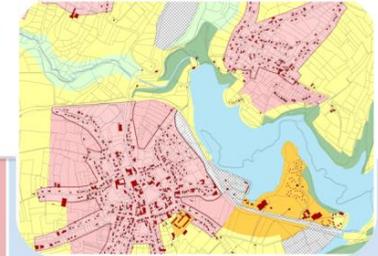
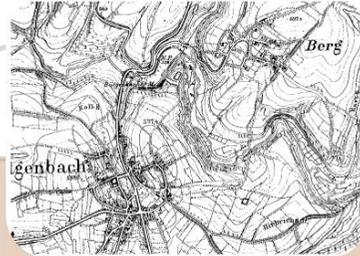
POSTINDUSTRIEL (> 1950)

LANDUSE 2009



Source carto :
Géoservice de Wallonie
Bezirksregierung Köln

EVOLUTION PAYSAGÈRE



Fin du
18^{ème}
siècle

- Butgenbach se situe sur le plateau, Berg sur le versant d'adret de la Warche ;
- **finage**: les terres de culture sur les plateaux, les pâtures dans les alentours des fermes et en fond de vallée ;
- le moulin de la **cour de Butgenbach** le long de la Warche.

Fin du
19^{ème}
siècle

- Des nouvelles **routes** comme Butgenbach-Elsenborn-Kalterherberg ;
- des boisements résineux et feuillus s'étalent le long de la Warche (Plättscheid) ;
- le **bocage** autour de Butgenbach ;
- **les villages s'étalent** sur les plateaux.

1971

- La ligne de **chemin de fer** et la **gare** de Butgenbach (1912) ;
- le **barrage de Butgenbach** a été construit par Electrabel (années 30) ;
- **développement touristique** sur les bords du lac avec le centre de sport et de loisirs de Worriken et le camping.

2018

- **Etalement de l'habitat** en direction du lac ;
- **urbanisation** le long des grands axes routiers ;
- aménagement du **RAVeL** sur l'ancien chemin de fer ;
- bâtiments de **commerce** à l'entrée de Butgenbach ;
- agrandissement du centre de loisir de **Worriken**.

Tendances

- Des **zones de loisirs** de grandes surfaces sur le plan de secteur se trouvent autour du lac. Celle du Mühlenberg n'est pas encore fortement urbanisée. Quel aménagement prévoit-on pour préserver le cadre paysager ?
- du côté de Berg, une **ZACC** est déjà active. Renforce-t-elle l'effet d'un étalement urbain ?

Atouts

- + relief mouvementé ;
- + beaucoup de points de vue (par ex. sur la silhouette du village) ;
- + beaucoup d'éléments paysagers à caractère marquant ;
- + grand potentiel écologique (faune et flore) ;
- + paysages bocagers ;
- + prairies à jonquilles : un spectacle naturel extraordinaire ;
- + idylle, calme, tranquillité ;
- + vastes infrastructures touristiques et sportives (Herzebösch, centre de Worriken, lac du barrage ...) ;
- + production d'énergie renouvelable (lac du barrage, éoliennes, biomasse, pompes à chaleur, etc.) ;
- + villages-tas typiques, peu de matériaux exogènes ;
- + transition douce entre l'espace bâti et non bâti ;
- + beaucoup d'espaces verts ouverts au sein des villages et permettant une vue sur le paysage ;
- + présence d'arbres et de haies au sein des villages.

Faiblesses

- cultures d'épicéa dans des vallées et près des ruisseaux ;
- pas ou peu de végétation ripisylve le long du cours d'eau ;
- principalement des forêts d'épicéa ;
- pas d'infrastructure claire ou pas de description claire de lieux (ex. un point d'information) ;
- les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ;
- bâtiments commerciaux peu attrayants à des endroits exposés ayant un effet déstructurant sur le village ;
- manque d'effet de « porte » aux entrées et sorties des villages ;
- N-647 peu attrayante au sein du village et qui est à l'origine de l'étalement urbain et d'un trafic important (manque de limitation de vitesse) ;
- réseau routier indifférencié et ramifié ce qui rend l'orientation plus difficile ;
- bâti vide dans le noyau villageois, parcelles non construites en périphérie plus attractives et moins chères ;
- villages étalés, grande consommation en SAU ;
- espaces verts au sein des villages peu diversifiés et mal utilisés ;
- conception des routes non adaptée au caractère villageois, parfois trop large ;
- manque de services au sein des villages ;
- bâti en fond de vallée ;
- lignes électriques.

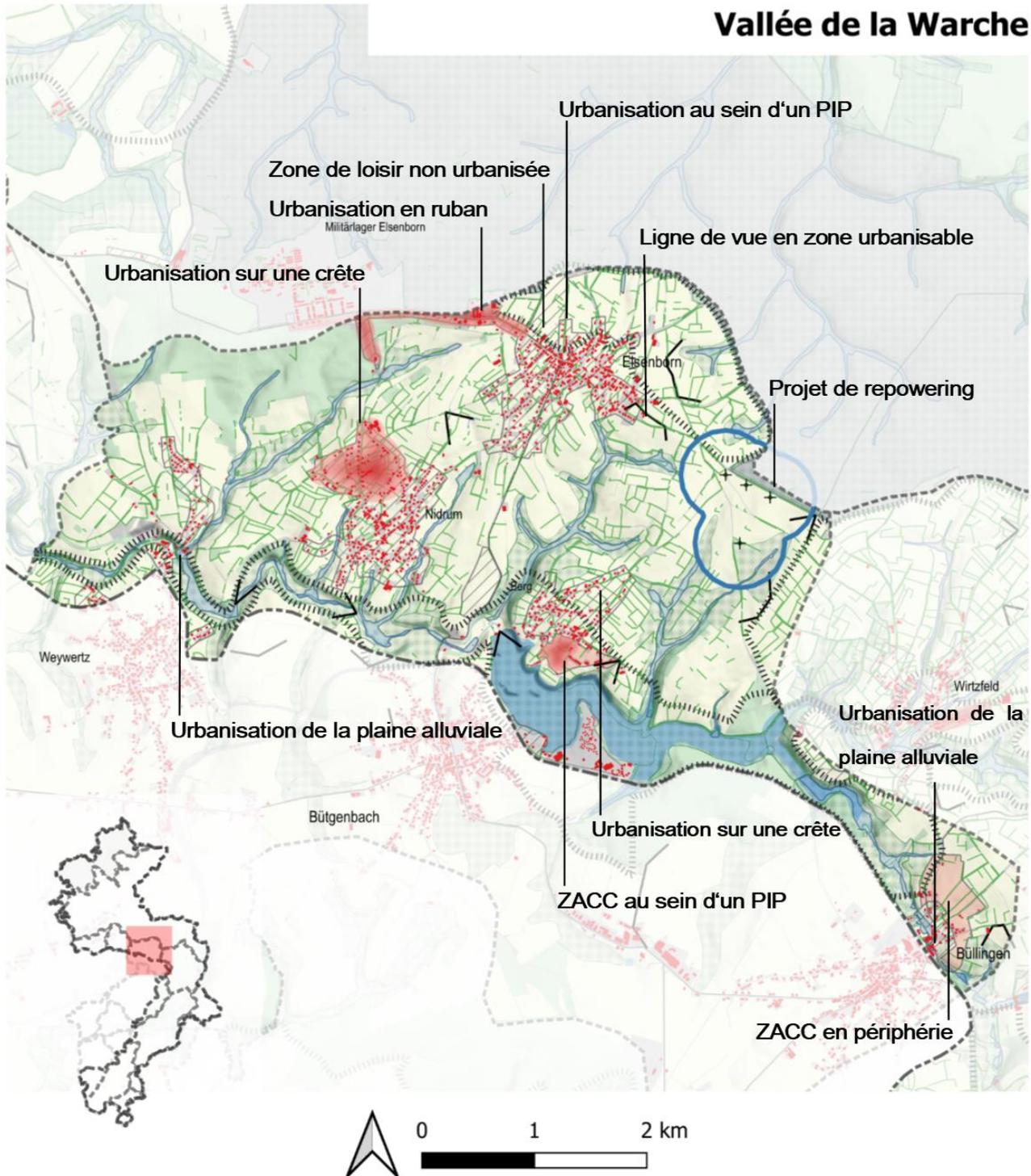
Opportunités

- Barrage et lac de Butgenbach ont un grand potentiel ;
- traditions bien préservées (kermesse, danses...) ;
- centre sportif et de loisirs Worriken avec réputation suprarégionale ;
- itinéraires cyclables sur les anciennes lignes de chemin de fer ;
- développement d'espaces de rencontre aux centres villageois, laissant moins d'espace à la voiture ;
- d'un point de vue écologique, mise en réseau des zones centrales ;
- potentiel écologique de la carrière à Weywertz ;
- patrimoine culturel (bâtiments, monuments...);
- l'agriculteur en tant que paysagiste : préservation et entretien du paysage culturel ;
- grands espaces verts encore connectés au sein des villages permettant des vues lointaines ;
- sylviculture : entretien et maintien des forêts ;
- bocage bien conservé et entretenu ;
- Contrat rivière Amblève ;
- LEADER « *Neues Leben in unseren Döfern* » - étude sur Elsenborn ;
- LEADER « Haies » ;
- GAL « 100 villages – 1 avenir ».

Menaces

- bocage menacé par des pratiques agricoles modernes et l'étalement urbain ;
- manque de connaissance dans l'entretien des arbres au sein des villages ;
- fractionnement et isolement des biotopes ;
- gestion forestière non adaptée ;
- épuration des eaux manquante ;
- disparition des points de vue au sein des villages par manque de conscience des bâtisseurs ;
- bâti non adapté au site et une intégration manquante dans le paysage ;
- étalement urbain le long des axes routiers, construction en périphérie des villages ;
- plan de secteur : zones de loisirs au lac et en périphérie d'Elsenborn doivent être réfléchies de façon à ne pas avoir des effets néfastes sur l'environnement. Zones d'habitat en ruban. Mise en œuvre non réfléchie de la ZACC à Berg.

Vallée de la Warche



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naurels		Limite du Parc naturel

AP 7 : Source de la Warche

- A** **biotique**
- Altitude entre 550 et 692 m ;
 - relief ondulé ;
 - vallées évasées ;
 - tête de vallée de la Warche et de la Holzwarche et de leurs affluents ;
 - proximité au plateau des Hautes Fagnes, la région la plus pluvieuse et la plus froide.

- B** **biotique**
- paysage bocager bien conservé ;
 - beaucoup d'alignements d'arbres (hêtre) et d'arbres isolés ;
 - grand étendu forestier à l'est ;
 - quelques terres de culture (fourrage essentiellement) ;
 - zones Natura 2000 dans la vallée de la Warche et de la Holzwarche : différents types d'habitat (forêts de bouleaux, landes et prairies humides, tourbières basses, prairies à jonquilles...).

- A** **anthropique**
- **Villages-tas en ordre lâche**, à noyau dense et moins compacts en périphéries ;
 - les **villages les plus élevés** de Belgique (Rocherath-Krinkelt et Murrange) ;
 - le RAveL L45a passe à travers le territoire en passant à côté de Honsfeld ;
 - Kultur-Routen à Hunnange ;
 - aérodrome pour le sport aérien ULM et modélisme ;
 - parc éolien de Boder Biert (Bullange) .





Images

- Rocherath-Krinkel en 1931
- Plantation d'épicéas
- L'ancienne église de 1907

Sources: www.rocherath-krinkel.be
Etude paysagère de l'Eifel

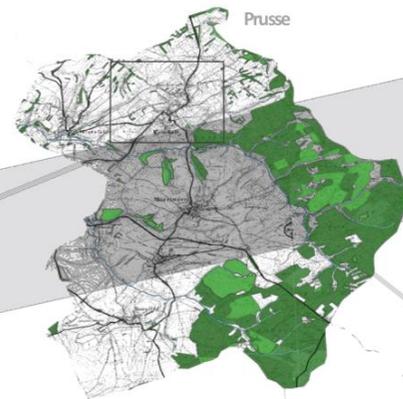
TRADITIONNEL (< 1850)

CARTE DE FERRARIS (1770-1778)



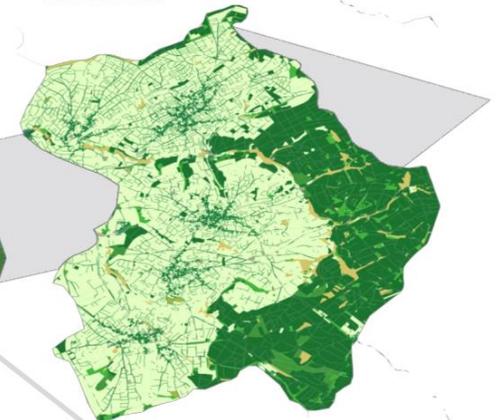
INDUSTRIEL (1850 - 1950)

NEUAUFNAHME (D, 1890-1912)



POSTINDUSTRIEL (> 1950)

LANDUSE 2009



Source carto :
Géoservice de Wallonie
Bezirksregierung Köln

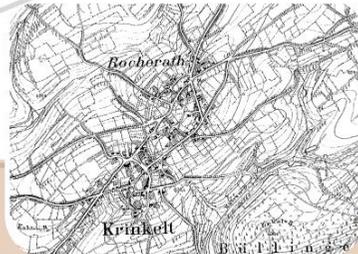
EVOLUTION PAYSAGÈRE

ROCHERATH-KRINKELT



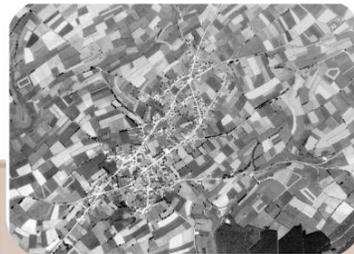
Fin du 18^{ème} siècle

- **Finage** : des terres cultivées, des pâtures entourés de haies et dans un périmètre plus lointain, de landes, et de bois de haute futaie. Les prés naturels se cantonnent dans les zones humides;
- une première **chapelle de Krinkel** fut construite en 1704 à l'endroit où se trouve actuellement la cimetière.



Fin du 19^{ème} siècle

- Le **paysage bocager** est déjà bien présent (spécialisation vers l'élevage bovin);
- renforcement du **réseau routier**;
- fusion progressive des deux villages;
- disparition de la forêt naturelle en faveur des **plantations résineuses**.



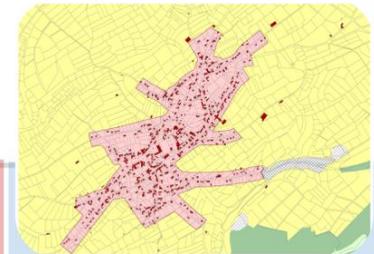
1971

- Parcellaire agricole : petite parcelles allongées;
- Des **alignements d'arbre** se concentrent autour du village;
- Urbanisation progressive autour des axes principaux;
- **l'église (1953-1954)** remplace une ancienne (1907) détruite pendant la 2^{ème} GM;
- terrains sportifs en périphérie.



2018

- Un **paysage bocager préservé** malgré des parcelles agricoles plus grandes;
- l'urbanisation est **plus dense** du côté de **Krinkel** et **plus lâche à Rocherath**;
- les **pressières** pessièrre isolées en milieu agricole apparaissent;
- **réouverture** du fond de vallée de la **Holzwarche**.

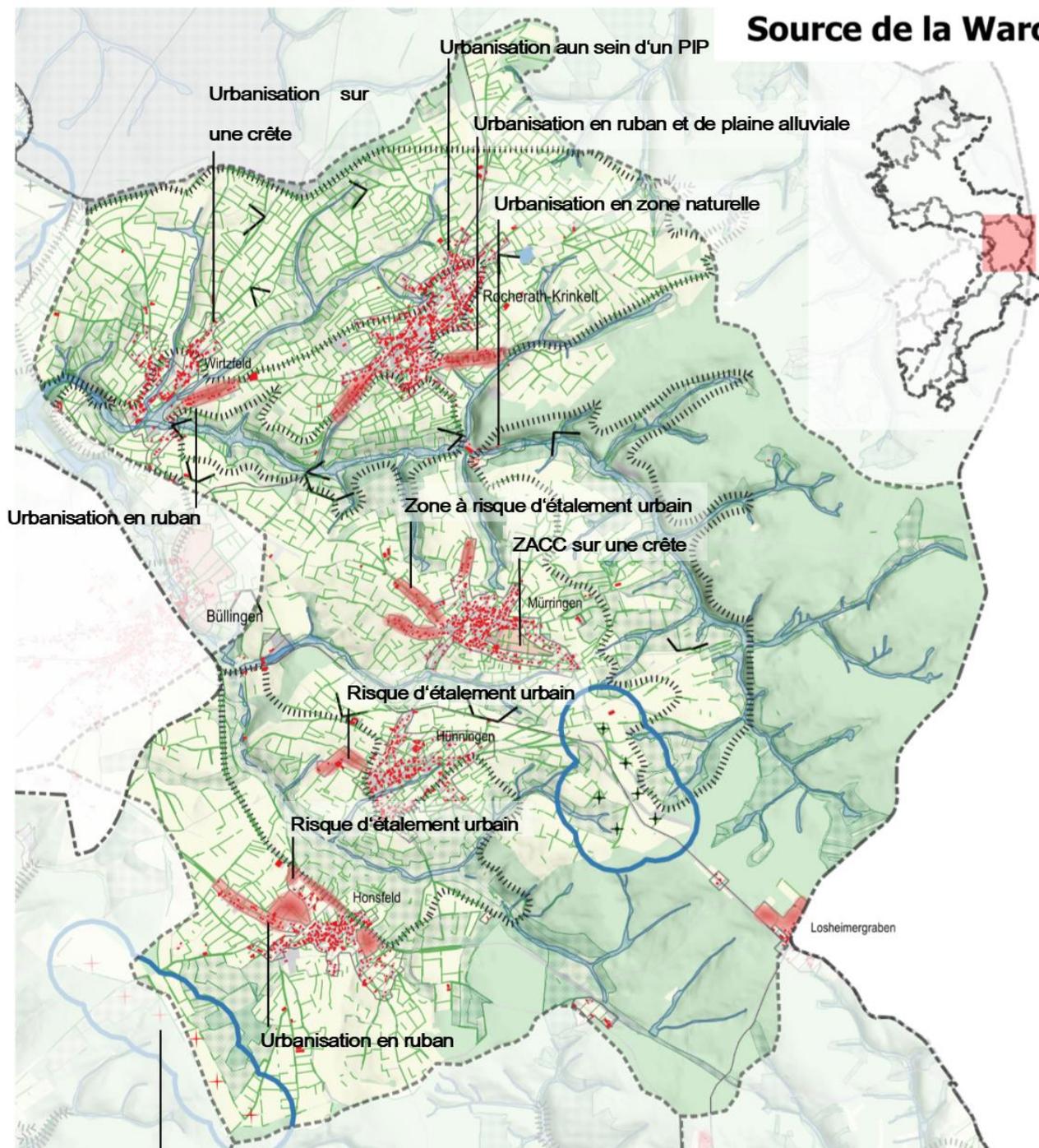


Tendances

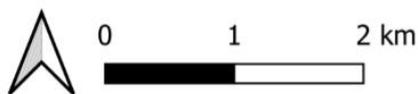
- Une **zone de loisirs** (hachuré NB) actuellement inoccupée à l'est du village. Quels types d'aménagement?
- Faut-il préserver les **ilôts verts** au sein de la zone d'habitat ou d'avantage densifier?
- Comment soutenir les agriculteurs à préserver voir renforcer le **réseau de bocage**?

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + réseau routier bien développé ; + une grande variété de paysages naturels ; + la structure de l'espace bâti est cohérente et homogène ; + des points de vue magnifiques ; + une bonne lisibilité dans le paysage ; + très grande biodiversité (végétation, faune) ; + un paysage spécifique (exclusivement des éléments caractéristiques du paysage et à caractère marquant) ; + grand potentiel écologique ; + paysage bocager d'une structure bien développée et des alignements de hêtre bien spécifiques ; + prairies à jonquilles ; + activités de loisirs et de sport ; + parc éolien : énergie renouvelable. 	<ul style="list-style-type: none"> - manque d'infrastructure claire ou de description claire du territoire (ex. un point d'information) ; - à certains endroits, manque de végétation ripisylve le long des cours d'eau rendant difficile leur visibilité ; - forêts principalement de monocultures d'épicéa ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - certains villages possèdent beaucoup d'éléments verts, d'autres moins. Structure hétérogène ; - à certains endroits, structures vertes manquantes dans l'auréole villageoise ; - aménagement en partie inadapté, mauvaise intégration des bâtiments dans le paysage (commerces, industries, habitat, bâtiments agricoles) ; - beaucoup d'habitat vacant au sein des villages, étalement de l'habitat le long du réseau routier aux extrémités de villages. 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ potentiel touristique (lac de Butgenbach, RAVeL L456a, grands étendues forestiers...) ; ↗ grand potentiel écologique ; ↗ l'agriculteur en tant que paysagiste : préservation et entretien du paysage culturel ; ↗ situation à proximité de la frontière, potentiel pour des projets/la coopération transfrontalière(s) avec les pays et régions limitrophes ; ↗ structure bocagère et d'alignements d'arbres en tant que paysage caractéristique ; ↗ beaucoup de zones vertes non bâti au sein des villages ; ↗ ZACC au sein des villages ; ↗ Projet LEADER « <i>Innenentwicklung der Dörfer</i> » - étude sur Murrange ; ↗ Contrat rivière Amblève ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ». 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Tendances d'étalement de l'espace bâti le long des axes routiers en périphérie des villages ; ↘ conflits d'utilisation autour des surfaces actuellement non utilisées en zone d'habitat ; ↘ pression foncière sur les terres en zone d'habitat ; ↘ les ZACC peuvent avoir un effet négatif sur la morphologie des villages ; ↘ Structure bocagères menacée par une urbanisation et un manque de valorisation/d'utilité agricole ; ↘ intensification des activités agricoles ; ↘ manque de diversité dans les plantations sylvicoles.

Source de la Warche



Projet de parc éolien



Légende

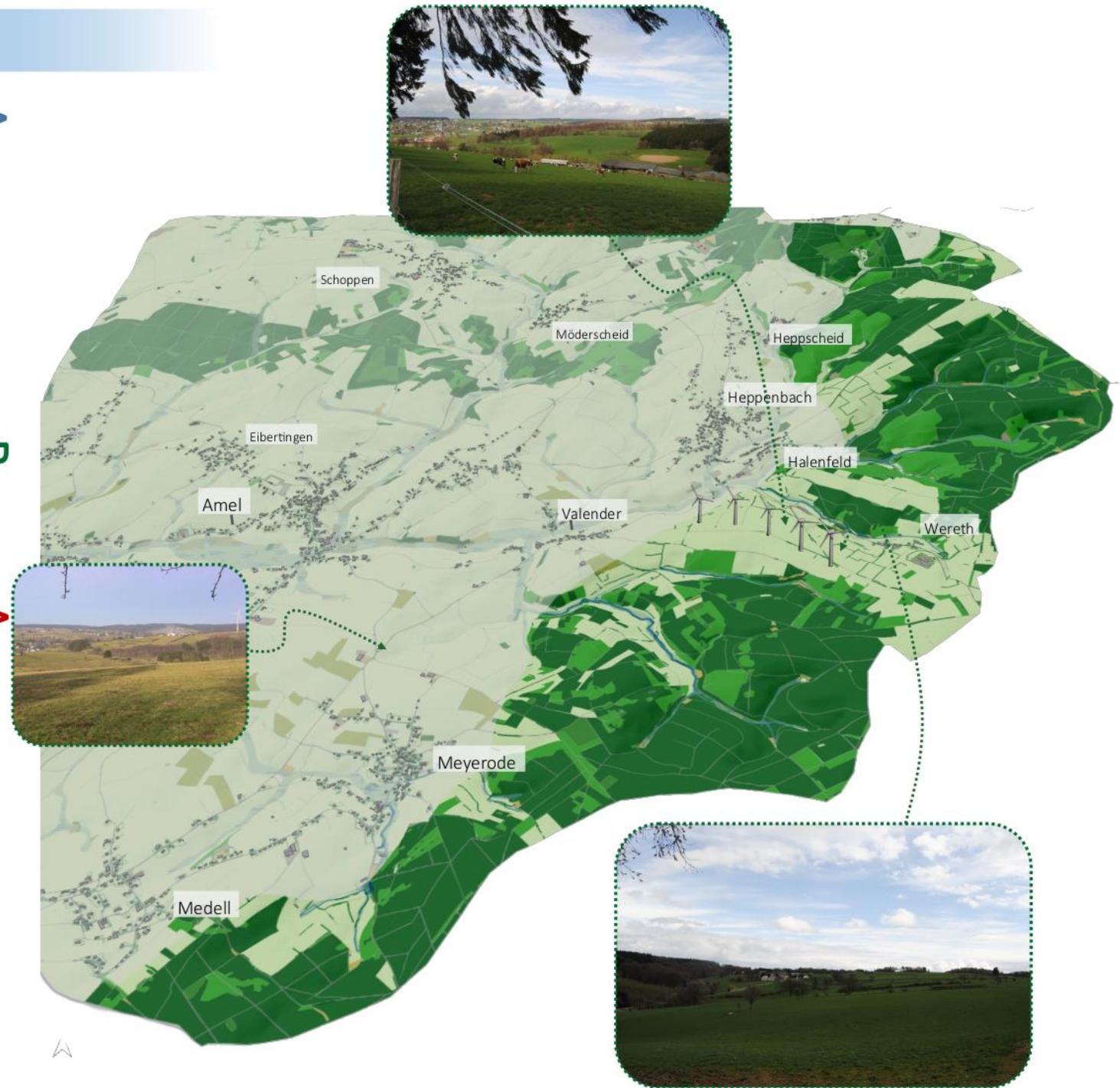
+ Eoliennes existantes	▤ Périmètre d'intérêt paysager	□ Non classé
+ Eoliennes en projet	▬ Plaine alluviale	▬ Surfaces en eau
▭ Eolien - Zone tampon de 400m	▨ Structure écologique principale	▬ Territoires agricoles
▬ Route régionale	▨ Zone d'aménagement communal concerté	▬ Zones humides
▬ E42	▨ Zone urbanisable au plan de secteur	▬ Territoires artificialisés
▬ Eléments verts de liaison	▨ Zone d'étalement urbain	▬ Aire paysagère
▬ Point de vue remarquable	▨ Forêts et milieux semi-naturels	▬ Limite du Parc naturel

AP 8 : Vallée de l'Amblève

- A** biotique
- altitude entre 350 et 600 m,
 - à l'ouest, le terrain descend dans les zones les plus basses de l'Eifel belge (hors Parc) ;
 - relief très mouvementé et varié ;
 - au sud-est de l'aire paysagère, la crête forme la principale **ligne de partage** des eaux de Meuse-Rhin ;
 - sol argileux à bonne perméabilité à l'eau ;
 - **cours supérieur de l'Amblève** (l'un des cours d'eau les plus importants de l'Eifel) avec des affluents largement ramifiés (par ex. Möderscheiderbach),

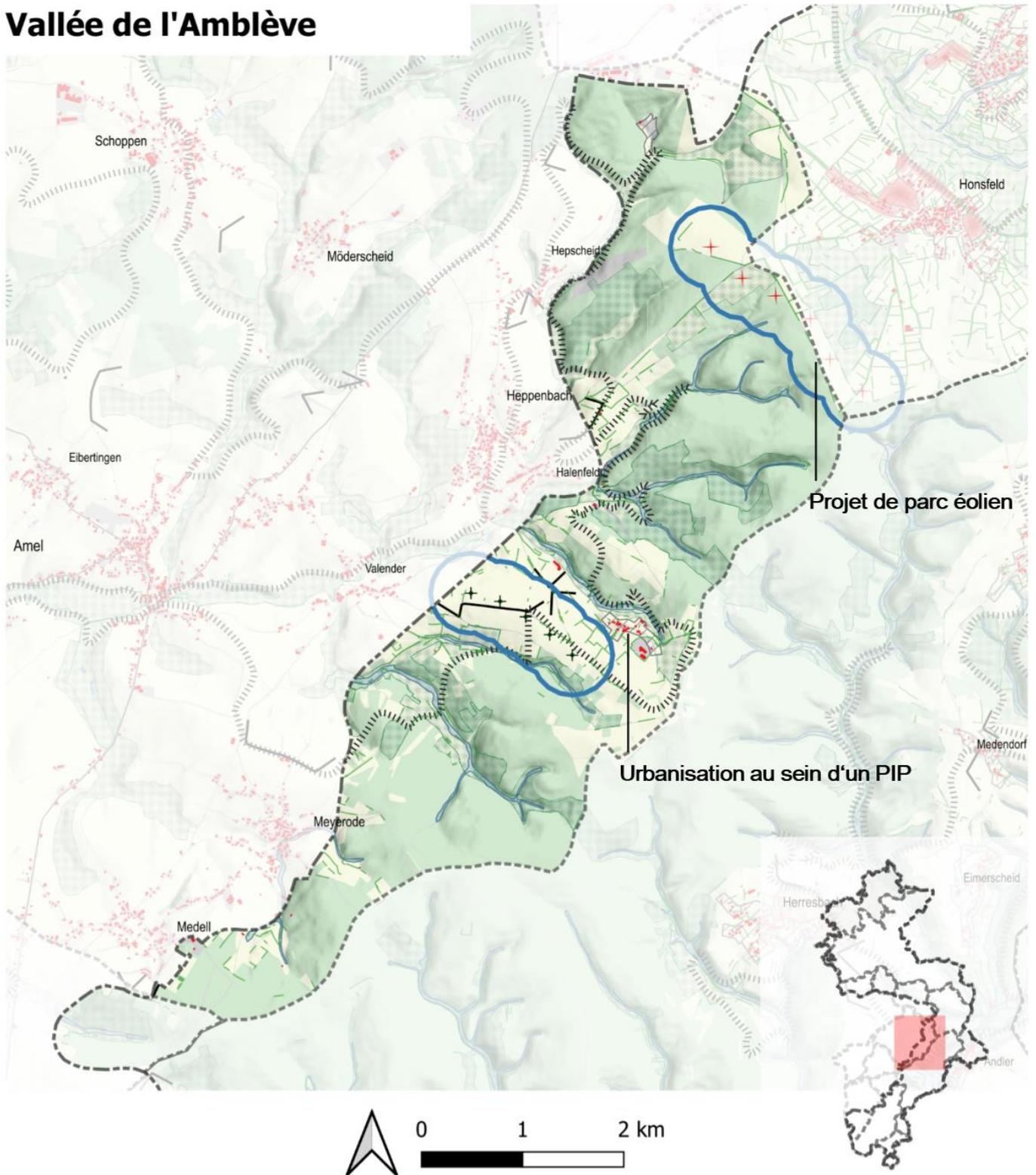
- B** biotique
- Au sein du milieu agricole, dominance de prairies avec des vestiges de haie ;
 - zones agricoles (au sein du Parc).
 - Majoritairement couvert de forêt (au sein du Parc).

- A** anthropique
- Le plus ancien village de l'Eifel (Amblève) (hors Parc) ;
 - petit hameau de Wereth sur la crête (au sein du Parc) ;
 - parc éolien Oberhart entre Valender et Wereth.



AP8 - Vallée de l'Amblève	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> + relief varié ; + très grandes différences d'altitude ; + des points de vue magnifiques ; + bonne lisibilité ; + grande biodiversité (végétation, faune) ; + paysages naturels ; + méandres de l'Amblève ; + un approvisionnement en eau élevé ; + bâtiments dispersés et harmonieusement intégrés dans le paysage ; + pistes cyclables sur une ancienne ligne de chemin de fer ; + parc éolien Oberhart : énergie renouvelable. 	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'infrastructure claire ou pas de description claire de lieux (ex. un point d'information) ; - entretien inadéquat ou non professionnel des arbres ; 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ pas de raccordement autoroutier direct, mais proximité immédiate de l'autoroute, bonne accessibilité ; ↗ tourisme (agrotourisme) ; ↗ agriculture durable et diversifié ; ↗ Contrat rivière Amblève ; ↗ PCDN d'Amblève ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ». 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ intensification des activités agricoles ; ↘ manque de diversité dans les plantations sylvicoles ; ↘ seule une faible portion de la zone d'étude issue de l'étude paysagère de l'Eifel se trouve au sein du Parc.

Vallée de l'Amblève



Légende

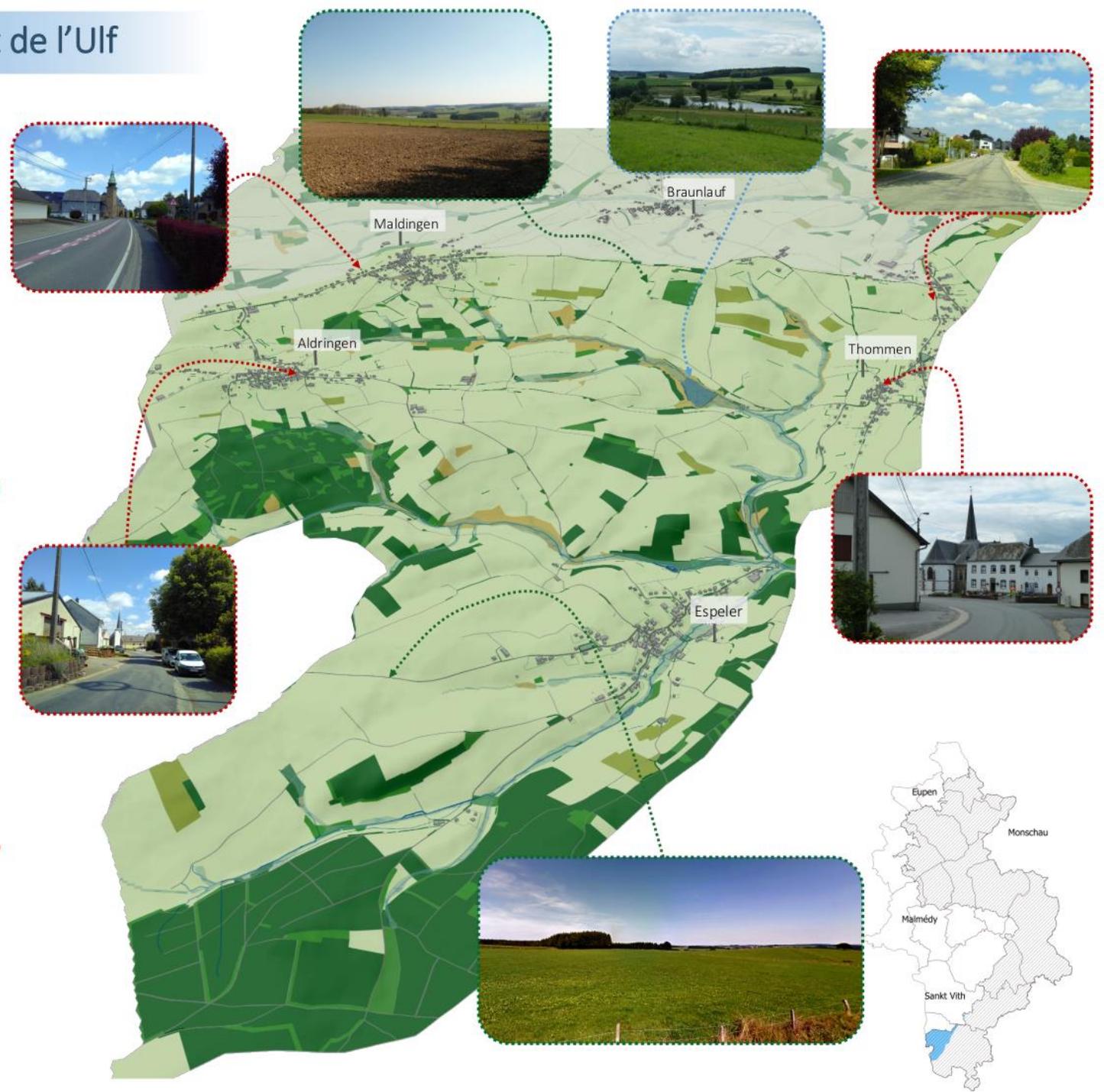
- | | | | | | |
|---|------------------------------|--|--------------------------------------|--|----------------------------|
| + | Eoliennes existantes | | Périmètre d'intérêt paysager | | Non classé |
| + | Eoliennes en projet | | Plaine alluviale | | Surfaces en eau |
| | Eolien - Zone tampon de 400m | | Structure écologique principale | | Territoires agricoles |
| | Route régionale | | Zone d'aménagement communal concerté | | Zones humides |
| | E42 | | Zone urbanisable au plan de secteur | | Territoires artificialisés |
| | Eléments verts de liaison | | Zone d'étalement urbain | | Aire paysagère |
| | Point de vue remarquable | | Forêts et milieux semi-naurels | | Limite du Parc naturel |

AP 9 : Source de la Braunlauf et de l'Ulf

- A** biotique
- altitude entre 400 et 530 m ;
 - **plateau légèrement ondulé**, vallées évasées ;
 - sol argileux légèrement caillouteux, par endroits perméabilité de l'eau modérée à faible.
 - zone de sources de la Braunlauf et de l'Ulf, ramifiée, avec de nombreux affluents ;
 - **l'étang de Thommen** (env. 7 ha) dans la vallée du Thommenerbach ;
 - la crête, sur laquelle se trouve la route de Schirm à Beho, forme la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Braunlauf et celui de l'Ulf.

- B** biotique
- Paysage ouvert : **openfield à prairie dominante** ;
 - plus de **terres de culture** que dans d'autres aires paysagères ;
 - peu d'éléments paysagers en zone agricole ;
 - souvent des **petits boisements isolés** sur les sommets et en pente (principalement des cultures d'épicéa) ;
 - zones Natura 2000 : vallées de l'Ulf et de la Braunlauf et leurs affluents ;
 - **l'étang de Thommen** revêt une importance particulière au niveau biologique.

- A** anthropique
- **petits villages-tas compact** au sein des noyaux, plus lâche en périphéries ;
 - **rurbanisation** marquée le long des routes (Maldingen, Thommen...) ;
 - **morphologie spécifique** au sein du noyau d'Aldringen (ancien château fort) ;
 - **Hochtumsknopf** (*tumulus* à Maldingen) ;
 - **carrière** à Espeler.



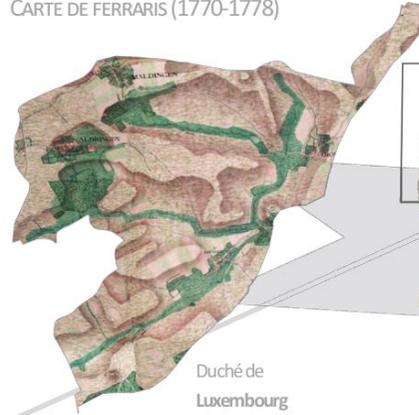


Images : vues anciennes sur Maldingen

Source: www.maldingen.be

TRADITIONNEL (< 1850)

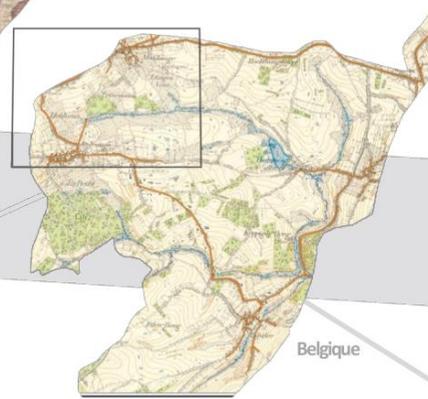
CARTE DE FERRARIS (1770-1778)



Duché de
Luxembourg

INDUSTRIEL (1850 - 1950)

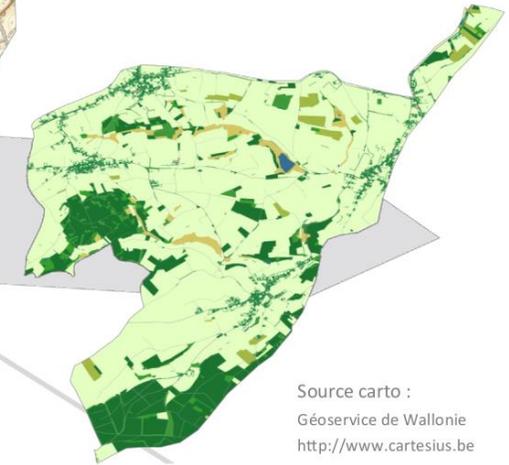
ICM (B, 1878-1945)



Belgique

POSTINDUSTRIEL (> 1950)

LANDUSE 2009



Source carto :
Géoservice de Wallonie
<http://www.cartesius.be>

EVOLUTION PAYSAGÈRE

ALDRINGEN-MALDINGEN



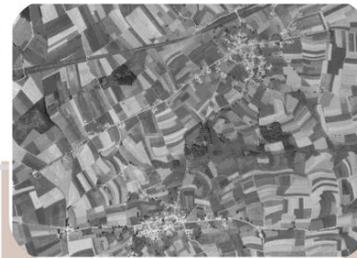
Fin du
18^{ième} siècle

- Aldringen et Maldingen sont des villages-tas ;
- le centre d'Aldringen possède une **structure spécifique** formant plusieurs sous-entités ;
- des **vergers** et un réseau de bocage encerclent les deux villages ;
- le **paysage ouvert** à dominance de champs de cultures et de vastes étendues de landes.



Début du
20^{ième} siècle

- Les deux villages sont encore bien séparés et forment des villages-tas ;
- Une **ligne de chemin de fer** passe au nord de Maldingen qui y possède un arrêt ;
- Quelques **boisements isolés** sont présent sur le territoire, sinon le paysage reste ouvert.



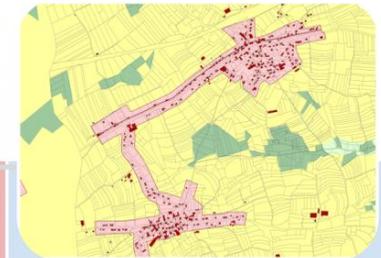
1971

- Le paysage reste très ouvert avec quelques plantations au nord-ouest des entités villageoises et autour des zones de source du Thommerbach ;
- Développement de l'**habitat long de la N-827**.



2018

- **Rurbanisation** le long des axes routiers ;
- plantations en fond de vallée du Thommerbach et sur des parcelles agricoles abandonnées ;
- verdissement de la ligne de chemin de fer ;
- apparition des **grands hangars agricoles** en périphérie des villages.

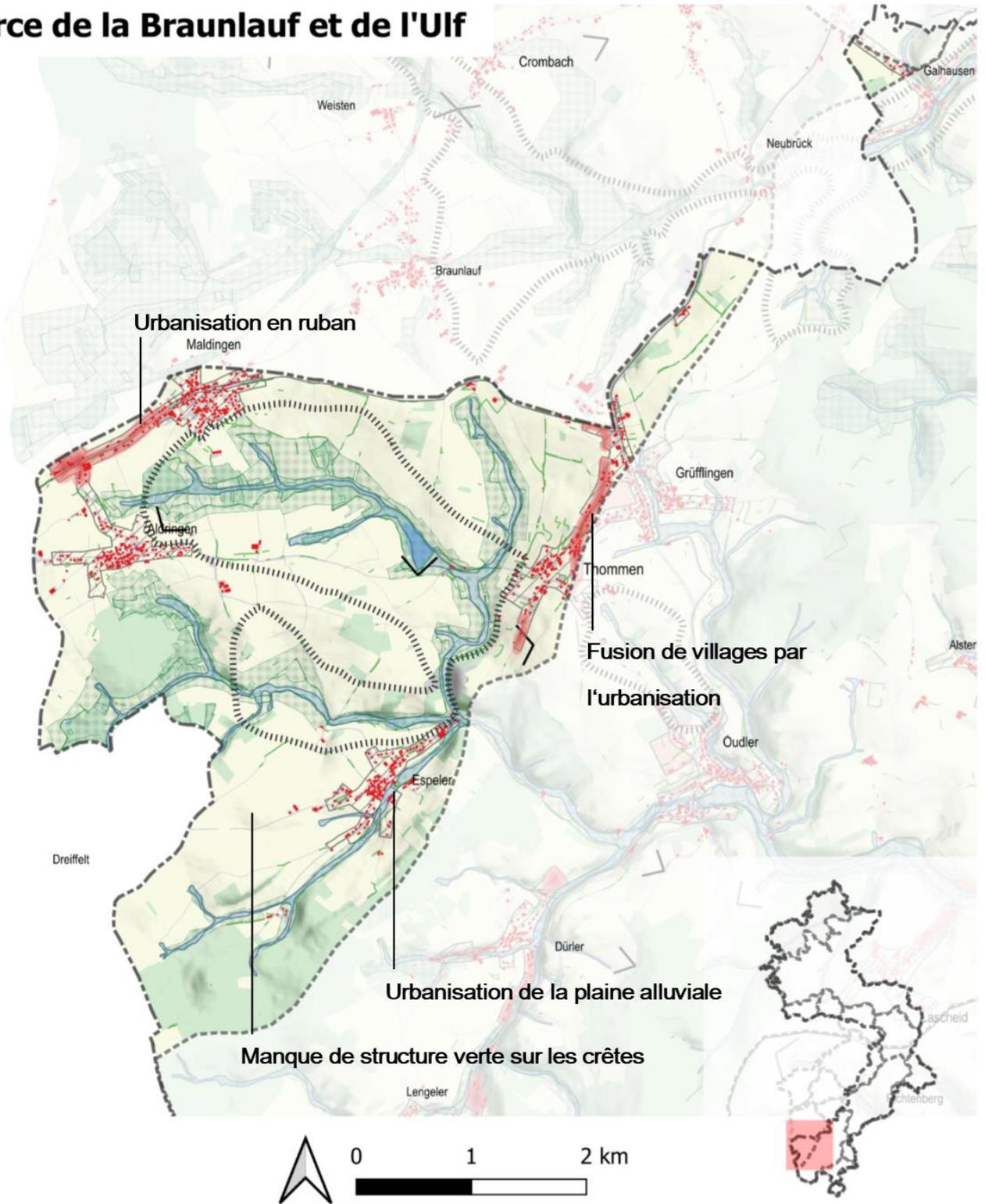


Tendances

- Rurbanisation le long de la N-827. Comment **éviter la fusion** des deux villages ?
- L'ancienne ligne de **chemin de fer** passe au nord du village de Maldingen. Reconversion de ce tracé (si pas déjà réalisé) ?
- Comment permettre une bonne **intégration paysagère du bâti agricole** dans un paysage d'openfield ?

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> + paysage ouvert à caractère unique ; + paysage à dominance agricole ; + bonne lisibilité dans le paysage ; + zones à grand potentiel écologique et paysager comme la vallée du <i>Thommenerbach</i> avec son étang ; + certains sites offrent un potentiel de découverte de la nature ; + villages en pente, crêtes non ou peu urbanisés ; + magnifiques points de vue sur le paysage (ex. depuis la route N827/Schirm-Beho) ; + proximité du Luxembourg. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de conversion de l'ancien chemin de fer en RAVeL ; - manque d'infrastructure claire ou de description claire du territoire (ex. un point d'information) ; - infrastructure verte manquante à certains endroits ; - cultures isolées d'épicéas dans vallée du Thommenerbach ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - beaucoup de forêts privées et morcelées ; - manque de verdissement dans les villages ; - des grands bâtiments agricoles à des endroits bien exposés, non intégrés dans le paysage ; - rurbanisation, spécifiquement le long de la N-827 ; - nouveau bâti hétérogène qui ne s'adapte pas à la taille ou au style local des bâtiments (par ex. à Maldingen) ; - Densité de trafic levé sur la N62. 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ pas de raccordement autoroutier direct, mais proximité immédiate de l'autoroute, bonne accessibilité ; ↗ potentiel touristique et écologique ; ↗ contournement St.Vith – Luxembourg (Amélioration de la qualité de vie des riverains) ; ↗ carrière à Espeler ; ↗ potentiel pour des projets/la coopération transfrontalière(s) avec les pays et régions limitrophes ; ↗ PCDN de Burg-Reuland ; ↗ Contrat de rivière Moselle ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ». 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Développement continu de l'habitat le long des axes routiers majeurs favorisé par le plan de secteur ; ↘ risque de détérioration de certains milieux naturels par l'intensification de certaines activités ; ↘ proximité du Luxembourg (trafic élevé, villages dortoirs, développement économique...) ; ↘ accès aux terres agricoles, pression foncière accrue ; ↘ contournement St.Vith – Luxembourg (influence sur le paysage et la biodiversité).

Source de la Braunlauf et de l'Ulf



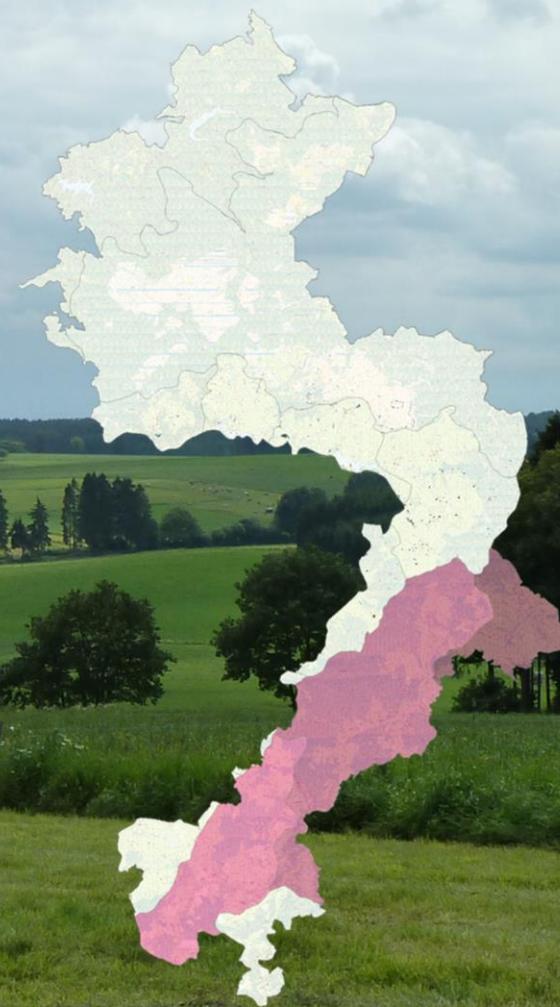
Légende

Eoliennes existantes	Périimètre d'intérêt paysager	Non classé
Eoliennes en projet	Plaine alluviale	Surfaces en eau
Eolien - Zone tampon de 400m	Structure écologique principale	Territoires agricoles
Route régionale	Zone d'aménagement communal concerté	Zones humides
E42	Zone urbanisable au plan de secteur	Territoires artificialisés
Eléments verts de liaison	Zone d'étalement urbain	Aire paysagère
Point de vue remarquable	Forêts et milieux semi-naurels	Limite du Parc naturel

Tête de la vallée de l'Our

A la bordure est de l'ensemble, la tête de vallée de l'Our se partage entre la forêt, qui couvre les sommets et les versants les plus pentus, et la prairie qui domine les fonds et les pentes moins déclives. L'habitat, peu développé, y est caractérisé par une multitude de petits villages et hameaux associés à une certaine dispersion.

Collectif, Etude et documents, CPDT 4, Les territoires paysagers de Wallonie, Ministère de la Région Wallonne, Namur 2004, p. 53

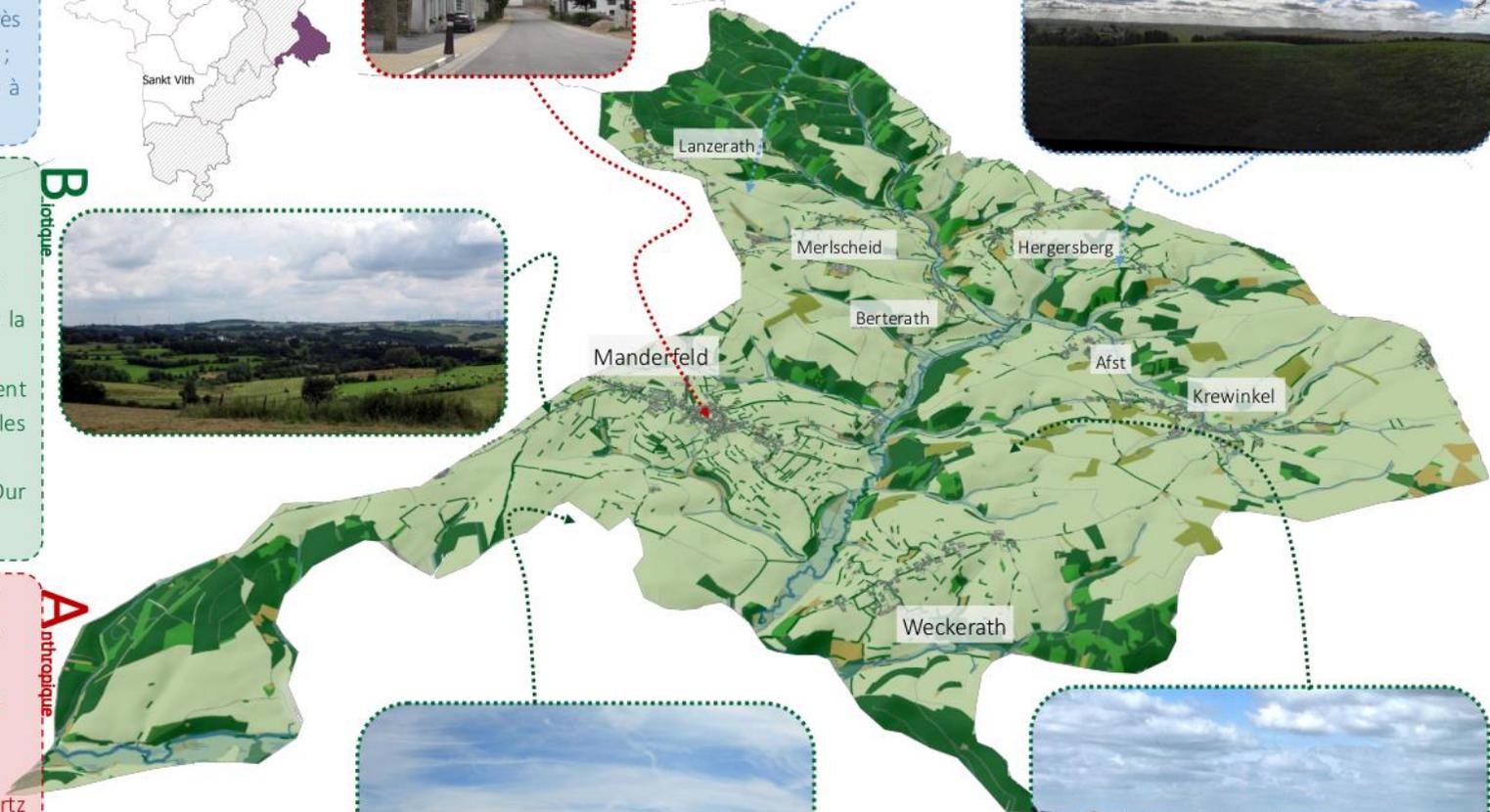


AP 10 : Sources de l'Our

- A** **biotique**
- altitude entre 450 et 650 m ;
 - situation entre deux lignes de crêtes : au nord, la ligne de partage des eaux Meuse-Rhin, au sud la **crête de Schneifel** en Allemagne ;
 - relief mouvementé ;
 - **vallée asymétrique de l'Our** à fond de vallée très large qui forme à certains endroits des méandres ;
 - sol argileux, par endroits à faible perméabilité à l'eau.



- B** **lotique**
- **Paysage ouvert** sur les plateaux parsemé d'arbres isolés, d'alignements d'arbres et d'arbustes et de **haies qui se concentrent autour des villages** ;
 - **zone frontalière marquée** par une des occupations du sol nettement différentes entre la Belgique et l'Eifel allemande ;
 - de **petites parcelles forestières** (principalement résineuses) concentrées principalement sur les versants ;
 - de nombreux **zones Natura 2000** (source de l'Our et de l'Ensebach).



- A** **anthropique**
- **Villages-rue** ayant subies une transition à partir de villages-tas (cœurs de villages compacts et de plus en plus lâche en périphéries) ;
 - **Treeschland** : anciennement partie du diocèse de Trèves ;
 - Beaucoup de **petites exploitations agricoles** ;
 - l'ancienne Vennquerbahn Jünkerath-Weywertz s'étend au nord de l'unité paysagère (expansion en tant que piste cyclable en planification) ;
 - **situation géographique loin des grands noyaux urbains** et des grandes connexions routières et ferroviaires.



EVOLUTION PAYSAGÈRE



Images : Centre de Manderfeld ; Losheimergraben ; Gare à Buchholz

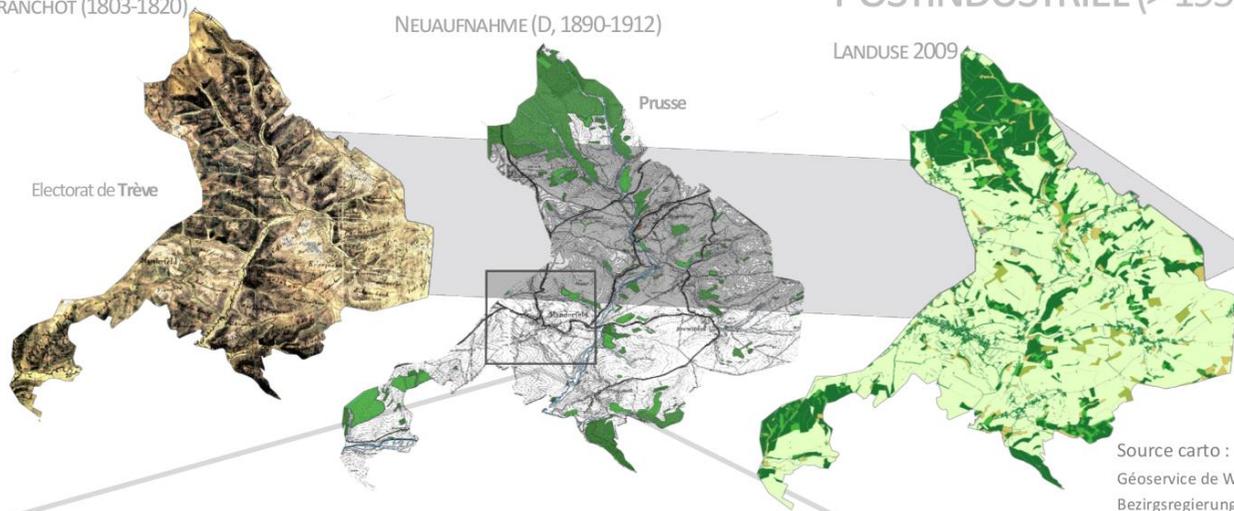
Sources : Manderfeld – Die Treesche, jelt, dat se mir !
Etude paysagère de l'Eifel

TRADITIONNEL (< 1850) INDUSTRIEL (1850 - 1950) POSTINDUSTRIEL (> 1950)

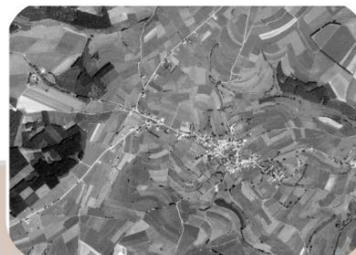
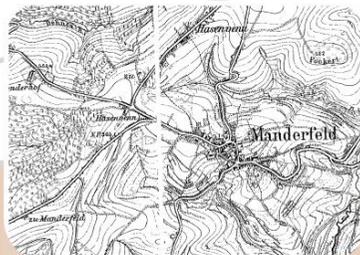
TRANCHOT (1803-1820)

NEUAUFNAHME (D, 1890-1912)

LANDUSE 2009



Source carto : Géoservice de Wallonie
Bezirksregierung Köln



Début du 19^{ème} siècle

- Le pays de Manderfeld appartenait à l'Electorat de Trêve et ne figurait pas sur les cartes de Ferraris.
- zone de pâture dans les alentours directs du village ;
- Paysage ouvert muni de zones de culture, presque entièrement dépourvu de boisements.

Fin du 19^{ème} siècle

- Développement du réseau routier ;
- l'habitat se développe au Hasenvenn ;
- le bocage aux alentours du village ;
- des boisements de feuillus et de résineux à l'ouest et au nord-ouest du village à l'Ingelmonder Hof.

1971

- Premières tendances de rurbanisation le long des routes à l'ouest du village ;
- milieu forestier continu avec une prépondérance de plantations résineuses ;
- parcellaire agricole constitué de petites parcelles allongées. Dominance de pâtures et de prés de fauche.

2018

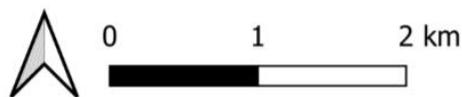
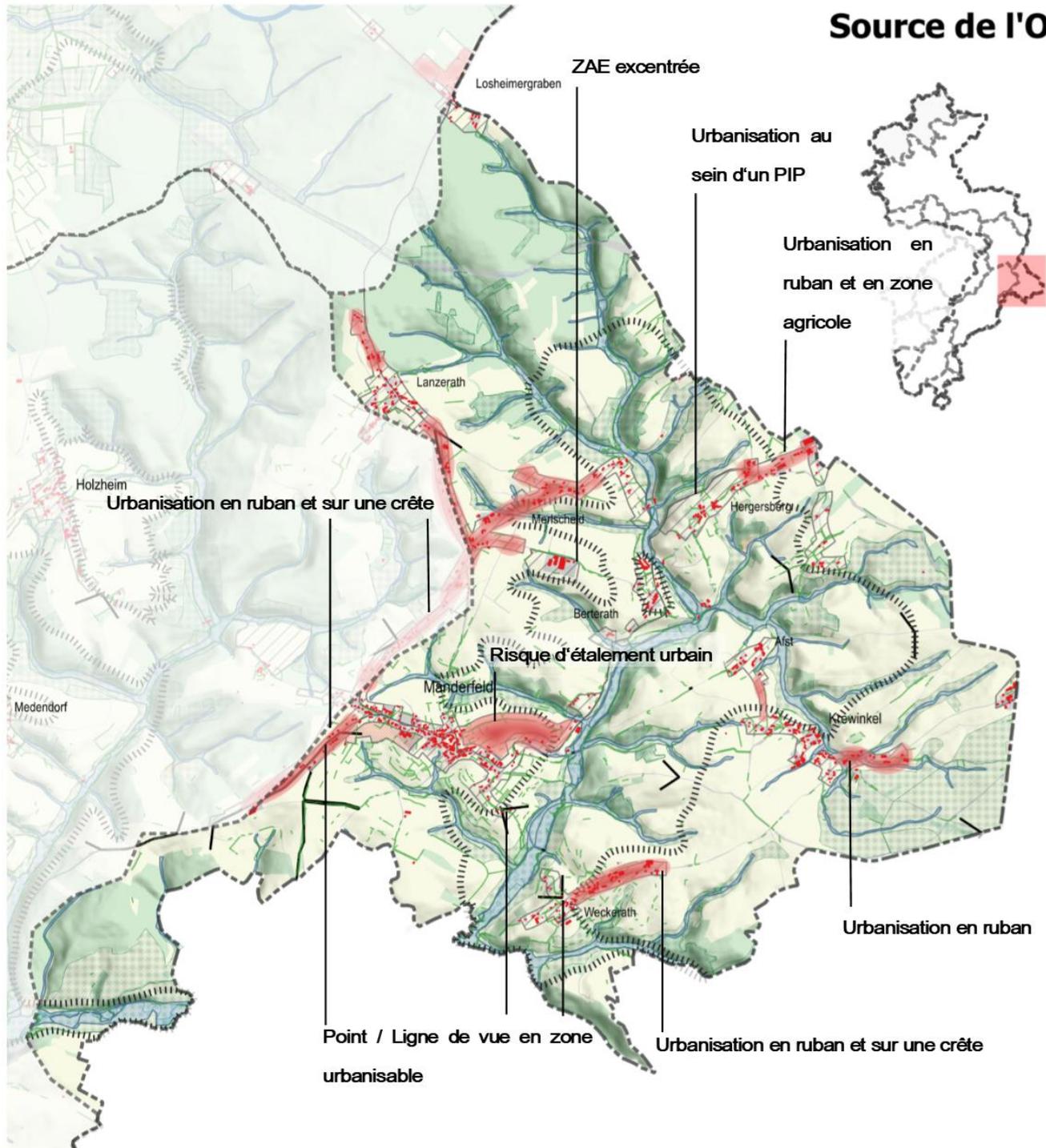
- Augmentation du nombre de parcelles boisées surtout à l'ouest du village.
- camping tout près de l'Ingelmonder Hof ;
- densification du noyau villageois et étalement de l'espace bâti en périphérie le long des axes principaux du réseau routier.

Tendances

- Vu la faible pression urbaine, les deux ZACC devraient-elle être converties en zone d'habitat ?
- une grande zone de loisirs autour du Ingelmonderhof. Quel type d'implantation pour respecter le cadre paysager ?
- l'habitat en ordre lâche en périphérie. Comment éviter une rupture avec le noyau du village ?

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
AP10 - Source de l'Our	<ul style="list-style-type: none"> + éléments caractéristiques et à caractère marquant du paysage ; + paysage extensif riche en structure verte (contrairement à l'utilisation du sol de l'autre côté de la frontière) ; + relief marquant et varié ; + paysage en mosaïque ; + de nombreux points de vue, aussi à partir des villages ; + bonne lisibilité du paysage; + villages bien intégrés dans le paysage à cause du bâti éparpillé et à faible densité en périphérie ; + une bonne harmonie des éléments naturels et anthropiques ; + proximité de la frontière avec l'Allemagne ; + paysage varié et charmant ; + grande biodiversité (végétation, faune) ; + vallées de ruisseau au caractère naturel ; + qualité de l'air ; + ligne de la <i>Vennquerbahn</i> ; 	<ul style="list-style-type: none"> - manque d'infrastructure claire (signalétique) ou de description claire du territoire (ex. un point d'information) ; - vue sur le parc éolien en Allemagne (environ 37 éoliennes) ; - peu de services, manque d'emploi ; - vieillissement de la population ; - le potentiel touristique trop peu exploité ; - pas de raccordement autoroutier direct ; - beaucoup de maisons vacantes au sein des noyaux ; - espaces-rue très larges dans les noyaux, vitesse de passage élevée ; - conditions défavorables pour l'agriculture (climat, relief, structure...). 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ ouverture des fonds de vallée suite à différents projets (INTERREG II) ; ↗ pentes inutilisées : potentiel écologique ; ↗ un fort potentiel touristique (nature, randonnées, sport d'hiver) ; ↗ Treeschland : potentiel de marketing ; ↗ Des modèles de commerce et d'habitat innovants peuvent donner des impulsions positives ; ↗ pistes cyclables sur une ancienne ligne de chemin de fer (Vennquerbahn) ; ↗ liaison possible entre Schönberg et Losheim par la vallée de l'Our ; ↗ potentiel pour des projets de coopération transfrontalière avec les pays et régions limitrophes ; ↗ Contrat de rivière Moselle ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ LEADER « Neues Leben in unseren Dörfern » - étude sur Manderfeld ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ». 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Risque d'étalement urbain. Développement continu de l'habitat le long des axes routiers majeurs favorisé par le plan de secteur ; ↘ Infrastructure manquante (connexion internet, antenne GSM...) ; ↘ Risque d'influence négative sur la morphologie des villages par la densification de certaines parties de villages ; ↘ les pentes inutilisées pourraient être complètement recouvertes de végétation ou éventuellement être soumises à une autre utilisation ; ↘ perte d'activité agricole ; ↘ plan de secteur : Aménagement le long de la route (en partie au sommet de la colline).

Source de l'Our



Légende

Eoliennes existantes	Périumètre d'intérêt paysager	Non classé
Eoliennes en projet	Plaine alluviale	Surfaces en eau
Eolien - Zone tampon de 400m	Structure écologique principale	Territoires agricoles
Route régionale	Zone d'aménagement communal concerté	Zones humides
E42	Zone urbanisable au plan de secteur	Territoires artificialisés
Eléments verts de liaison	Zone d'étalement urbain	Aire paysagère
Point de vue remarquable	Forêts et milieux semi-naurels	Limite du Parc naturel

AP 11 : Forêts et vallées de l'Our

- Altitudes de 450 à 600 m ;
- de grands contrastes entre les plateaux et la dépression de la vallée de l'Our, qui n'engendre à cet endroit aucun paysage encaissé ;
- l'Our méandre dans un **vaste fond de vallée** ;
- Au nord de cette aire paysagère, la crête forme la principale **ligne de partage des eaux Meuse-Rhin** ;
- sol argileux, par endroits à faible perméabilité à l'eau.

A
biotique



- **Fonds de vallée ouverts** avec une végétation ripisylve et des prairies accompagnant les cours d'eau ;
- de **grandes étendus forestiers**, surtout sur les versants (principalement des résineux) couvrent la majorité des sols dans cette aire, la plus grande surface forestière contiguë : **forêt d'Ommerscheid** ;
- certaines canaux d'abaissement qui se trouvent en bas de versant existent encore ;
- de nombreuses zones Natura 2000 dans la vallée de l'Our et dans les vallées secondaires.

B
biotique



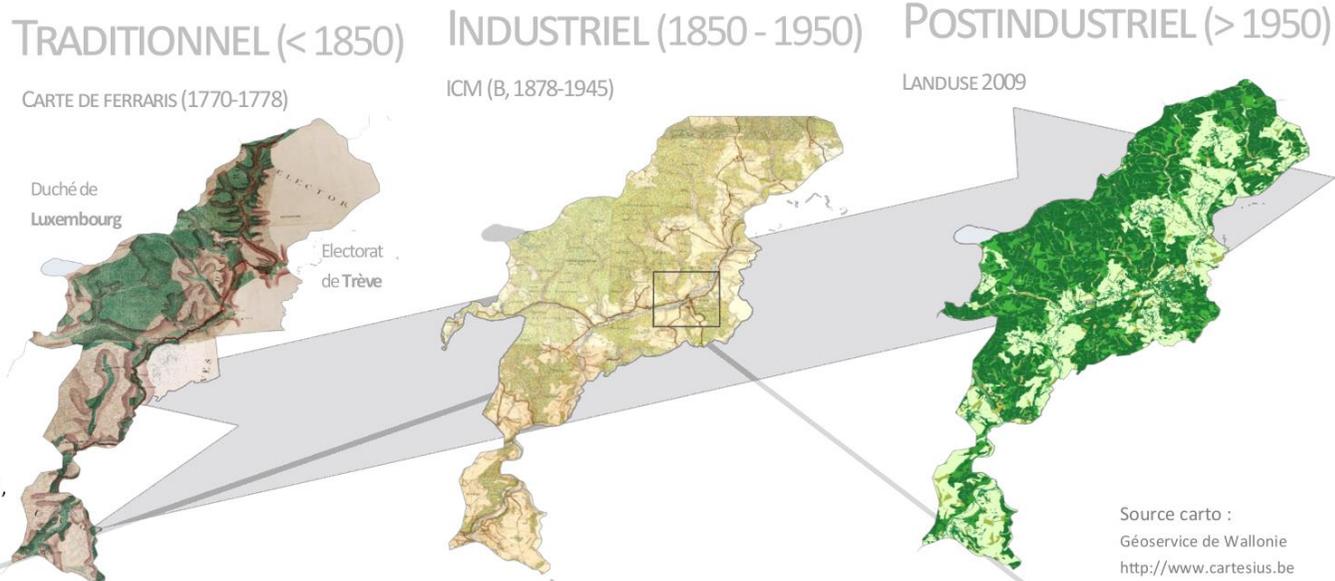
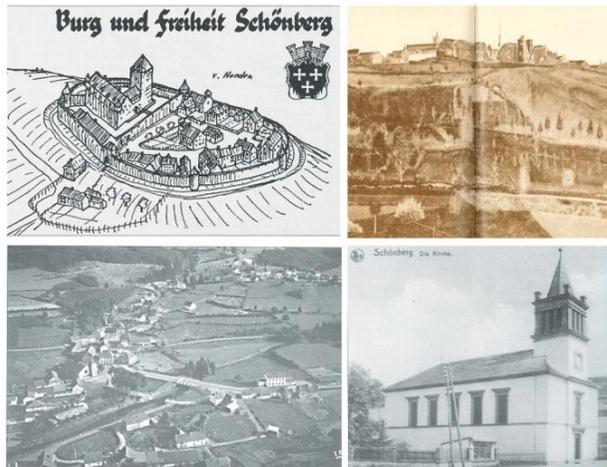
- Des **villages-tas** et hameaux en fond de vallée et sur les versants, en moindre mesure sur les plateaux ;
- les villages se sont principalement développés le long de la **N 626 qui suit le parcours de l'Our** ;
- l'ancienne Römerstraße parallèle à la route Steinebrück-St.Vith ;
- différentes pistes cyclables sur d'anciennes lignes de chemin de fer (point de croisement, tunnel de Lommersweiler),... ;
- au sud, l'autoroute A27-E42 traverse l'aire paysagère sur le **Viaduc de Steinebrück** - avec une hauteur maximale de 80 m, c'est le plus haut des 30 ponts traversant l'Our.

A
anthropique



EVOLUTION PAYSAGÈRE

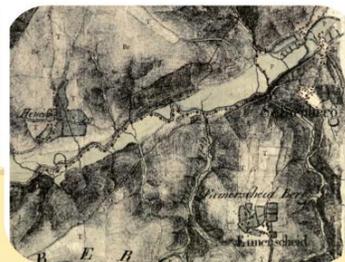
SCHÖNBERG



Images: Dessin du château fort (Bürgerschaft), ruines de la Bürgerschaft en 1883, Photo aérienne de 1970, ancienne église Schinkel

Sources: Chronik Schönberg
Münzen, Scherben, Steine - H. Jenniges (1986)

Source carto : Géoservice de Wallonie <http://www.cartesius.be>



Début du 19^{ème} siècle

- Schönberg appartenait à l'Electorat de Trêve ;
- La forêt naturelle étant en régression, les versants sont majoritairement dénudés ;
- l'habitat principal se trouve sur la crête militaire du versant d'ubac (« Bürgerschaft ») de l'Our. En fond de vallée on rencontre plutôt un habitat dispersé.



Début du 20^{ème} siècle

- Des **grandes étendues forestières**, majoritairement résineuses, occupent les plateaux au nord et au sud-est du village ;
- **l'habitat se développe sur la plaine alluviale** et forme ainsi deux noyaux distincts.



1971

- Une **nouvelle église des années 60** a remplacé l'église Schinkel détruite à la fin de la GMII ;
- l'urbanisation continue à progresser surtout le long de l'axe routier principal qui traverse le village ;
- le **camping « Waldecho »** s'est créé dans une vallée secondaire au nord-ouest du village.



2018

- Le camping s'est agrandi vers le nord ;
- des **habitations sur le versant d'adret** de l'Our ;
- des **halls industriels** au centre et en périphérie sud du village ;
- **urbanisation progressive** le long des axes routiers et densification du noyau.

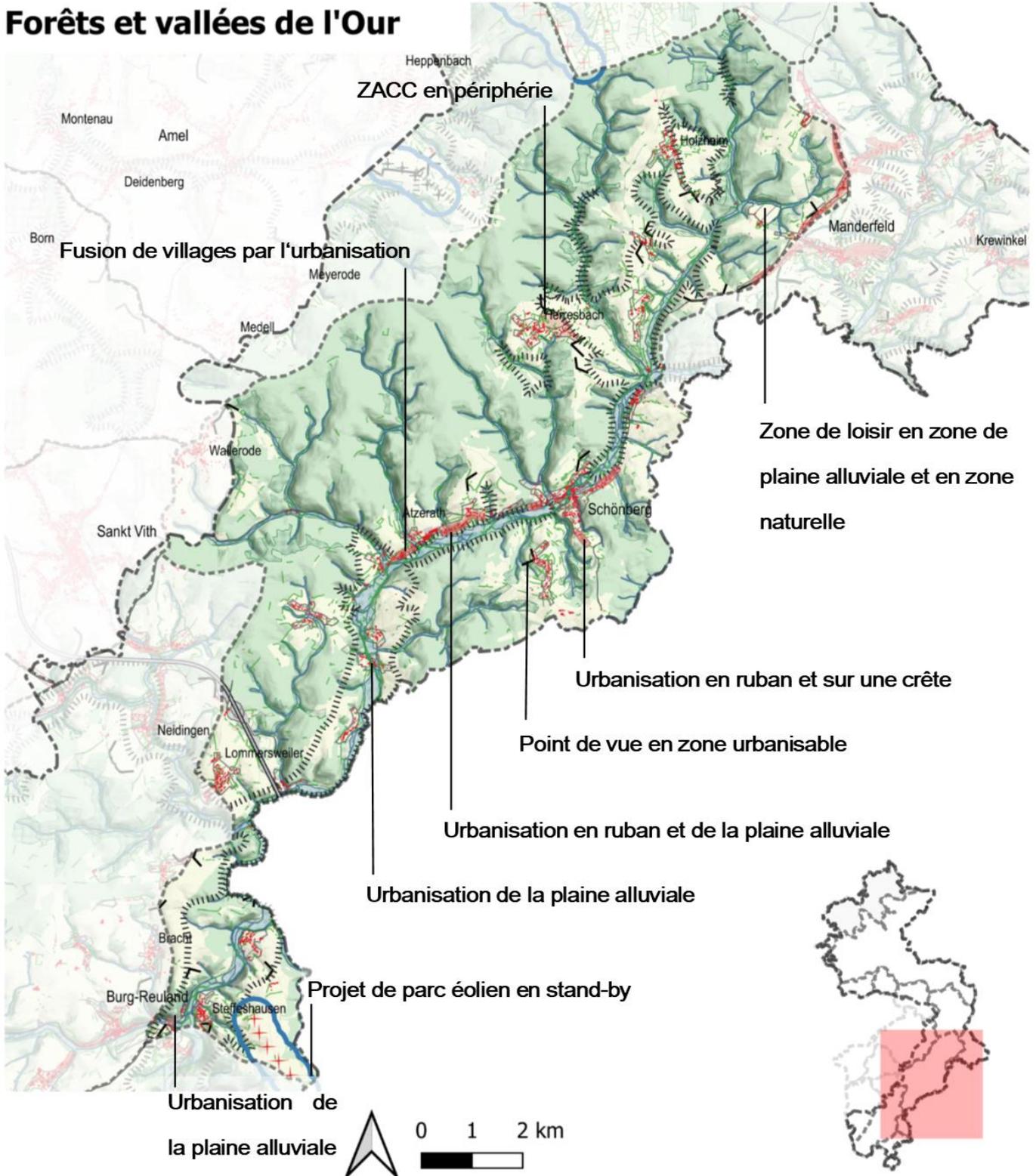


Tendances

- Plusieurs zones de loisirs parfois contiguës, parfois détachées de la zone d'habitat se situent dans des zones écologiquement intéressantes. Quels types d'implantations pour préserver le cadre paysager ?
- la zone naturelle le long de l'Our qui traverse le village offre une connexion importante au niveau écologique et paysager.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + relief net : vallée de l'Our comme élément central ; + des éléments caractéristiques et à caractère marquant du paysage ; + beaucoup de points de vue ; + la vallée de l'Our comme précieuse connexion écologique + le cours d'eau est riche en éléments accompagnant comme la végétation ripisylve ; + à proximité immédiate de l'autoroute (Lommersweiler, Steinebrück) ; + frontière directe avec l'Allemagne, l'Our est en partie une rivière frontalière ; + commerces de proximité ; + certaines zones sont facilement accessibles ; + habitat majoritairement adapté à la topographie ; + une bonne intégration des bâtiments dans le paysage ; + bâti relativement homogène ; + paysage varié, charmant et proche de la nature ; + grande biodiversité (végétation, faune). 	<ul style="list-style-type: none"> - manque d'infrastructure claire (signalétique) ou de description claire du territoire (ex. un point d'information) ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - les vallées secondaires ne sont pas toujours visibles et peu valorisées écologiquement ; - à certains endroits, intégration manquante des nouvelles constructions dans le paysage ; - bâti dans les zones sensibles du paysage (sur les lignes de crête). - manque de structures vertes le long de la rue et dans les villages ; - manque d'accès aux transports en commun ; - habitat vacant, en partie dû à des hébergements touristiques ; - l'accessibilité n'est pas aussi bonne partout, l'axe principal est dépourvu de piste cyclable ; - une forte proportion de forêts, mais principalement des forêts résineuses ; 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ proximité immédiate de l'autoroute, bonne accessibilité ; ↗ potentiel écologique ; ↗ potentiel touristique ; ↗ Piste cyclable de Schönberg à Steinebrück (voie de raccordement) ; ↗ connexion possible de Schönberg à Losheim ; ↗ potentiel pour des projets de coopération transfrontalière avec les pays et régions limitrophes. ↗ l'Our en tant qu'élément de connexion est majoritairement en zone naturelle du plan de secteur ; ↗ PCDN de Burg-Reuland et d'Amblève ; ↗ Contrat de rivière Moselle ; ↗ LEADER « Innenentwicklung der Dörfer » - étude sur Schönberg ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ». 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ bâti non adapté au site et au relief et dans les zones sensibles du paysage (lignes de crête) ; ↘ plan de secteur qui renforce la problématique de l'étalement ; ↘ risque d'étalement urbain le long des routes ; ↘ constructions en périphéries, manque de transition entre l'espace bâti et non bâti ; ↘ aménagement le long de la route ; ↘ perte de vue sur la vallée de l'Our en raison de certains aménagements ; ↘ risque d'inondation pour de nombreuses zones/endroits le long de l'Our ; ↘ perte des plantes ligneuses accompagnant le ruisseau.

Forêts et vallées de l'Our



Fusion de villages par l'urbanisation

ZACC en périphérie

Zone de loisir en zone de plaine alluviale et en zone naturelle

Urbanisation en ruban et sur une crête

Point de vue en zone urbanisable

Urbanisation en ruban et de la plaine alluviale

Urbanisation de la plaine alluviale

Projet de parc éolien en stand-by

Urbanisation de la plaine alluviale

Légende

- | | | | | | |
|---|------------------------------|--|--------------------------------------|--|----------------------------|
| + | Eoliennes existantes | | Périmètre d'intérêt paysager | | Non classé |
| + | Eoliennes en projet | | Plaine alluviale | | Surfaces en eau |
| | Eolien - Zone tampon de 400m | | Structure écologique principale | | Territoires agricoles |
| | Route régionale | | Zone d'aménagement communal concerté | | Zones humides |
| | E42 | | Zone urbanisable au plan de secteur | | Territoires artificialisés |
| | Eléments verts de liaison | | Zone d'étalement urbain | | Aire paysagère |
| | Point de vue remarquable | | Forêts et milieux semi-naturels | | Limite du Parc naturel |

AP 12 : Vallons de la Braunlauf et de l'Ulf

- Altitude entre 350 et 556 m ;
- vallées de de la **Braunlauf et l'Ulf** avec de nombreux affluents ;
- appartient au bassin du Rhin ;
- vallées avec des **pentés modérées à abruptes** ;
- de nombreuses crêtes ;
- sol argileux à bonne perméabilité à l'eau.

A
biotique



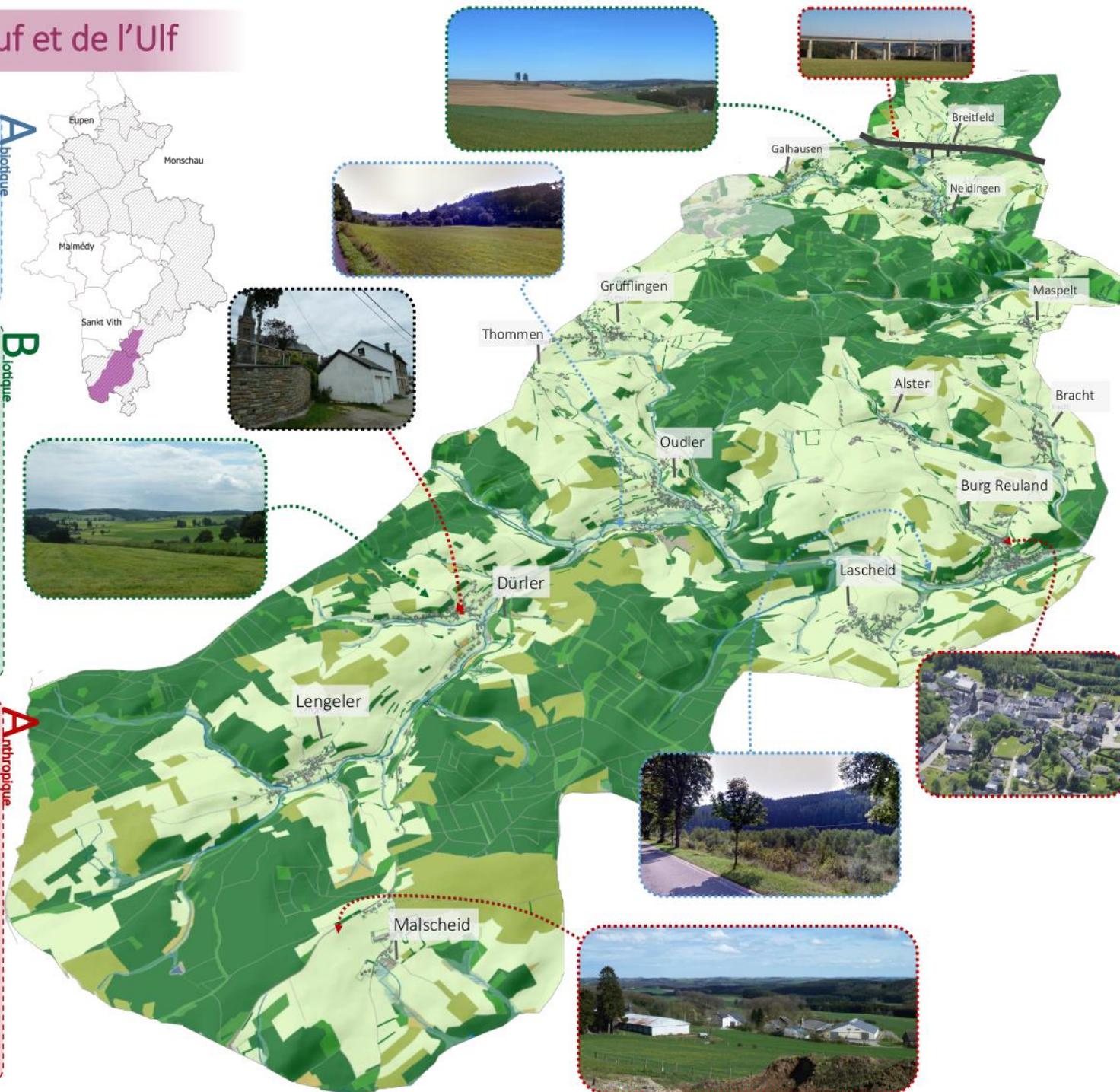
- Alternance de prairies et forêts :
 - **openfield à prairies dominantes** et quelques terres de culture (principalement du fourrage) sur certains plateaux et versants—peu d'éléments paysager (arbres, haies...) ;
 - quelques **étendues forestières** sur d'autres plateaux et les versants souvent encaissés ;
- reliques de culture en terrasses ;
- parcellaire forestier constitué principalement de petites parcelles (forêts privées) ;
- d'une manière générale, des fonds de vallée ouverts semi-naturel ou agricole.

B
biotique



- **Petits villages-tas en ordre lâche** sur les plateaux et avec un **habitat plus dense dans les versants** des vallées principales ;
- des villages comme Bracht (RBSR) sont bien préservés ;
- la présence des **églises fortifiées** comme à Dürler qui surplombent les villages et du **château fort de Reuland** témoignent d'un passé mouvementé ;
- grand hangars agricoles en dehors des villages ;
- différentes pistes cyclables sur d'anciennes lignes de chemin de fer ;
- N62 vers le Luxembourg ;
- le **Viaduc de Breitfeld** qui porte l'autoroute E42 traverse l'unité paysagère au nord.

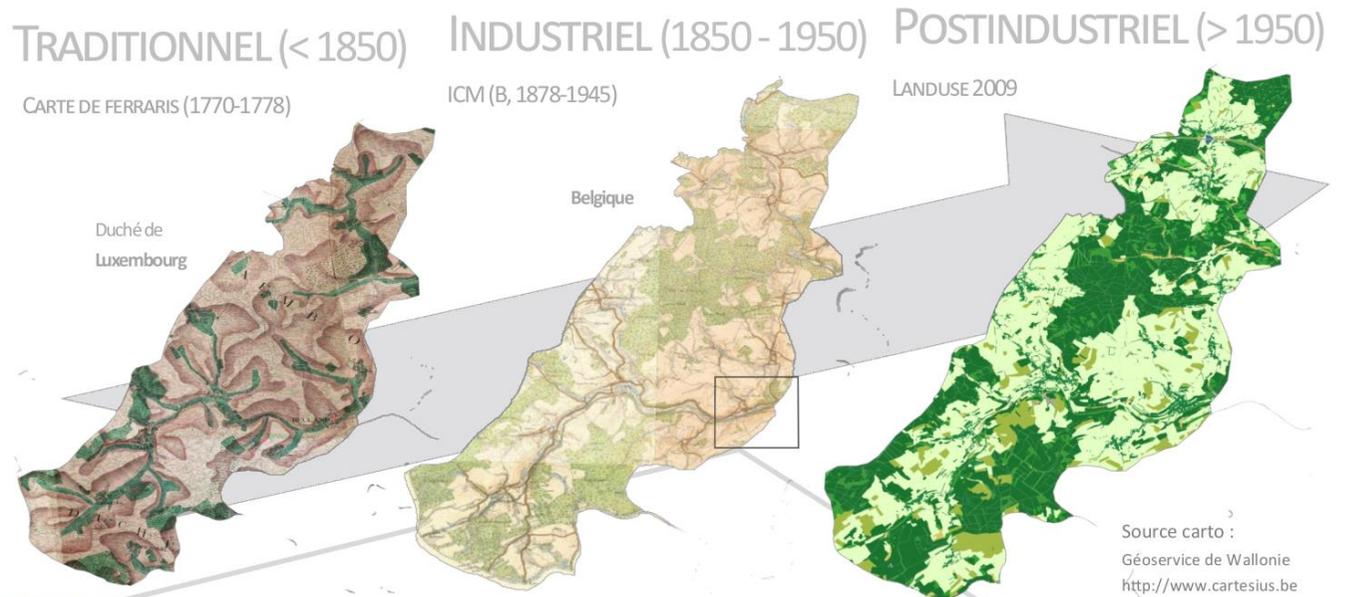
A
anthropique





Images : Burg-Reuland en 1967 ; ancien panorama sur Burg-Reuland ;
Vue sur l'église de Maspelt

Sources: Etude paysagère de l'Eifel ; AKPool.de



Source carto :
Géoservice de Wallonie
<http://www.cartesius.be>

EVOLUTION PAYSAGÈRE

BURG-REULAND



Fin du
18^{ième} siècle

- Burg-Reuland s'est implanté dans la plaine alluviale et le versant d'adret de l'Ulf ;
- le paysage est dominé par des étendues de landes et de champs de culture ;
- des forêts se trouvent sur les plateaux au sud et le long des versants raides ;
- aires de pâture en fond de vallée.



Début du
20^{ième} siècle

- Rue de la poste Oudler - Lützkampen passant par Burg-Reuland (1840) ;
- le chemin de fer et la gare de Reuland (1889) ;
- des petites industries en fond de vallée ;
- changement des pratiques agricoles (pomme de terre...) ;
- Burg-Reuland s'étend sur la colline.



1971

- De nombreuses plantations de résineux apparaissent dans les plaines alluviales des vallées secondaires ;
- étalement de l'habitat le long des voiries existantes ;
- l'école de Burg-Reuland est construite sur le plateau au dessus du village.



2018

- Du bâti industriel aux entrées de Burg-Reuland ;
- de même pour les hangars agricoles sur les plateaux agricoles ;
- élevage de poissons le long de l'Our à Steffeshausen ;
- l'ancienne ligne de chemin de fer est reconvertie en RAVeL ;
- peu de progression au niveau de l'urbanisation.

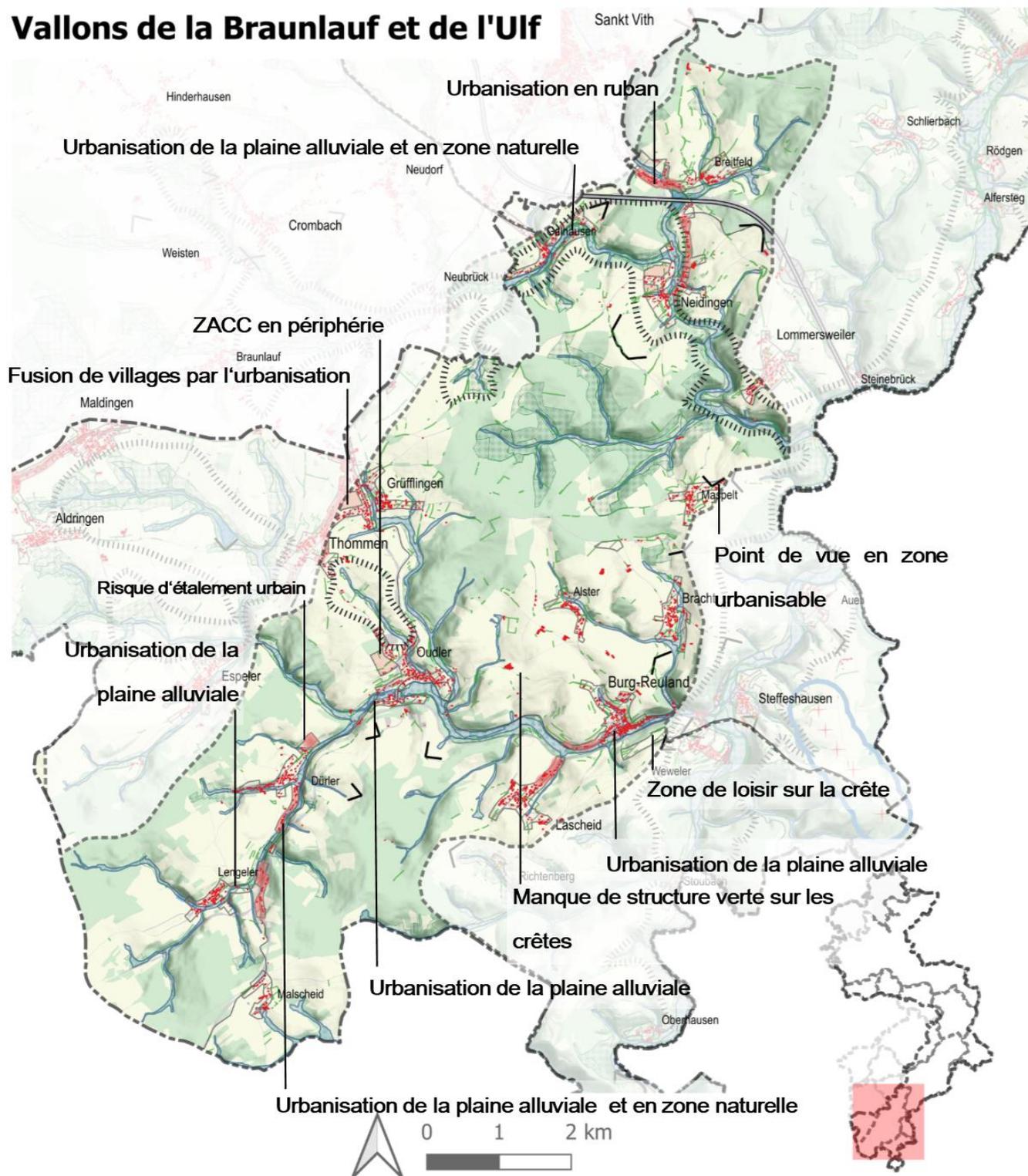


Tendances

- Les zones d'habitat du plan de secteur ne respectent pas la morphologie du paysage. Quelles zones sont de préférence à urbaniser ?
- une zone de loisir surplombe la vallée de l'Ulf. Quel type d'implantation pour préserver le cadre paysager ?
- comment assurer la connectivité écologique le long de l'Ulf ?

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Relief varié ; + cultures en terrasses comme reliques de l'ancienne utilisation agricole ; + les vallées de la Braunlauf et de l'Ulf comme précieuses connexions écologiques ; + fonds de vallée à l'état semi-naturel ; + de nombreux points de vue qui offrent de belles vues ; + connexion directe à l'autoroute (Lommersweiler, Steinebrück), bonne accessibilité ; + frontière proche avec le Luxembourg ; + peu d'habitat, généralement éparpillé et en ordre lâche ; + paysage très varié ; + grande biodiversité (végétation, faune) ; + la ruine du château fort de Burg-Reuland en tant que monument exceptionnel et élément spécifique ; + pistes cyclables sur d'anciennes lignes de chemin de fer ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'infrastructure claire ou peu d'infrastructure d'information (ex. un point d'information) ; - peu de zones forestières écologiquement cohérentes (caractère insulaire) ; - gestion des forêts privées souvent hétérogène (monocultures) ; - manque de structures vertes accompagnant les routes et au sein des villages ; - les espaces-rue mal utilisés : routes et traversées d'agglomération très larges ; - intégration manquante des nouvelles constructions dans le paysage ; - aménagement dans les zones sensibles du paysage (bâtiments neufs, bâtiments agricoles,...) ; - Densité de trafic élevé sur la N62 (en particulier pour le village d'Oudler) ; - lignes électriques ; - entrées de village mal aménagées. 	<ul style="list-style-type: none"> ↗ Potentiel écologique surtout le long de cours d'eau : le Mühlbach et l'Ulf comme éléments de trame bleue à travers les villages ; ↗ potentiel touristique ; ↗ contournement St.Vith – Luxembourg ; ↗ anciennes cultures en terrasse comme éléments de connexion écologique ; ↗ châteaux forts et églises fortifiées ; ↗ murs de pierres sèches ; ↗ PCDN de Burg-Reuland ; ↗ Contrat de rivière Moselle ; ↗ potentiel pour des projets de la coopération transfrontalière avec les pays et régions limitrophes ; ↗ LEADER « Haies » ; ↗ GAL « 100 villages – 1 avenir ». 	<ul style="list-style-type: none"> ↘ Aménagement non adapté au site et au relief ; ↘ aménagement dans les zones sensibles du paysage ; ↘ pour certains villages comme celui de Burg-Reuland, la zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur ne tient pas compte de la morphologie du relief et risque d'aggraver la rurbanisation le long de l'Ulf ; ↘ une grande zone de loisirs au plan de secteur sur le versant nord (versant d'ubac) qui surplombe la vallée de l'Ulf ; ↘ conception des périphéries, transition entre espace bâti et non bâti ; ↘ perte de vue sur la vallée de l'Our en raison de l'aménagement ; ↘ danger d'inondation pour de nombreuses zones/endroits le long de l'Our ; ↘ contournement St.Vith – Luxembourg.

Vallons de la Braunlauf et de l'Ulf



Légende

+	Eoliennes existantes		Périmètre d'intérêt paysager		Non classé
+	Eoliennes en projet		Plaine alluviale		Surfaces en eau
	Eolien - Zone tampon de 400m		Structure écologique principale		Territoires agricoles
	Route régionale		Zone d'aménagement communal concerté		Zones humides
	E42		Zone urbanisable au plan de secteur		Territoires artificialisés
	Eléments verts de liaison		Zone d'étalement urbain		Aire paysagère
	Point de vue remarquable		Forêts et milieux semi-naturels		Limite du Parc naturel

Entaille de la vallée de l'Our



Au sud-est de cet ensemble, avant de marquer la frontière germano-luxembourgeoise, l'Our s'enfonce progressivement dans le plateau, déterminant une vallée encaissée aux versants boisés.

Collectif, Etude et documents, CPDT 4, Les territoires paysagers de Wallonie, Ministère de la Région Wallonne, Namur 2004, p. 53

AP 13 : Escarpement de l'Our

- altitude entre 350 et 530 m,
- topographie fortement variée ;
- **vallée escarpée** avec de fortes pentes et des **affleurements rocheux** ;
- sols limono-caillouteux à charge de schistes et de grès, faible qualité agricole ;
- **Sols rocheux**: en de nombreux endroits, les couches de sol sont inférieures à 40 cm.

A
biotique



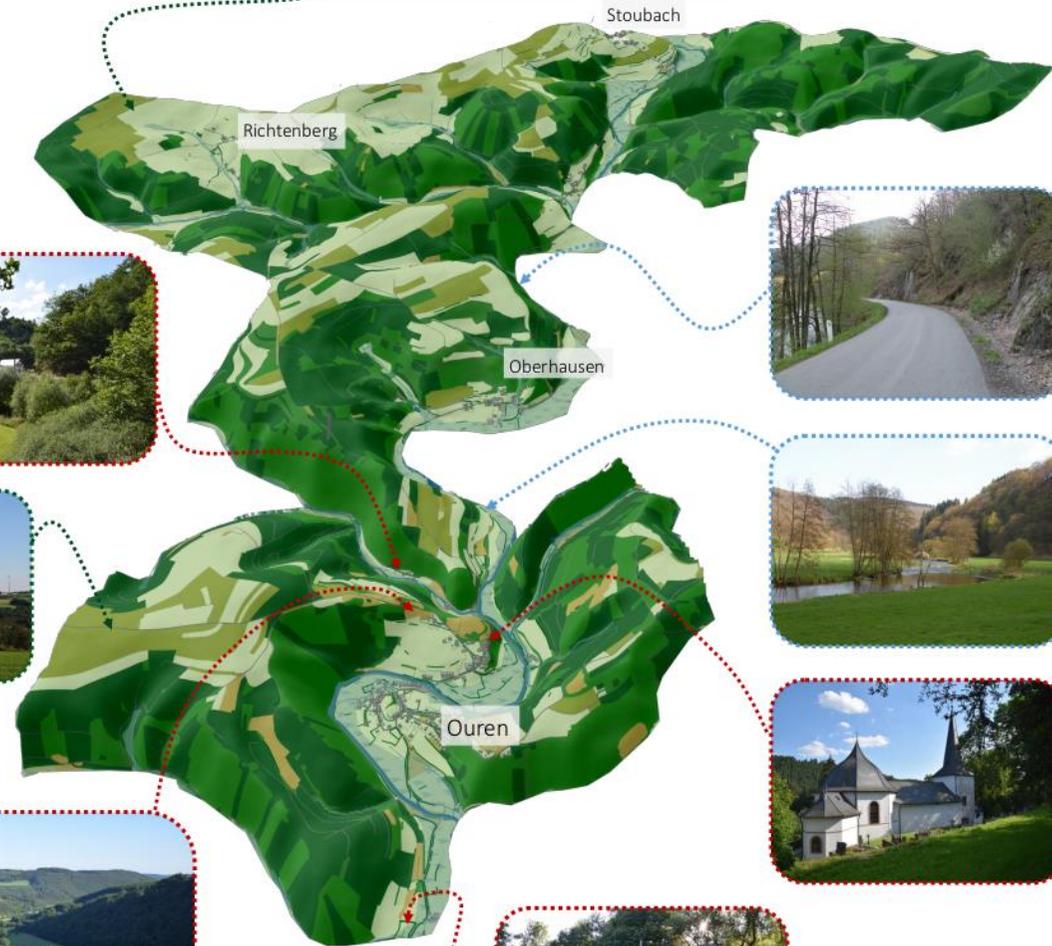
- Versants à pentes abruptes **fortement boisés**, dominance de feuillus ;
- cultures de résineux sur les plateaux et certains versants ;
- les **fonds de vallée plus larges sont pâturés** ;
- certains plateaux sont marqués par un **openfield** ;
- végétation ripisylve (aulnes, saules,...) ;
- forte proportion de **zones Natura 2000**, l'ensemble de la vallée de l'Our constituée de prairies humides de qualité exceptionnelle, de plus petites parcelles forestières adjacentes de bonne qualité.

B
biotique



- **Peu d'habitat** sauf pour les petits villages isolés et compacts en bas de versant et fond de vallée ;
- Ouren constitué de deux noyaux d'habitat:
 - autour du vestiges du **château fort à Ouren** ;
 - autour de la Peterskirche ;
- légende du **Rittersprung** (roche surplombant) ;
- monument européen tripoint (point historique) ;
- la frontière se situe au niveau du **tripoint B-D-L**, la frontière passe par l'Our et la Ribbach (pierres de bordure à côté du pont) ;
- monuments culturels (chapelles, moulins...) ;
- des infrastructures touristiques telles que le camping à Ouren,...

A
anthropique



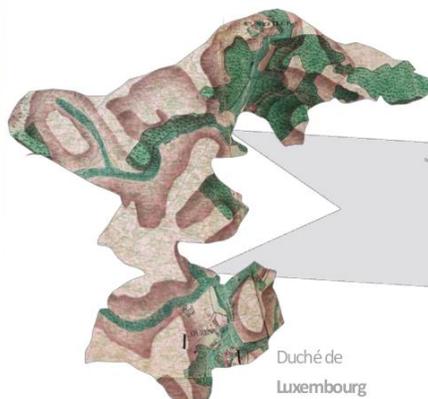


L'entaille de la vallée de l'Our se situe dans un environnement international vu que l'Our constitue la frontière avec le Luxembourg et l'Allemagne. A cet endroit fut érigé le monument des trois frontières pour symboliser la collaboration transfrontalière des pays.

Images : Ancien moulin dans la vallée du Schiebach ; vue sur l'église à Peterskirchen ; Panorama ancien sur le village.

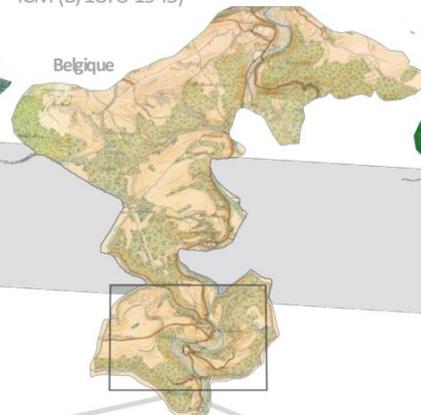
TRADITIONNEL (< 1850)

CARTE DE FERRARIS (1770-1778)



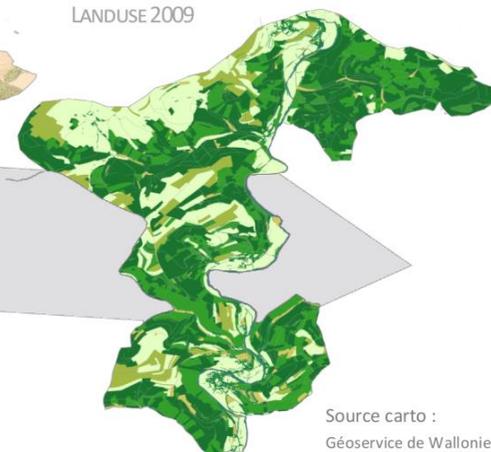
INDUSTRIEL (1850 - 1950)

ICM (B, 1878-1945)



POSTINDUSTRIEL (> 1950)

LANDUSE 2009



Source carto :
Géoservice de Wallonie
<http://www.cartesius.be>

EVOLUTION PAYSAGÈRE

OUREN



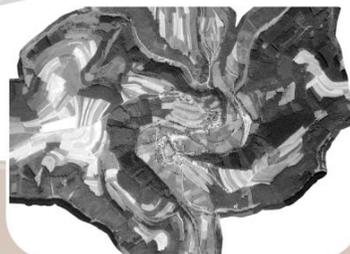
Fin du
18^{ème} siècle

- Ouren est constitué de **deux noyaux d'habitat**, le hameau de Peterskirchen sur le versant d'adret et le château d'Ouren (12^{ème}-19^{ème} siècle) en bas de versant ;
- **finage**: des vastes étendues de landes et de quelques terres de culture sur les pentes et les plateaux. La plaine alluviale est marécageuse. Peu de forêt.



Début du
20^{ème} siècle

- Des **plantations forestières** sur le plateau à l'est du village ;
- Ouren et Peterskirchen sont deux entités distinctes ;
- spécialisation en **élevage de bovins** : activités agricoles sur le plateau à l'ouest et en fond de vallée ;
- voierie depuis Peterskirchen vers l'ouest.



1971

- **Fusion** entre Peterskirchen et Ouren ;
- un **camping** sur la rive gauche ;
- début d'un **lotissement** sur les versants au sud-est ;
- pâtures en fond de vallée et des zones de culture sur les plateaux ;
- des plantations forestières sur les versants et quelques plateaux.



2018

- Le lotissement au sud-est a provoqué **l'étalement du village** ;
- **monument des trois frontières** au sud du village ;
- les surfaces boisées, surtout sur les versants, ont augmenté ;
- création de **réserves naturelles** et réouverture de quelques parcelles forestières.

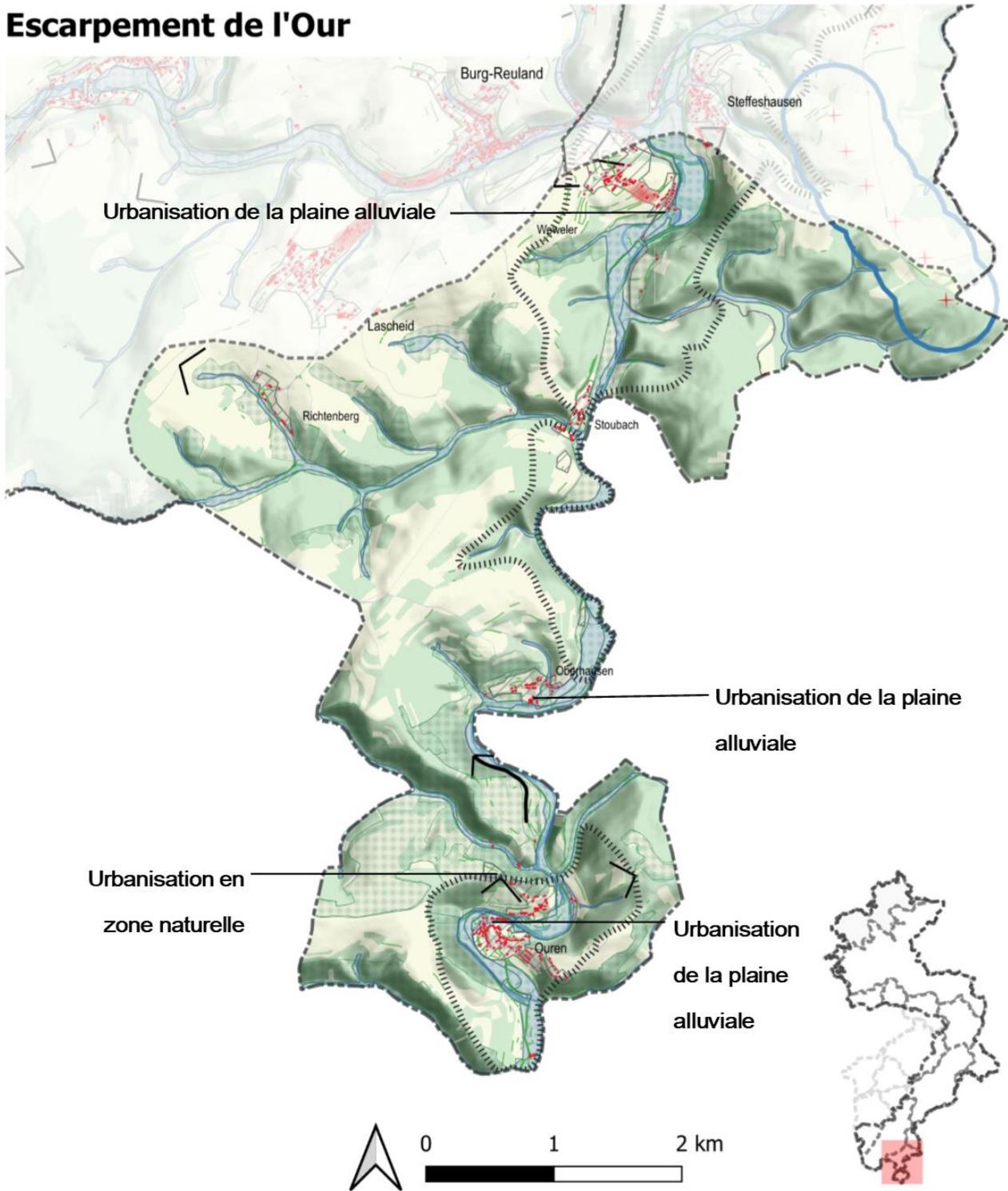


Tendances

- La zone d'habitat au sud-est offre toujours un potentiel de développement avec un risque de perte de cohérence avec le noyau d'habitat.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + situation géographique ; + axe de circulation principal parallèle à l'Our ; + un des derniers paysages de vallées de moyenne montagne préservé en Europe occidentale et centrale ; + relief très prononcé et varié ; + large et splendide vue sur la vallée de l'Our ; + frontière proche avec le Luxembourg et l'Allemagne ; + différents ponts assurent la liaison avec l'Allemagne ; + rivière frontalière, un élément de liaison important ; + peu d'habitat, généralement éparpillé et en ordre lâche ; + villages pittoresques (par ex. Ouren), une bonne intégration paysagère du bâti ; + bonne harmonie des éléments naturels et anthropiques ; + paysage très varié ; + grande biodiversité (végétation, faune) ; + bonne qualité d'eau ; + longue histoire culturelle ; + petit commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'infrastructure claire ou peu d'infrastructure d'information (ex. un point d'information) ; - manque de structures vertes au sein des noyaux d'habitat ; - cultures d'épicéas en fond de vallée ; - habitat sur les pentes orientées vers l'est ; - lignes électriques ; - manque de conceptions des périphéries de village ; - pas de conception respectueuse du paysage au bord de la rive à l'intérieur des villages (Ouren) ; - loin de tout, pas de raccordement autoroutier direct ; - accessibilité uniquement par un axe de circulation principal. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ potentiel écologique : grandes étendues forestières, cours d'eau ; ➤ potentiel touristique : paysage pittoresque ; ➤ château fort/plateau d'Ouren : il ne reste aujourd'hui que le soubassement d'une tour ronde (sur le côté en pente raide) et quelques murs clairsemés, en partie jusqu'à 2 m de haut ; ➤ potentiel pour des projets de coopération transfrontalière avec les pays et régions limitrophes ➤ murs de pierres sèches ; ➤ PCDN de Burg-Reuland ; ➤ Contrat de rivière Moselle ; ➤ LEADER « Haies » ; ➤ GAL « 100 villages – 1 avenir ». 	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ risque d'inondation pour de nombreuses zones le long de l'Our ; ⚠ rejet d'eaux usées non épurées dans le bassin versant (Braunlauf, Ulf) de l'Our ; ⚠ obstacles dans les cours d'eau empêchant le déplacement de la faune aquatique ; ⚠ déclin de l'HORECA, petits commerces... ⚠ plan de secteur : zone d'habitat à Ouren en partie non adapté à la morphologie du relief (urbanisation linéaire du versant en contrebas) ; ⚠ manque d'infrastructure (internet, connexion GSM...).

Escarpement de l'Our



Légende

+ Eoliennes existantes	▤ Périètre d'intérêt paysager	■ Non classé
+ Eoliennes en projet	■ Plaine alluviale	■ Surfaces en eau
■ Eolien - Zone tampon de 400m	■ Structure écologique principale	■ Territoires agricoles
— Route régionale	■ Zone d'aménagement communal concerté	■ Zones humides
— E42	▨ Zone urbanisable au plan de secteur	■ Territoires artificialisés
— Eléments verts de liaison	■ Zone d'étalement urbain	▭ Aire paysagère
— Point de vue remarquable	■ Forêts et milieux semi-naturels	▭ Limite du Parc naturel

5.9. Synthèses des enjeux sur le territoire du Parc

La carte suivante montre les principaux enjeux identifiés sur les cartes précédentes. En fait, les cartes d'enjeux par aire paysagère fournissent une vue plus détaillée des morceaux de territoire en question. Cela nous permet de **rendre visibles davantage d'éléments de conflits potentiels**. Le réseau écologique, les zones à risque d'inondation ou les périmètres d'intérêt paysager qui peuvent entrer en conflit avec les zones urbanisables au plan de secteur en sont des exemples.

Un autre élément anthropique majeur dans le paysage est **l'énergie éolienne**. Tous les parcs éoliens actuels et les projets de parcs éoliens sont répertoriés sur les cartes, même s'ils ont été rejetés dans le cadre de la procédure de permis unique. A l'échelle des aires paysagères, nous avons tracé un rayon de 400 mètres autour de celles-ci, ce qui illustre l'impact local. A l'échelle du Parc naturel, les périmètres de covisibilité de 4km autour des éoliennes permet de rendre visible l'impact que les parcs et projets de parc peuvent avoir les uns sur les autres.

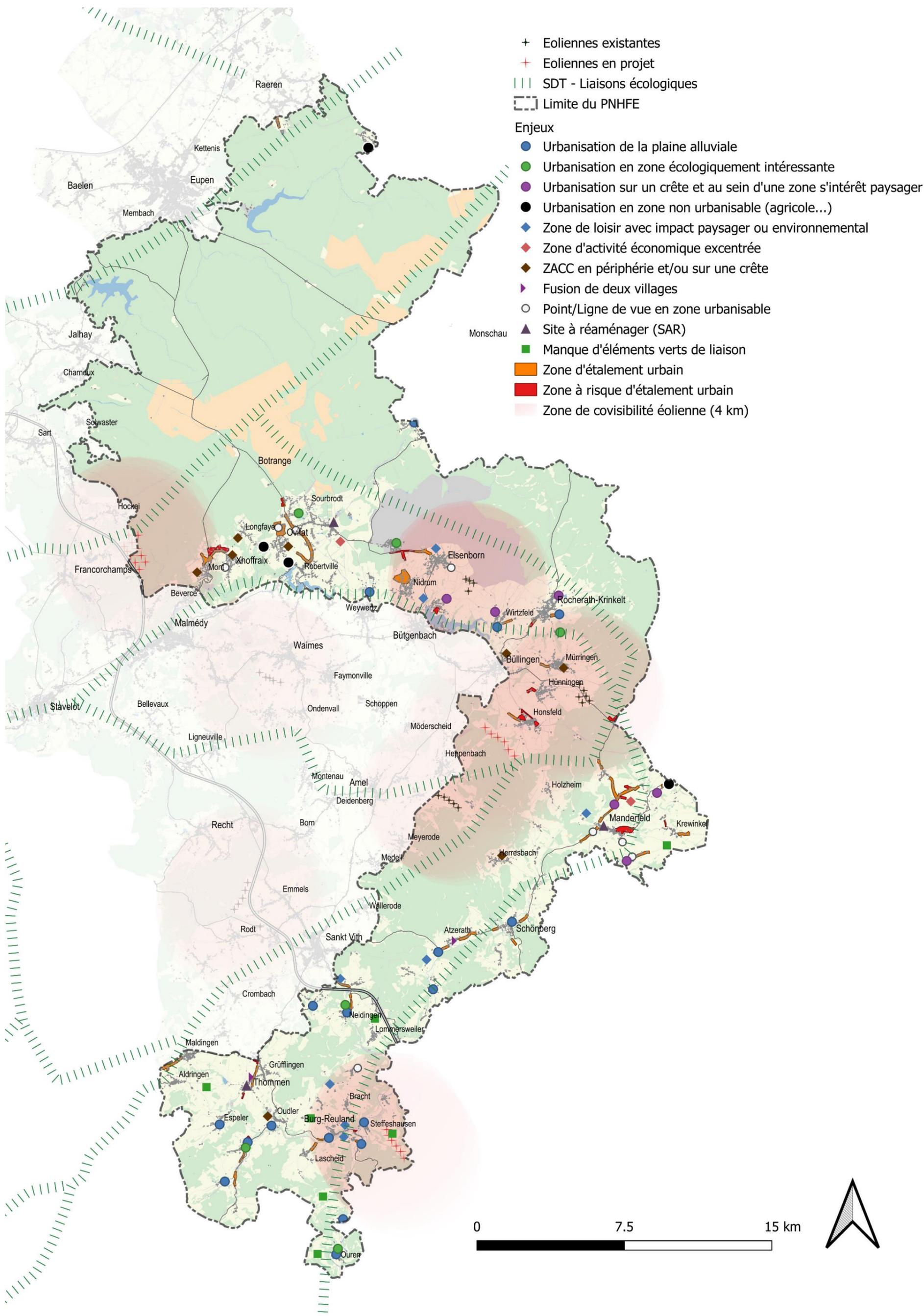
En raison de la richesse des détails **sur les cartes d'enjeux par aire paysagère nous nous contentons de décrire les principaux enjeux** sur ces territoires afin d'éviter de surcharger les plans visuels. **La carte synthétique**, qui contient beaucoup moins d'informations, **rend visible tous les problèmes en jeu sur le territoire du Parc naturel**. Pour cette raison, nous avons choisi des signes faciles à identifier.

Nous avons également ajouté des **zones d'étalement urbain**. Sur les cartes d'enjeux par aire ces zones apparaissent en rouge. La carte synthétique, par contre, distingue les zones actuellement soumises à l'étalement urbain, où les mesures ne peuvent être prises que ponctuellement ou via des règlements visant p. ex. à limiter la densité du bâti, et des zones menacées par l'étalement urbain qui ne sont pas encore urbanisées et où des mesures peuvent être prises pour limiter l'impact sur le paysage et sur la morphologie du village.

D'autres éléments qui ne figurent pas sur les cartes précédentes sont **les liaisons écologiques** qui ont été établies par la région wallonne dans le cadre de l'analyse du réseau écologique wallon. Cet élément peut influencer de nombreuses activités à impact paysager et doit donc être rendu visible.

Lorsque nous analysons en détail les enjeux de la carte synthétique on remarque nous constatons que **certains éléments se produisent régulièrement au sein d'un territoire** :

- Les **villages autour du Plateau des Hautes Fagnes** ont souvent des problèmes d'étalement urbain en surface. Certaines ZACC mal placées peuvent renforcer cet effet. Cependant, la morphologie du relief limite peu l'impact paysager de ces zones.
- Si le projet d'éolien entre Honsfeld et Heppenbach sera finalement réalisé, la densité de parc éolien sera la plus élevée du **territoire de la Haute Eifel**. Compte tenu des liaisons écologiques et de l'impact de covisibilité, les projets éoliens dans cette zone représentent un défi majeur. D'autant plus que nous prenons en compte le développement éolien dans l'Eifel allemand.
- Vu la situation des **villages** en bas de versant **de la vallée de l'Our** on y rencontre souvent des problèmes d'étalement en ruban et de construction en zone inondable et/ou naturelle.
- Dans les **communes de l'Eifel**, il existe un grand nombre de zone de loisir actuellement non urbanisée avec des effets potentiels sur le paysage.
- Dans le sud du parc, les zones agricoles sont pauvres en éléments de liaison verts. Compte tenu du grand nombre de forêts privées, il y a un manque de cohérence dans la gestion de petites parcelles et peu de connexions écologiques (monocultures d'épicéas mal gérées)



6. Le rôle du Parc naturel dans la gestion du paysage

Les Parcs naturels ont été créés pour préserver et mettre en valeur des territoires ruraux habités à forte identité. Leurs paysages et patrimoines remarquables abritent une flore et une faune encore nombreuses et diversifiées qui méritent d'être protégées. Généralement, ce sont une ou plusieurs communes qui s'associent pour créer un Parc naturel. C'est un outil souvent transcommunal aux missions transversales. Etant le premier parc naturel de Belgique (1971), le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel déroge à cette règle. Il a été créé à l'initiative de la Province de Liège qui demeure aujourd'hui son pouvoir organisateur.

Le Pouvoir organisateur d'un parc naturel est exclusivement composé d'élus désignés à cet effet par le conseil communal de chacune des communes du Parc naturel. Comme mentionné en haut, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel fait exception à la règle, car la Province de Liège est le PO. Toutefois, il faut noter que les communes et leurs élus font partie de l'organe qui décide des projets que le Parc naturel va mener : la **Commission de gestion**.

Les Parcs naturels de Wallonie sont régis par le **décret du 16 juillet 1985** qui fixe les missions et le fonctionnement des Parcs naturels. Celui-ci a été **modifié par le décret du 3 juillet 2008** afin de préciser et d'élargir les missions des Parcs naturels wallons et a été publié au Moniteur Belge le 1er août 2008. Selon l'article 7, le Parc naturel vise entre autres à assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc naturel ; à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ; encourager le développement durable sur le territoire du Parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie.

Chaque parc naturel se doit doter **d'un plan de gestion décennal ainsi que d'une charte paysagère** qui fait partie intégrante du plan de gestion. Le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a renouvelé en 2016, après 3 ans de travail, son plan de gestion qui contient un programme d'action sur dix ans (2016-2026). La mise en œuvre de ce document a permis de formuler des objectifs stratégiques et opérationnels liés aux missions du Parc naturel, notamment à la mission « aménagement du territoire et paysage ».

Les **missions principales dans l'axe « aménagement du territoire et paysage » du plan de gestion** sont :

- Participer et informer sur l'aménagement du territoire :
 - Remise d'avis concernant les demandes de permis au sein du Parc naturel ;
 - Sensibiliser le grand public vis-à-vis des thématiques liées à l'aménagement du territoire et à l'intégration paysagère.
- Participer et informer à une gestion durable du paysage :
 - Mettre en œuvre une charte paysagère, socle d'une gestion durable des paysages;
 - Maintien et renforcement de l'infrastructure verte ;
 - Sensibiliser les citoyens à la notion du « paysage ».
- Contribuer au développement de la mobilité douce dans le Parc naturel.
- Sensibiliser à la thématique des énergies renouvelables et à une utilisation rationnelle des énergies fossiles.

La charte paysagère permettra d'approfondir les objectifs définis dans le plan de gestion et de formuler des nouveaux objectifs sur base d'une analyse plus détaillée et actualisée du paysage que celle faite dans les diagnostics et études précédentes.

Le Parc naturel délivre, comme tout autre Parc naturel en Wallonie, **des avis sur les demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation, d'environnement et uniques à l'intérieur de son périmètre**, en prenant particulièrement en considération les risques éventuels pour le paysage, l'environnement et la nature. Les communes les plus concernées par la remise d'avis sont Butgenbach, Malmédy, Burg-Reuland et Waimes. Elles sont suivies par Raeren et Bullange. La part de cette dernière est assez faible compte tenu du fait que 95% du territoire communal se trouve au sein du Parc. La majorité provient de la commune de Butgenbach suivie du Service Public de Wallonie (DGO4, DPA, DNF). La majorité de demandes concernent la construction ou la rénovation d'habitations.

Depuis sa fondation, le Parc naturel s'engage dans la gestion des paysages, majoritairement sur son aspect nature. Une grande proportion des projets de longue durée tournent autour de la restauration de la nature, notamment les milieux forestiers et aquatiques. Avant 2013, la thématique du paysage en tant que telle n'est que très peu mentionnée au sein des noms de projets du PNHFE. D'autres petits projets mettent en évidence des initiatives (notamment communales) afin de mieux gérer les espaces ruraux et publics.

De plus, le Parc traite des questions de paysage depuis les années 1990. Cela signifie que sur les 30 dernières années la Commission de gestion a toujours été impliquée dans des projets de dynamique paysagère, mais focalisée sur des projets nature.

Avant 2013, la majorité de l'effectif était engagé dans le cadre de projets européens. A partir de 2013, la transition d'un noyau du personnel sur des fonds structurels de la Province et de la Région wallonne, a permis de mettre en avant les missions du Parc naturel ce qui explique la multiplication des petits projets et initiatives.

Enfin, il semblerait que les grandes dates historiques de changement de statut de l'ASBL ou le nouveau plan de gestion (2016) soient des moments clés pour relancer de nouveaux projets.

C'est dans cette optique que l'établissement de la Charte paysagère amènera encore plus de structure dans les mesures paysagères du Parc tout en ouvrant de nouvelles pistes d'actions.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> + Superficie importante, un des plus grands parcs naturels de Wallonie; + le parc le plus ancien de la Wallonie; + Maison du Parc - Botrange (ancien Centre nature de Botrange) un établissement emblématique et très connu; + parc naturel transfrontalier avec l'Allemagne (NP Nordeifel); + beaucoup de communes différentes dans le PNHFE, diversité; + seul parc naturel bilingue (allemand, français) en Wallonie; + la Province de Liège en tant que pouvoir organisateur (PO) offre beaucoup d'avantages (appui régulier par les services de la Province); + limites axées sur les éléments naturels (densité de la population très faible & centre urbains hors PNHFE); + faible densité de population, d'où plus faible pression sur les milieux naturels; + diversité dans les missions d'un parc naturel (nature, développement rural, aménagement du territoire et paysage, éducation à l'environnement...); + grand effectif au sein de la maison du Parc - Botrange reparti sur différents services (scientifique, pédagogique, accueil...); compétences variées + augmentation du nombre de projets "paysage" depuis le financement structurel de la SPW (DGO4 et DGO3); + fonds structurel DGO4: 0,9 ETP sur la mission "aménagement du territoire et paysage"; + remise d'avis du Parc dans le cadre des permis d'urbanisme et environnement; + le plan de gestion du Parc (2016) qui a permis une meilleure structuration des projets en "aménagement du territoire et paysage". + plusieurs projets menés par le passé en matière de paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'état actuel de la vision générale rend difficile la compréhension du rôle que joue le Parc dans la gestion du territoire ; - superficie du PNHFE différente suivant AR 1978 (DGO3) et PDS de 1979 (DGO4) : suivant la thématique (aménagement du territoire ou protection de la nature), le périmètre du PNHFE peut changer ; - aucune commune ne se retrouve entièrement dans le Parc ce qui rend difficile de remplir certaines missions; - pouvoir organisateur provinciale et non communal, ce qui renforce le manque d'implication des communes ; - limites non administratives: beaucoup de données (démographique, socioéconomique...) non accessibles à l'échelle du PNHFE; - portions de territoire communales au sein du Parc diffèrent d'une commune à l'autre : degré d'implication vis-à-vis les projets du Parc; - peu de reconnaissance du PNHFE pour les habitants et administrations communales (7/12 communes ont – de 10% de leur population dans le PNHFE); - le nom Maison du Parc - Botrange porte confusion pour le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel: "Parc naturel Botrange", "Parc naturel Hautes Fagnes"... - manque de cohésion dans les missions entre les différentes parties du Parc naturel transfrontalier; - un territoire bilingue demande d'avoir un personnel bilingue (offre en employé(e)s potentiel(le)s plus restreint), tous les documents en deux langues (plus de coûts et de temps de travail); - beaucoup de communes de morphologie différente (population, langue, géographie...) rendent plus difficiles la mise en œuvre de projets supra-communaux cohérents; - manque d'acceptation de la structure parc naturel au sein de tout le personnel (deux structures différentes avant la fusions "Centre nature" et "Parc naturel") ou lenteur de la fusion des deux entités dans les esprits de l'équipe ; - turn-over de la direction, qui a freiné la mise en place de stratégies sur le long terme, réseau, ... - fonds structurels de la DGO4 ne sont que des frais de personnel, le financement de projet en aménagement du territoire doit être assuré par d'autres sources (Europe, appel à projet...); - l'acceptation de la fonction remise d'avis du Parc diffère d'une entité administrative à l'autre (communes, Wallonie); - manque d'une certaine cohérence dans les projets "paysage" du plan de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget provinciaux pour des projets supracommunaux et transfrontaliers; ➤ présence des représentants des communes du Parc au CA (intérêt); RW appuie le concept de la supracommunalité; ➤ le Parc naturel bilingue peut servir de lien entre différentes communes (FR et ALL) et l'Allemagne (pour des projets transfrontaliers); ➤ le Parc naturel en tant que structure supracommunale, voir transnationale; ➤ le Parc naturel en tant que structure stable (financement structurel...) et de longue durée : les fonds structurels de la Région wallonne garantissent une planification à long terme; ➤ le Parc naturel comme innovateur et territoire d'expérimentation ; ➤ multitude structures de financement applicables sur le territoire (Euregio-Meuse-Rhin, Grande Région, Wallonie, Province, GAL...); ➤ Fédération des parcs naturels de Wallonie garanti un appui et un échange régulier entre les parcs naturels ; ➤ plateforme paysage organisée par la Région wallonne qui rassemble régulièrement les chargés de mission « paysage » des parcs naturels et des GAL ; ➤ multitude d'acteurs du paysage sur le territoire du Parc (Parc des 3 Pays, Région wallonne, Province de Liège, communes, ULg, GAL...); ➤ étudier la possibilité de l'agrandissement du PNHFE à l'ensemble des territoires communaux; ➤ plan de gestion du Parc de 2016 et la charte paysagère augmentent la cohérence et une ligne de conduite pour la gestion durable du paysage; ➤ plan de gestion transfrontalier du Parc naturel germano-belge ; ➤ actions de sensibilisation possibles à l'échelle des communes ; ➤ formation régulière du personnel du Parc pour remplir ses missions ; ➤ augmentation de la visibilité du Parc et de ses projets (Journal du Parc, presse, site web, facebook...) augmente l'acceptation par la population et les communes ; ➤ plusieurs projets concrets en cours, avec des communes, des citoyens permettent d'ancrer le Parc naturel dans le territoire, se faire connaître. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non éligibilité des investissements hors Parc: difficilement compréhensible pour les habitants et les administrations ; ➤ affectation du sol au sein du Parc avec une grande portion des milieux naturels et forestiers: possibilité réduite de réalisation de projets d'aménagement du territoire et d'agriculture ; ➤ Recherche de financement actuelle axée principalement sur les appels à projets (européens ou wallons) double problème : cela mobilise une grande partie du temps de travail du personnel et d'autre part, ça contribue à un fonctionnement à l'opportunité plutôt qu'à un fonctionnement stratégique à long terme ; ➤ beaucoup de projets à durée déterminée : une grande partie de l'effectif au sein de l'équipe scientifique n'est engagée à long terme (perte de connaissances et savoir) ; ➤ après l'achèvement de certains projets, difficile d'assurer un suivi voir une mise à jour (p. ex. WebGIS du Parc) ; ➤ la réalisation de projets « paysage » dépend fortement de la volonté et du financement d'autres structures et d'organisation ce qui rend plus difficile une gestion paysagère cohérente à long terme ; ➤ suppression du droit de remise d'avis dans le CoDT: manque de cohérence territoriale dans la remise d'avis et dépendance de la volonté des différentes entités administratives.